



HISTOIRE

DE

L'ACADEMIE ROYALE

DES INSCRIPTIONS

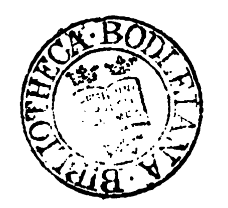
ET BELLES-LETTRES.

TOME I.

HISTOIRE
DE
L'ACADEMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES.

TOME I.





HISTOIRE
DE
L'ACADEMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES.

TOME I.



Ant. Coypel inv. *J. Daullé*

HISTOIRE
DE
L'ACADEMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
Depuis son Etablissement,

AVEC LES ELOGES

DES ACADEMICIENS MORTS

Depuis son Renouvellement.

TOME I.



A PARIS,

Chez HIPPOLYTE-LOUIS GUERIN, rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin.

M. DCC. XL.

AVERTISSEMENT.

LE PUBLIC a témoigné beaucoup d'empressement pour avoir une Histoire particulière de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres depuis son établissement, & les Eloges des Académiciens morts depuis son renouvellement. On auroit répondu plutôt à ses desirs, si l'on n'avoit craint de paroître lui donner deux fois la même chose; car il est vrai que cette Histoire & ces Eloges se trouvent déjà, à peu de chose près, dans les Mémoires que l'Académie a publiez en différens tems.

Mais, on a fait réflexion qu'ils ne s'y trouvoient que par morceaux détachez, & coupez suivant les années ausquelles répondent les Mémoires de Littérature contenus dans chaque vo-

lume ; que d'ailleurs, le nombre de ces volumes étoit trop considérable pour ne pas fatiguer un Lecteur qui seroit forcé de passer sans cesse de l'un à l'autre, dans la vûe d'y recueillir ces parties historiques dispersées ; au lieu qu'en les réunissant en un seul corps, ce seroit une lecture suivie, & convenable aux personnes même qui se croyent le moins à portée de faire usage du surplus.

Telles sont les raisons qui ont enfin déterminé à donner cette édition, & voici l'ordre qu'on y a observé.

On a cru d'abord devoir y rappeller la Préface qui a été mise à la tête du premier Volume de l'Histoire & des Mémoires de l'Académie, parce que cette Préface explique les divers genres d'occupations de l'Académie, & qu'on y rend compte du choix & de l'arrangement des Piéces qu'elle fait

imprimer, soit en entier, soit par extraits.

L'Histoire proprement dite, vient ensuite : c'est un tissu de ces morceaux détachez & répandus dans tous les volumes ; on n'y a ajouté que ce qui étoit absolument nécessaire pour la liaison des faits ou du discours.

Cette Histoire est terminée par une Table Chronologique de tous les changemens arrivez dans les Listes de l'Académie, depuis son renouvellement jusqu'à présent, & par celle des Académiciens actuellement en place.

A ce détail historique, succédent les Eloges des Académiciens morts depuis le renouvellement ; & quand ce sont des Académiciens qui ont laissé des Ouvrages, on a mis le Catalogue & les différentes éditions de ces Ouvrages à la suite de leur Eloge.

Enfin, pour ne rien laisser à de-

fixer de ce qu'on a paru souhaiter à cet égard, on a rassemblé & disposé par ordre de matiéres, les Titres de tous les Articles Littéraires contenus dans les douze volumes que l'Académie a déja publiez.



PREFACE

Mise à la Tête du premier Volume de l'Histoire & des Mémoires de L'ACADEMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, *imprimez au Louvre en* 1717.

L'OBJET de cette Préface n'est point de relever l'importance des travaux de l'Académie. S'ils méritent quelque réputation, ils se la feront eux-mêmes, sans rien devoir à la hardiesse qu'ont la plûpart des hommes, de rendre témoignage dans leur propre cause,

Hardieſſe d'ailleurs, qui, dans le tems même qu'elle paroît enlever rapidement des approbations vulgaires, ne fait qu'irriter davantage ces Critiques déterminez, dont il eſt naturellement ſi rare d'obtenir le ſuffrage.

Il n'eſt peut-être pas plus à propos, ou du moins plus néceſſaire, de s'étendre ſur l'utilité générale des Académies. On doit ſuppoſer que cette utilité eſt aujourd'hui parfaitement connue, ou renonçer de bonne grace à pouvoir jamais la démontrer.

Les divers établiſſemens de ce genre que nous voyons répandus dans l'Europe, & qui

commencent à gagner les extrêmitez du Nord, à meſure que les peuples qui l'habitent entrent dans un plus grand commerce de connoiſſances & d'humanité, prouvent ſans doute mieux que tous les diſcours, que, dés que nous nous ſentons une ame, c'eſt-à-dire, un eſprit, une intelligence capable de contribuer à notre bonheur, nous nous croyons obligez de la cultiver & de ſatisfaire à ſes beſoins comme à ceux du corps; que nous avons le même empreſſement, le même plaiſir à lui fournir les alimens convenables; & que cet avantage met preſque autant de différence entre les

Nations polies & les Nations barbares, que la Nature en a mis entre l'homme & les autres animaux.

On se propose uniquement ici de rendre compte de la disposition & de l'arrangement des morceaux Littéraires que l'on donne au Public, qui sur la foi de l'ancien titre de l'Académie, a crû long-tems, & croit peut-être encore, qu'elle ne s'occupe qu'à déchiffrer des Inscriptions & des Médailles antiques, ou à en faire de nouvelles: au lieu qu'elle embrasse presque tous les genres d'érudition; ce que l'Histoire ancienne & moderne a de plus obscur ou de plus singulier; ce

que la Critique renferme de plus solide ou de plus agréable; ce que la Chronologie a de plus embarrassant ou de plus utile, & ce que les Monumens qui nous restent de differents siécles & de différents pays, offrent de plus instructif & de plus ingénieux.

Ces Ouvrages sont comme distribuez en quatre classes.

La premiére roule sur les points les plus généraux de l'Histoire ancienne, & contient les Piéces qui ont rapport à l'origine des Sciences chez divers peuples, au culte de leurs Divinités, au détail de leurs Jeux & de leurs exercices, à la connoissance de

leurs Loix, de leurs Uſages, de leurs Syſtêmes, &c.

La ſeconde comprend des caractéres & des paralleles d'Auteurs, des Diſſertations Critiques & Grammaticales, des corrections ou des reſtitutions de Textes, des Notices de Manuſcrits, des fragmens inconnus, des interprétations de Paſſages difficiles, des diſcuſſions Chronologiques, &c.

On trouvera dans la troiſiéme, l'explication de pluſieurs Monumens ſinguliers, Inſcriptions, Médailles, Pierres gravées, &c.

La quatriéme enfin, eſt compoſée de Traités & d'Eclairciſſemens ſur divers points de

l'Hiſtoire du moyen âge, particuliérement de celle de notre Monarchie, de nos premiers Poëtes, de nos vieux Romanciers & d'autres Auteurs.

Tel eſt le fonds & l'arrangement des MEMOIRES, c'eſt-à-dire, des Piéces mêmes que l'on a jugé à propos d'imprimer tout au long, & telles qu'elles ont été lûes à l'Académie par les Académiciens dont elles portent le nom.

On a ſuivi le même ordre dans cette partie de l'HISTOIRE, qui conſiſte en différents extraits d'autres Piéces qu'on n'a voulu ni donner en entier ni perdre totalement; & dans le précis de quelques entre-

tiens Académiques qu'on a crû valoir la peine d'être recueillis.

Il eût été facile de pousser d'abord à un plus grand nombre de Volumes, les Mémoires de l'Académie depuis le renouvellement de 1701. jusqu'en 1710. si les Regiſtres des cinq ou ſix premiéres années avoient été tenus dans la vûe de les publier. On ſe contentoit alors d'y mettre le titre des Ouvrages & le nom des Auteurs ; & le peu de Piéces qu'on a fait imprimer de ces premiéres années a été très difficile à recouvrer. C'eſt par cette raiſon là même, qu'on ne s'eſt pas aſſujetti à dater en marge

marge la lecture de chaque diſcours, comme on le fera dans la ſuite. Le vuide auroit été trop remarquable, & on auroit pû l'attribuer à l'inaction de la Compagnie, ou à la médiocrité des Piéces.

Cependant, celles même dont on n'a fait aucun uſage, ne ſont pas à beaucoup près toutes dignes d'oubli. Mais les unes ne ſont que des ébauches ou des commencemens qui ont beſoin de toute leur ſuite avant que de pouvoir paroître. D'autres ſe ſont trouvées trop ſemblables à celles qu'on avoit déjà deſtinées à l'impreſſion. D'autres enfin, ont paru trop étrangéres à l'objet principal

de l'Académie, ſoit que la Phyſique pût les diſputer à la Littérature ordinaire, ſoit qu'elles appartinſſent plutôt à la Juriſprudence ou à la Politique qu'à l'Hiſtoire, ſoit enfin qu'elles fuſſent plus du reſſort de la Théologie que de la ſimple Critique.

Telles ſont encore quantité de Poëſies Latines & Françoiſes, qui, après avoir agréablement rempli quelques Séances, & avoir fourni à des converſations, ou, ce qui eſt à peu près la même choſe dans une Académie, à des conteſtations ſçavantes ſur le tour & les idées Poëtiques, ſur les termes & les phraſes, ont cepen-

ayant été nommément excluës de ce Recueil, dans la crainte que cette espéce de travail dont le charme est si séduisant, ne prévalût un jour à un travail plus sérieux & plus utile.

Des personnes qui ont quelque connoissance des Livres, & à qui cette connoissance tient ordinairement lieu de toute autre étude, ne manqueront pas d'observer fastueusement qu'il y a dans ces Mémoires quelques sujets déja traitez ailleurs, & d'en faire un crime à l'Académie. A peine voudront-ils bien convenir que c'est quelque chose que de transporter heureusement dans notre Langue des matiéres in-

téreſſantes, & cependant inacceſſibles à la multitude par la ſeule différence du langage. Ils n'iront jamais juſqu'à dire que c'eſt en quelque ſorte les créer une ſeconde fois, que de leur donner, en les tranſportant ainſi d'une Langue dans une autre, cet air de préciſion & de méthode ſi généralement inconnu aux Antiquaires des deux derniers ſiécles.

Combien donc ſeroient-ils plus éloignez encore, d'examiner & de pouvoir ſentir tout ce que l'on a joint à l'ordre & à la netteté que l'on déſiroit dans les premiers Auteurs; les réflexions qui développent,

qui étendent ou qui réforment, qui confirment, qui détruisent ou qui concilient les notions différentes & souvent opposées qu'ils nous avoient laissées sur un même point d'Histoire ou de Critique ?

Si l'on ne devoit avoir que des Lecteurs de ce caractére, on écriroit peu, ou, ce qui seroit mieux encore, on n'écriroit point. Ils sçavent tout, & la preuve qu'ils en donnent, c'est qu'ils n'approuvent rien.

Mais une Compagnie qui se dévoue de bonne foi à l'avancement des Lettres, & qui ne mesure pas le sçavoir des hommes au ton qu'ils prennent, n'en va pas moins tranquille-

ment à ſon but. Loin de blâmer ceux qui preſſez par l'utilité publique, remettent ſans ceſſe la faux dans l'héritage commun des Sciences, elle oſe dire que cette liberté eſt preſque l'unique ſource d'où ſe répandent juſques ſur le Peuple ces connoiſſances générales, ce goût & ce diſcernement qui établiſſent la prééminence des Nations.

Le Public ſçait, & il n'eſt cependant pas inutile de le répéter, qu'aucune Académie, pas même celles dont l'objet ſemble tenir de tous côtez à l'expérience & à la démonſtration, ne garantit en ſon nom les opinions contenues dans

les divers Mémoires qu'elle fait imprimer ; qu'elle n'en adopte même les raiſonnemens qu'avec toutes les reſtrictions d'un ſage Pyrrhoniſme ; mais que chaque Académicien en particulier répond ſeul de ſon Ouvrage à certains égards, & que l'eſpéce d'approbation que l'Académie lui donne en le publiant, n'eſt pas un engagement à le défendre.



HISTOIRE



HISTOIRE
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET
BELLES-LETTRES.

A QUELQUE dégré de gloire que la France fût parvenue ſous les derniers Régnes, & particuliérement après la Paix des Pyrénées & le Mariage de Louis XIV. Elle n'avoit pas en-

core été assez occupée du soin de laisser à la postérité une juste idée de sa grandeur. Les actions les plus brillantes, les événemens les plus mémorables étoient oubliez ou couroient risque de l'être, parce qu'on négligeoit d'en consacrer le souvenir sur le Marbre & sur le Bronze. Enfin, on voyoit peu de Monumens publics, & ce petit nombre même avoit été jusques là comme abandonné à l'ignorance ou à l'indiscrétion de quelques Particuliers.

Le Roi regarda donc comme un avantage pour la Nation, l'établissement d'une Académie qui travailleroit aux Inscriptions, aux Devises, aux Médailles, & qui répandroit sur tous ces Monumens le bon goût & la noble simplicité qui en font le véritable prix. Il forma d'abord cette Compagnie d'un petit nombre

d'hommes choisis dans l'Académie Françoise, qui commencérent à s'assembler dans la Bibliothéque de M. Colbert, par qui ils recevoient les ordres de Sa Majesté.

Le jour des Assemblées n'étoit pas déterminé, mais le plus ordinaire, au moins pendant l'hyver, étoit le Mercredi, parce que c'étoit le plus commode pour M. Colbert qui s'y trouvoit presque toujours. En Eté, ce Ministre menoit souvent les Académiciens à Sceaux pour donner plus d'agrément à leurs conférences, & pour en jouir lui-même avec plus de tranquillité.

On compte entre les premiers travaux de l'Académie, le sujet des desseins des Tapisseries du Roi, tels qu'on les voit dans le Recueil d'Estampes & de Descriptions qui en a été publié.

M. Perrault fut ensuite chargé en particulier de la Description du Carrousel, & après qu'elle eut passé par l'examen de la Compagnie, elle fut pareillement imprimée avec les Figures.

On commença à faire des Devises pour les Jettons du Tresor Royal, des Parties Casuelles, des Bâtimens & de la Marine ; & tous les ans on en donna de nouvelles.

Enfin, on entreprit de faire par Médailles une Histoire suivie des principaux événemens du régne du Roi. La matiére étoit ample & magnifique, mais il étoit difficile de la bien mettre en œuvre : les Anciens dont il nous reste tant de Médailles, n'ont laissé sur cela d'autres régles que leurs Médailles mêmes, qui jusques là n'avoient guéres été recherchées que pour la beauté du

travail, & étudiées que par rapport aux connoiſſances de l'Hiſtoire : les Modernes qui en avoient frappé un grand nombre depuis deux ſiécles, s'étoient peu embarraſſez des régles ; ils n'en avoient ſuivi, ils n'en avoient preſcrit aucune ; & dans les Recueils de ce genre, à peine trouvoit-on trois ou quatre piéces où le génie eût heureuſement ſuppléé à la méthode.

La difficulté de pouſſer tout d'un coup à ſa perfection un art ſi négligé, ne fut pas la ſeule raiſon qui empêcha l'Académie de beaucoup avancer ſous M. Colbert l'Hiſtoire du Roi par Médailles. Il appliquoit à mille autres uſages les lumiéres de la Compagnie. Il y faiſoit continuellement inventer ou examiner les différens deſſeins de Peinture & de Sculpture, dont on vouloit em-

bellir Verſailles. On y régloit le choix & l'ordre des Statues : on y conſultoit les ornemens des fontaines & des boſquets, & tout ce que l'on propoſoit pour la décoration des appartemens & l'embéliſſement des jardins.

On avoit encore chargé l'Académie de faire graver le plan & les principales vûes des Maiſons Royales, & d'y joindre des Deſcriptions : les gravûres étoient fort avancées & les diſcours preſque faits quand M. Colbert mourut.

On devoit de même faire graver le plan & les vûes des Places conquiſes, & y joindre une Hiſtoire de chaque Ville & de chaque Conquête ; mais ce projet n'eut pas plus de ſuite que le précédent.

Quand M. Quinault fut chargé de travailler pour le Roi aux Tragé-

dies en musique, Sa Majesté lui enjoignit expressément de consulter l'Académie. C'étoit là qu'on déterminoit les sujets, qu'on régloit les actes, qu'on distribuoit les scénes, qu'on plaçoit les divertissemens. A mesure que chaque Piéce avançoit, M. Quinault en montroit les morceaux au Roi, qui demandoit toujours ce qu'en avoit dit la *petite Académie*, car c'est ainsi qu'il l'appelloit. Alceste, Thésée, Atys, Isis, Phaëton, &c. ont été le fruit de cette attention : on n'en avoit pas moins à soumettre au jugement de l'Académie les différens Ouvrages sur lesquels elle étoit en état de prononcer : & ce n'est qu'après avoir subi ce jugement qu'ont paru le Dictionnaire des Arts de M. Félibien le pere, & ses Entretiens sur la Peinture.

Les premiers Académiciens n'étoient qu'au nombre de quatre, & tous de l'Académie Françoise. M. Chapelain, M. l'Abbé de Bourzeis, M. Charpentier, & M. l'Abbé de Cassagnes.

M. Perrault, Controlleur des Bâtimens, & homme de confiance de M. Colbert, fut admis dans les Assemblées, sans être du nombre des Académiciens ; il y tenoit même la plume, pour être toujours en état de rendre compte au Ministre de ce qu'on avoit arrêté. Mais ayant été reçû quelque tems après à l'Académie Françoise, il le fut aussi dans la petite Académie, & il y remplaça M. l'Abbé de Cassagnes.

M. l'Abbé de Bourzeis mourut en 1672. & M. Chapelain en 1674. Leurs places furent remplies par M. l'Abbé Tallemant le jeune, &

par M. Quinault, l'un & l'autre de l'Académie Françoise.

Au commencement de l'année 1682. M. Perrault quitta la Commission des Bâtimens ; & moins écouté de M. Colbert qu'il ne l'étoit auparavant, il cessa de se trouver aux Assemblées de la petite Académie. M. l'Abbé Gallois y parut chargé du porte-feuille & des ordres du Ministre. Quelquefois même il y amena un de ses amis nommé M. l'Abbé Michaut, homme d'esprit, & qui avoit quelque connoissance des Monumens antiques. Mais l'absence de M. Perrault, qui étoit très au fait des travaux de la petite Académie ; les occupations de M. l'Abbé Gallois, & plus que tout cela, les affaires importantes dont M. Colbert étoit comme surchargé, firent languir

pendant près de dix-huit mois les Exercices de la Compagnie, & rendirent ſes Aſſemblées moins fréquentes.

M. Colbert mourut, & M. le Marquis de Louvois lui ſuccéda dans la Charge de Sur-Intendant des Bâtimens. Ce Miniſtre ayant ſçû que M. l'Abbé Tallemant étoit chargé des Inſcriptions qu'on devoit mettre au deſſous des Tableaux de la Galerie de Verſailles, & qu'on vouloit faire paroître au retour du Roi, le manda auſſitôt à Fontainebleau où la Cour étoit alors, pour être exactement informé de l'état des choſes. M. l'Abbé Tallemant lui en rendit compte & lui montra les Inſcriptions qui étoient toutes prêtes. M. de Louvois le préſenta enſuite au Roi, qui lui donna lui-même l'ordre d'aller in-

cessamment faire placer ces Inscriptions à Versailles ; elles ont depuis éprouvé divers changemens.

M. Charpentier & M. Quinault arrivérent le lendemain à Fontainebleau, & se présentérent à M. de Louvois, qui leur demanda d'abord des nouvelles de la petite Académie, & de combien de personnes elle étoit composée. Ils lui dirent qu'ils n'étoient que quatre, n'y ayant avec eux que M. l'Abbé Tallemant & M. Perrault. M. de Louvois qui étoit bien instruit, & qui n'avoit apparament aucun dessein d'employer M. Perrault, leur répondit qu'ils sçavoient bien qu'il n'en étoit plus depuis long-tems, & les pressa de nommer leur quatriéme Confrere. Pressez & surpris, ils ne se souvinrent nullement de M. l'Abbé Gallois, encore moins de M. l'Abbé

Michaut; mais voyant auprès d'eux M. Félibien le pere, qui étoit effectivement venu quelquefois aux Assemblées de l'Académie quand on y examinoit ses Ouvrages, ils le nommérent à M. de Louvois, qui en fut content, & qui leur dit de retourner à Paris, où ils recevroient bientôt des ordres sur la continuation de leurs travaux.

M. le Marquis de Louvois tint d'abord quelques Assemblées de la petite Académie chez lui à Paris & à Meudon. Il les fixa ensuite au Louvre dans le même lieu où se tiennent celles de l'Académie Françoise, & il régla qu'on s'assembleroit deux fois la semaine, le Lundi & le Samedi, depuis cinq heures du soir jusqu'à sept.

M. de la Chapelle, devenu Controlleur des Bâtimens comme

l'avoit été M. Perrault, fut de même chargé de ſe trouver aux Aſſemblées pour en écrire les délibérations, & devint par là le cinquiéme Académicien. Bientôt M. de Louvois y en ajoûta deux autres, dont il jugea le ſecours très néceſſaire à l'Académie pour l'Hiſtoire du Roi. C'étoient MM. Racine & Deſpréaux. Il en vint enfin un huitiéme, M. Rainſſant, homme verſé dans la connoiſſance des Médailles, & qui étoit Directeur du Cabinet des Antiques de Sa Majeſté.

Sous ce nouveau Miniſtére on reprit avec ardeur le travail des Médailles de l'Hiſtoire du Roi, qui avoit été interrompu dans les derniéres années de M. Colbert. On en frappa pluſieurs de différentes grandeurs, mais preſque toutes plus grandes que celles qu'on a frappées

depuis, ce qui fait qu'on les appelle encore aujourd'hui au balancier *Médailles de la grande Hiſtoire.* La Compagnie commença auſſi à faire des Deviſes pour les Jettons de l'Ordinaire & de l'Extraordinaire des Guerres, ſur leſquels elle n'avoit pas encore été conſultée.

M. Quinault mourut au mois d'Octobre 1688. & M. Rainſſant ſe promenant dans le Parc de Verſailles, le long de la piéce d'eau qu'on appelle *la Piéce des Suiſſes*, y tomba malheureuſement, & s'y noya le ſeptiéme de Juin 1689. ces deux places ne furent remplies qu'en 1691. après la mort de M. le Marquis de Louvois.

La Charge de Sur-Intendant des Bâtimens fut donnée à M. de Villacerf, mais le Roi en ſépara le ſoin des Académies. Sa Majeſté en

chargea M. de Pontchartrain, alors Controlleur Général, & Sécretaire d'Etat ayant le département de la Maison du Roi, & depuis Chancelier de France.

M. de Pontchartrain, né avec beaucoup d'esprit, & avec un goût pour les Lettres qu'aucun Emploi n'avoit pû rallentir, donna une attention particuliére à la petite Académie, qui devint plus connue sous le nom d'*Académie Royale des Inscriptions & Médailles*. Il voulut que M. le Comte de Pontchartrain son fils se rendît souvent aux Assemblées, qu'il fixa exprès au Mardi & au Samedi. Enfin, il donna l'inspection de cette Compagnie à M. l'Abbé Bignon son neveu, dont le génie & les talens étoient déjà universellement reconnus.

Les places vacantes par la mort

de M. Rainſſant & de M. Quinault furent remplies par M. de Tourreil & par M. l'Abbé Renaudot.

Toutes les Médailles dont on avoit arrêté les deſſeins du tems de M. de Louvois, celles même qui étoient déjà faites & gravées, furent revûes avec ſoin. On en réforma pluſieurs ; on en ajoûta un grand nombre ; on les réduiſit toutes à une même grandeur ; & l'Hiſtoire du Roi fut ainſi pouſſée juſqu'à l'avénement de Monſeigneur le Duc d'Anjou ſon petit-fils à la Couronne d'Eſpagne.

M. Coypel, devenu depuis Premier Peintre du Roi, exécuta avec un ſuccès digne de toute la réputation qu'il s'eſt acquiſe, les différens deſſeins de Médailles que l'Académie avoit imaginez. On employa les plus habiles Graveurs de

l'Europe

l'Europe pour les coins d'acier, & pour les gravûres en taille-douce. Les Académiciens partagérent entr'eux & revirent ensemble la Description des événements marquez sur les Médailles ; & pour en rendre l'impression plus belle, on grava de nouveaux caractéres, & chaque Médaille avec son explication, fut enfermée dans un cartouche d'une beauté singuliére.

Pendant le cours de ce travail, l'Académie perdit trois Académiciens, M. de la Chapelle * qui tenoit la plume, M. Félibien * & M. Racine. *

* En 1694.
* En 1695.
* En 1699.

M. de la Chapelle fut remplacé par M. de la Loubére, & M. l'Abbé Tallemant lui succéda dans l'emploi de Sécretaire. M. Dacier fut nommé à la place de M. Félibien ; celle de M. Racine fut donnée à

qui déterminoit ses occupations ; qui assuroit la continuation des pensions, &c.

La proposition de M. l'Abbé Bignon fut extrêmement goûtée ; on dressa aussi-tôt un Mémoire, M. le Chancelier & M. le Comte de Pontchartrain furent suppliez de l'appuyer auprès du Roi ; & ils le firent d'autant plus volontiers, que parfaitement instruits du plan de M. l'Abbé Bignon, ils n'avoient pas moins de zéle pour l'avancement des Lettres.

Le Roi accorda la demande de l'Académie, & peu de jours après Elle reçut le Réglement qui suit.



REGLEMENT

ORDONNE' PAR LE ROI LOUIS XIV. POUR L'ACADEMIE ROYALE des Infcriptions & Médailles.

LE ROI voulant continuer à donner des marques de ſon affection à l'Académie Royale des Inſcriptions & Médailles ; Sa Majeſté a réſolu le préſent Réglement, lequel Elle veut & entend être exactement obſervé.

I.

L'ACADEMIE Royale des Inſcriptions & Médailles, demeurera toujours ſous la protection du Roi, & recevra ſes ordres, ainſi que l'Académie Royale des Sciences, par celui des Sécretaires d'Etat qui aura le département de la Maiſon du Roi.

II.

L'ACADEMIE sera toujours composée de quarante Académiciens, dix Honoraires, dix Pensionnaires, dix Associez, & dix Eléves : & nul n'y sera admis, que par le choix ou l'agrément de Sa Majesté.

III.

LES Honoraires seront tous recommandables par leur érudition dans les Belles-Lettres, & leur intelligence en fait de Monumens, desquels l'un sera Président & aucun d'eux ne pourra devenir Pensionnaire; deux d'entre-eux pourront être Etrangers.

IV.

LES Pensionnaires & les Eléves seront tous établis à Paris; & lorsqu'il arrivera que quelqu'un d'entre-eux sera appellé à quelque Charge ou Commission demandant résidence hors de Paris, il sera pourvû à sa place, de

même que si elle avoit vaqué par décès : quatre des Associez pourront être Etrangers ; l'un des Pensionnaires sera Sécretaire ; un autre Trésorier.

V.

POUR remplir les places d'Honoraires, l'Assemblée élira à la pluralité des voix, un sujet qu'elle proposera à Sa Majesté pour avoir son agrément.

VI.

POUR remplir les places des Pensionnaires, l'Académie élira trois Sujets, desquels il ne pourra y avoir que deux Associez ou Eléves ; & ils seront proposez à Sa Majesté, afin qu'il lui plaise en choisir un.

VII.

POUR remplir les places d'Associez, l'Académie élira deux Sujets, desquels il ne pourra être pris qu'un du nombre des Eléves ; & ils seront pro-

posez à Sa Majesté, afin qu'il lui plaise en choisir un.

VIII.

POUR *remplir les places d'Eléves; chacun des Pensionnaires s'en pourra choisir un, qu'il présentera à la Compagnie qui en délibérera; & s'il est agréé à la pluralité des voix, il sera proposé à Sa Majesté.*

IX.

NUL *ne pourra être proposé à Sa Majesté pour remplir aucune desdites places d'Académicien, s'il n'est de bonnes mœurs & de probité reconnue.*

X.

NUL *ne pourra être proposé de même, s'il est Régulier, attaché à quelque Ordre de Religion; si ce n'est pour remplir quelque place d'Académicien Honoraire.*

XI.

NUL *ne pourra être proposé à Sa*

Majesté pour les places de Pensionnaire ou d'Associé, s'il n'est connu par quelque Ouvrage considérable.

XII.

Nul ne pourra être proposé pour les places de Pensionnaire ou d'Associé, qu'il n'ait au moins vingt-cinq ans.

XIII.

Nul ne pourra être proposé pour les places d'Eléve, qu'il n'ait vingt ans au moins.

XIV.

Les Assemblées ordinaires de l'Académie se tiendront au Louvre, les Mardis & les Vendredis de chaque semaine; & lorsqu'esdits jours il se rencontrera quelque Fête, l'Assemblée se tiendra le jour précédent ou le suivant.

XV.

Les Séances desdites Assemblées

seront au moins de deux heures ; sçavoir, depuis trois jusques à cinq.

XVI.

LES *vacances de l'Académie commenceront au huitiéme de Septembre, & finiront le onziéme de Novembre ; & Elle vaquera en outre pendant la quinzaine de Pâques, la semaine de la Pentecôte, & depuis Noël jusqu'aux Rois.*

XVII.

LES *Académiciens seront assidus à tous les jours d'Assemblées ; & nul des Pensionnaires ne pourra s'absenter plus de deux mois pour ses affaires particuliéres, hors le tems des Vacances, sans un congé exprès de Sa Majesté.*

XVIII.

OUTRE *les Ouvrages ausquels toute l'Académie pourra travailler en commun, chacun des Académiciens choisira quelque objet particulier de ses*

études; & par le compte qu'il en rendra dans les Aſſemblées, il tâchera d'enrichir de ſes lumiéres tous ceux qui composent l'Académie, & de profiter de leurs remarques.

XIX.

*L'*ACADEMIE *s'appliquera inceſſamment à faire des Médailles ſur les principaux événemens de l'Hiſtoire de France ſous tous les Régnes, juſqu'à l'origine de la Monarchie; & à compoſer les Deſcriptions hiſtoriques deſdits événemens par rapport auſquels les Médailles auront été faites: Elle travaillera encore ſans délai à l'explication de toutes les Médailles, Médaillons, Pierres & autres raretés antiques & modernes du Cabinet de Sa Majeſté; comme auſſi à la deſcription de toutes les Antiquités & Monumens de France.*

XX.

LADITE *Académie étant principalement établie pour travailler aux Inscriptions & autres Monumens qui ont été faits, ou que l'on pourra faire, pour conserver la mémoire des hommes célébres & de leurs belles actions, Elle continuera de travailler à tout ce qui regarde lesdits Ouvrages: tels que sont les Statues, les Mausolées, les Epitaphes, les Médailles, les Jettons, les Devises, les Inscriptions d'Edifices publics, & tous autres Ouvrages de pareille nature: Elle veillera à tout ce qui peut contribuer à la perfection de ceux qui se feront, tant pour l'Invention & les Desseins, que pour les Inscriptions & les Légendes; comme aussi à la description de tous ces Ouvrages faits ou à faire, & à l'explication historique des sujets par rapport ausquels ils auront été faits: Et comme*

la connoissance de l'antiquité Grecque & Latine, & des Auteurs de ces deux Langues, est ce qui dispose le mieux à réussir dans ce genre de travaux : les Académiciens se proposeront tout ce que renferme cette espéce d'érudition, comme un des objets le plus digne de leur application.

XXI.

DANS *chaque Assemblée il y aura quelques Académiciens Pensionnaires obligez à tour de rolle, d'apporter quelques écrits de leur composition. Les Honoraires, les Associez & les Eléves y seront invitez de même; & chacun de ceux qui seront présens, feront leurs remarques sur ce qui aura été proposé.*

XXII.

TOUS *les écrits que les Académiciens apporteront aux Assemblées, seront par eux laissez le jour même en-*

tre les mains du Sécretaire, pour y avoir recours dans l'occasion.

XXIII.

TOUTES *les nouveautés qui seront rapportées par quelque Académicien, seront vérifiées par lui dans les Assemblées, s'il est possible : ou du moins elles le seront en particulier en présence de quelques Académiciens.*

XXIV.

L'ACADEMIE *veillera exactement, à ce que dans les occasions où quelques Académiciens seront d'opinions différentes, ils n'employent aucun terme de mépris ni d'aigreur l'un contre l'autre, soit dans leurs discours, soit dans leurs écrits; & lors même qu'ils combattront les sentimens de quelques Sçavans que ce puisse être, l'Académie les exhortera à n'en parler qu'avec ménagement.*

XXV.

XXV.

L'ACADEMIE aura soin d'entretenir commerce avec les divers Sçavans, soit de Paris & des Provinces du Royaume, soit même des Pays Etrangers, afin d'être promptement informée de ce qui s'y fera de curieux; par rapport aux objets que se doit proposer l'Académie : & dans les élections pour remplir les places d'Académiciens, Elle donnera beaucoup de préférence aux Sçavans qui auront été les plus exacts à cette espéce de commerce.

XXVI.

L'ACADEMIE chargera quelqu'un des Académiciens de lire les Ouvrages importans dans le genre d'étude auquel elle doit s'appliquer, qui paroîtront, soit en France, soit ailleurs : & celui qu'elle aura chargé de cette lecture, en fera son rapport à la Compagnie, sans

en faire la critique, en marquant seulement s'il y a des vûes dont on puisse profiter.

XXVII.

*L'*ACADEMIE *examinera de nouveau les découvertes considérables qui se sont faites par tout ailleurs, & marquera dans ses Registres la conformité ou la différence des siennes, à celles dont il sera question.*

XXVIII.

*L'*ACADEMIE *examinera les Ouvrages que les Académiciens se proposeront de faire imprimer : Elle n'y donnera son approbation qu'après une lecture entiére faite dans les Assemblées, ou du moins qu'après un examen & rapport fait par ceux que la Compagnie aura commis à cet examen : & nul des Académiciens ne pourra mettre aux Ouvrages qu'il fera imprimer, le*

titre d'Académicien, s'ils n'ont ainsi été approuvez par l'Académie.

XXIX.

LORSQUE *le Roi ou quelques particuliers voudront faire travailler à quelques Inscriptions ou Monumens, & que l'Académie sera consultée, Elle s'appliquera très particuliérement à donner une prompte & entiére satisfaction.*

XXX.

LES *Académiciens Honoraires, Pensionnaires, Associez & Eléves auront voix délibérative, lorsqu'il ne s'agira que de Sciences.*

XXXI.

LES *seuls Académiciens Honoraires, Pensionnaires, & Associez auront voix délibérative, lorsqu'il s'agira d'élections ou d'affaires concernant l'Académie; & lesdites délibérations se feront par scrutin.*

XXXII.

Ceux qui ne sont point de l'Académie ne pourront assister, ni être admis aux Assemblées ordinaires, si ce n'est quand ils y seront conduits par le Sécretaire pour y proposer quelques découvertes nouvelles.

XXXIII.

Toutes personnes auront entrée aux Assemblées publiques qui se tiendront deux fois chaque année, l'une le premier jour d'après la saint Martin, & l'autre le premier jour d'après Pâques.

XXXIV.

Le Président sera au haut bout de la Table avec les Honoraires; les Pensionnaires & les Associez seront aux deux côtés de la Table, & les Eleves au bas bout.

XXXV.

Le Président sera très attentif à

ce que le bon ordre ſoit fidélement obſervé dans chaque Aſſemblée, & dans ce qui concerne l'Académie : il en rendra un compte exact à Sa Majeſté, ou au Sécretaire d'Etat chargé du ſoin de ladite Académie.

XXXVI.

DANS *toutes les Aſſemblées, le Préſident fera délibérer ſur les différentes matiéres, prendra les avis de ceux qui ont voix dans la Compagnie, ſelon l'ordre de leur Séance, & prononcera les réſolutions à la pluralité des voix.*

XXXVII.

LE *Préſident ſera nommé par Sa Majeſté au premier Janvier de chaque année : mais quoique chaque année il ait ainſi beſoin d'une nouvelle nomination, il pourra être continué tant qu'il plaira à Sa Majeſté ; & comme par indiſpoſition, ou par la néceſſité de ſes*

affaires, il pourroit arriver qu'il manqueroit à quelque Assemblée, Sa Majesté nommera en même-tems quelques autres Académiciens pour présider en l'absence dudit Président.

XXXVIII.

Le Sécretaire sera exact à recueillir en substance tout ce qui aura été proposé, agité, examiné & résolu dans la Compagnie; à l'écrire sur son Registre par rapport à chaque jour d'Assemblée, & à y insérer les écrits dont aura été fait lecture: il signera tous les actes qui en seront délivrez, soit à ceux de la Compagnie, soit à autres qui auront intérêt d'en avoir; & à la fin de Décembre de chaque année il donnera au Public un extrait de ses Registres, ou une histoire raisonnée de ce qui se sera fait de plus remarquable dans l'Académie.

XXXIX.

Les Registres, Titres & Papiers concernant l'Académie, demeureront toujours entre les mains du Sécretaire, à qui ils seront incessamment remis par un nouvel Inventaire que le Président en dressera ; & au mois de Décembre de chaque année, ledit Inventaire sera par le Président recollé, & augmenté de ce qui s'y trouvera avoir été ajoûté durant toute l'année.

XL.

Le Sécretaire sera perpétuel ; & lorsque par maladie ou par autre raison considérable, il ne pourra venir à l'Assemblée, il y commettra tel d'entre les Académiciens qu'il jugera à propos pour tenir en sa place le Registre.

XLI.

Le Trésorier aura en sa garde, tous les Livres, Meubles, Médailles, Marbres, Jettons ou autres curiosités

appartenant à l'Académie : lorsqu'il entrera en Charge, le Président les lui remettra par inventaire, & au mois de Décembre de chaque année, ledit Président recollera ledit Inventaire pour l'augmenter de ce qui aura été ajoûté toute l'année.

XLII.

LORSQUE *des Sçavans demanderont à voir quelqu'une des choses commises à la garde du Trésorier, il aura soin de les leur montrer; mais il ne pourra les laisser transporter hors des Salles où elles seront gardées, sans un ordre par écrit de l'Académie.*

XLIII.

LE *Trésorier sera perpétuel; & quand par quelque empêchement légitime, il ne pourra satisfaire à tous les devoirs de sa fonction, il nommera quelque Académicien pour y satisfaire.*

XLIV.

Pour faciliter l'impression de divers Ouvrages que pourront composer les Académiciens, Sa Majesté permet à l'Académie de se choisir un Libraire, auquel en conséquence de ce choix, le Roi fera expédier les Priviléges nécessaires pour imprimer & distribuer les Ouvrages des Académiciens, que l'Académie aura approuvez.

XLV.

Pour encourager les Académiciens à la continuation de leurs travaux, Sa Majesté continuera à leur faire payer les pensions ordinaires, & même des gratifications extraordinaires suivant le mérite de leurs Ouvrages.

XLVI.

Pour aider les Académiciens dans leurs études, le Roi continuera de fournir aux frais nécessaires pour

les diverses recherches que chaque Académicien pourra faire.

XLVII.

Pour récompenser l'assiduité aux Assemblées de l'Académie, Sa Majesté fera distribuer à chaque Assemblée quarante Jettons, à tous ceux des Académiciens qui seront présens.

XLVIII.

Il y aura toujours une union particulière entre l'Académie Royale des Sciences, & celle des Inscriptions, & Médailles; & chacune des premiéres Séances d'après les Assemblées publiques, ces deux Académies se tiendront ensemble, pour apprendre des Sécretaires l'une de l'autre, ce qui sera fait dans chacune.

XLIX.

Veut Sa Majesté que le présent Réglement soit lû dans la prochaine Assemblée, & inseré dans les Regis-

tres, pour être exactement observé suivant sa forme & teneur; & s'il arrivoit qu'aucun Académicien y contrevînt en quelque partie, Sa Majesté y pourvoira suivant l'exigence du cas. FAIT *à Versailles le seiziéme de Juillet mil sept cens un.* Signé, *LOUIS.* Et plus bas, *PHELYPEAUX.*



CE REGLEMENT qui donnoit une face toute nouvelle au Corps & aux occupations de l'Académie, étoit accompagné d'une Lettre de M. le Comte de Pontchartrain, qui expliquoit plus particuliérement ce qui concernoit la nomination des Officiers annuels, & le choix des Eléves; il est nécessaire de la mettre ici pour la suite de l'Histoire.

LETTRE de M. le Comte de Pont-chartrain à M. l'Abbé Bignon.

MONSIEUR,

Le Roi desirant continuer de donner des marques de son affection à l'Académie Royale des Inscriptions, & lui témoigner la satisfaction qu'il a du travail auquel elle s'est appliquée jusqu'à présent, a bien voulu lui accorder le Réglement que je vous envoye, par lequel elle se trouve plus autorisée qu'elle n'a été, & reçoit une forme plus noble & plus stable. Sa Majesté m'a chargé en même-tems de vous marquer qu'Elle vous confirme, en tant que besoin est, en la qualité d'Académicien Honoraire, & qu'Elle a choisi pour remplir les autres places d'Honoraires, neuf personnes de distinction, à chacune desquelles j'ai écrit par son ordre; qu'Elle

desire que vous restiez PRESIDENT *pour le courant de cette année & pour la suivante, & qu'Elle a nommé M. l'Abbé de Caumartin* VICE-PRESIDENT *pendant le même-tems. Pour les places de Pensionnaires, Sa Majesté conserve, en tant que de besoin; MM. Charpentier, l'Abbé Tallemant, Despréaux, de Tourreil, l'Abbé Renaudot, de la Loubére, Dacier & Pavillon; & nomme pour les deux autres places MM. l'Abbé Boutard & Félibien. M. Despréaux* DIRECTEUR, *M. de Tourreil* SOUS-DIRECTEUR, *pour cette année & la suivante; M. l'Abbé Tallemant* SECRETAIRE, *& M. Félibien* TRESORIER.

A l'égard des places d'Associez, Sa Majesté a choisi dix sujets d'une érudition singuliére, à chacun desquels j'ai écrit suivant ses ordres.

Pour les places d'Eléves, Sa Majesté m'a ordonné de vous recommander d'en faire faire incessamment la nomination à l'Académie.

Je vous prie de dire à Messieurs les Académiciens en général, & à tous en particulier, que je suis très aise que le Roi m'ait chargé de l'expédition de ce Réglement que j'ai dressé avec plaisir & avec une intention très sincére de rendre mes services dans les occasions à cette Académie que j'honore parfaitement. Je suis,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-affectionné serviteur,
PONTCHARTRAIN.

A Versailles, le 16. *Juillet* 1701.

Les Académiciens Honoraires nommez par le Roi, outre M. l'Abbé Bignon & M. l'Abbé de Cau-

martin, dont il étoit parlé dans la Lettre de M. le Comte de Pontchartrain, étoient :

M. l'Abbé de SOUBISE, alors Coadjuteur, depuis Evêque de Strasbourg, & Cardinal de Rohan. M. DE SILLERY, Evêque de Soissons. Le Pere DE LA CHAIZE, Confesseur du Roi. M. le Marquis DE BERINGHEN, Premier Ecuyer de Sa Majesté. Le Pere MABILLON. M. le Duc d'AUMONT, Premier Gentilhomme de la Chambre. M. le PELETIER DE SOUZY, Conseiller au Conseil Royal, & M. FOUCAULT, Conseiller d'Etat, Intendant de la Généralité de Caën.

La Liste de ces Académiciens Honoraires fut faite par l'ordre alphabétqiue de leurs noms de Batême, que l'on trouvera à la tête de l'Eloge de ceux que l'Académie a

perdus depuis ce tems là, ou dans la Liste de ceux qui sont encore en place. On fit de même celle des dix Associez, qui étoient :

M. OUDINET, Garde des Médailles du Cabinet du Roi. M. DE FONTENELLE de l'Académie Françoise, & Sécretaire perpétuel de l'Académie des Sciences. M. ROLLIN, ancien Recteur de l'Université de Paris, & Professeur Royal en Eloquence. M. l'Abbé DE BEAUJEU, depuis Evêque de Castres. M. COUTURE, ancien Recteur de l'Université de Paris, & Professeur Royal en Eloquence. M. VAILLANT, Docteur en Médecine & Antiquaire de M. le Duc du Maine. M. l'Abbé DE TILLADET. M. POUCHARD, Professeur Royal en Langue Grecque. M. l'Abbé DE VERTOT, Docteur en Droit Canon, & M. CORNEILLE de l'Académie Françoise. Les

Les huit anciens Pensionnaires restérent dans l'ordre de leur réception ; les deux autres eurent le rang, suivant lequel ils étoient nommez dans la Lettre de M. le Comte de Pontchartrain.

Chaque Pensionnaire se choisit un Eléve, comme il étoit ordonné par le Réglement ; & ces Eléves furent :

M. GALLAND, Professeur Royal en Langue Arabe; M. BOURDELIN, Conseiller au Châtelet; M. ROUSSEAU; M. SIMON, qui a été depuis Garde des Médailles du Cabinet du Roi; M. PREVOST; M. DE LA BONNODIERE; M. DUCHE'; M. BOIVIN l'aîné; M. HENRION; & M. MOREAU DE MAUTOUR, Auditeur des Comptes.

M. COYPEL qui avoit si bien mérité de l'Académie, n'y eut aucune

place marquée, mais M. de Pontchartrain écrivit à la Compagnie que l'intention du Roi étoit que M. Coypel y eût toujours une séance agréable; & les Académiciens y ajoûtérent d'un consentement unanime qu'il participeroit aussi à la distribution des Jettons. Sa place fut depuis fixée à la suite des Pensionnaires.

Le Réglement ordonné par le Roi le seiziéme de Juillet 1701. commença à être exécuté le dix-neuviéme du même mois, que l'Académie tint sa premiére Assemblée particuliére dans la forme prescrite. Celle du quinziéme Novembre suivant, qui étoit la premiére d'après la S. Martin, fut une Assemblée publique en exécution de l'Article XXXIII. du même Réglement; & quelque difficulté qu'il parût y

avoir à mettre tout d'un coup en mouvement un Corps composé en apparence de trop de parties différentes, pour oser espérer que l'esprit Académique s'y répandît également, les Exercices de la Compagnie n'ont depuis ce tems là souffert aucune interruption sensible. Il est vrai que pour prévenir cette interruption, il fallut dans les premiéres années faire des changemens assez considérables parmi les Académiciens : quelques-uns d'entre eux qui étoient de l'Académie avant son renouvellement, & qui n'avoient point du tout compté d'être jamais assujettis à un plus grand travail, demandérent à être faits Vétérans, & on le leur accorda ; on fut obligé d'en user de même à l'égard de quelques-uns des nouveaux qui n'avoient pas compris toute l'é-

tendue de leur engagement, ou qui ſe trouvoient d'ailleurs hors d'état d'y ſatisfaire; d'autres places furent déclarées vacantes; & c'eſt ainſi que peu à peu on parvint à n'admettre dans la Compagnie que des perſonnes dévouées à ſes occupations, & libres de tout ſoin plus important.

Ces changements font ſans doute partie de l'Hiſtoire de l'Académie; mais comme c'en eſt la moins eſſentielle, il ſuffira de les marquer dans une eſpéce de Table Chronologique, après avoir rendu compte de ce qui regarde plus abſolument l'Académie en général.

Elle n'avoit eu juſqu'au Réglement de 1701. d'autre lieu d'aſſemblée que la Salle même de l'Académie Françoiſe. Le Roi lui aſſigna dans le Louvre un logement

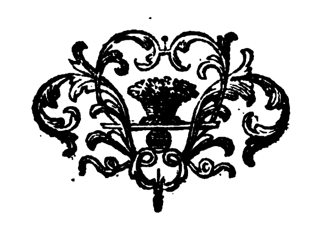
particulier, commode & ſpacieux, qui a été orné de Buſtes & de Tableaux, & accompagné d'une petite Bibliothéque, où ſont la plûpart des anciens Auteurs, & les meilleurs Livres de Médailles & d'Antiquités.

Dans les premiéres Séances il fut queſtion d'arrêter le Sceau & la Deviſe du Jetton de l'Académie.

Pour le Sceau, le Roi trouva bon que l'Académie prît les Armes même de France, avec une Médaille d'or au milieu, où ſeroit gravée la tête de Sa Majeſté.

A l'égard du Jetton, rien ne parut plus convenable que d'y repréſenter une Muſe tenant à la main une Couronne de Laurier, & ayant derriére elle des Cippes & des Obéliſques; & pour ame ce mot d'Horace: *VETAT MORI.*

En 1713. l'Etabliſſement de l'Académie des Inſcriptions & celui de l'Académie des Sciences furent confirmez par un titre plus authentique encore que tous ceux qui l'avoient précédé : ce fut par des Lettres Patentes données à Marly au mois de Février, & regiſtrées enſuite au Parlement & à la Chambre des Comptes. On les mettra ici dans leur entier, parce qu'il ſeroit difficile de les abréger.



LETTRES PATENTES DU ROI,

Qui confirment l'Etabliſſement de l'Académie Royale des Inſcriptions, & de celle des Sciences.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : *A tous préſens & à venir,* SALUT. *Le ſoin des Lettres & des beaux Arts ayant toujours contribué à la ſplendeur des Etats, le feu Roi notre très honoré Seigneur & Pere, ordonna en* 1635. *l'Etabliſſement de l'Académie Françoiſe pour porter la Langue, l'Eloquence & la Poëſie au point de perfection où elles ſont enfin parvenues ſous notre Régne. Nous choiſîmes en* 1663. *parmi ceux qui compoſoient cet-*

te Académie, un petit nombre de Sçavans les plus versez dans la connoissance de l'Histoire & de l'Antiquité, pour travailler aux Inscriptions, aux Devises, aux Médailles, & pour répandre sur tous les monumens de ce genre, le goût & la noble simplicité qui en font le prix. Tournant ensuite plus particuliérement nos vûes du côté des Sciences & des Arts, Nous formâmes en 1666. *une Académie des Sciences, composée de personnes les plus habiles dans toutes les parties des Mathématiques & de la Physique; & en* 1667. *Nous fîmes construire le fameux Edifice de l'Observatoire, où ceux d'entre eux qui s'appliquent à l'Astronomie, ont déja fait de si célébres & de si utiles découvertes. Ces deux Académies assemblées par notre protection, & soûtenues par des bienfaits, que la*

difficulté des tems n'a jamais interrompus, remplirent si dignement nos espérances, que quand la Paix de Riswick eut rendu le calme à l'Europe, Nous songeâmes à leur donner un témoignage authentique de notre satisfaction : Nous leur accordâmes des Réglemens signez de notre main pour déterminer l'objet, l'ordre & la forme de leurs exercices; & par une distinction encore plus singuliére, Nous voulûmes que leurs Conférences se tinssent au Louvre. L'estime & la réputation que ces Compagnies ont acquises depuis ce tems là, Nous engagent de plus en plus à donner une forme stable & solide à des Etablissemens si avantageux. A CES CAUSES, *de notre grace spéciale, pleine puissance & autorité Royale, Nous avons par ces Présentes signées de notre main, permis, approu-*

*vé & autorisé, permettons, approuvons & autorisons les Assemblées & Conférences des membres qui composent lesdites deux Académies, que Nous avons d'abondant, en tant que besoin est ou seroit, instituées & établies, comme par ces Présentes Nous les instituons & établissons, l'une sous le titre d'*ACADEMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET *MEDAILLES, & l'autre sous celui d'*ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES; *lesquelles continueront d'être dirigées par le Sécretaire d'Etat, ayant le département de notre Maison. Voulons pareillement qu'elles continuent de tenir leurs Assemblées dans les Appartemens que Nous leur avons assignez au Louvre, aux jours & heures portez par nosdits Réglemens des vingt-six Janvier 1699. & seize Juillet 1701. dont copies sont ci-attachées*

sous le contre-Scel de notre Chancellerie, & que Nous entendons être exécutez selon leur forme & teneur. Si DONNONS EN MANDEMENT *à nos amez & feaux Conseillers, les Gens tenans notre Cour de Parlement & Chambre des Comptes à Paris, que ces Présentes ils ayent à faire lire, publier & regiſtrer, & le contenu en icelles garder & observer selon sa forme & teneur :* CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. *Et afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, Nous avons fait mettre notre Scel à cesdites Présentes.* DONNE' *à Marly au mois de Février, l'an de grace mil sept cens treize; Et de notre Régne le soixante-dixiéme.* Signé *LOUIS*; Et sur le repli, *Par le Roi*, PHELYPEAUX. Visa, PHELYPEAUX. Et scellé du grand Sceau de cire verte, en lacs de soye rouge & verte.

REGISTRE'ES, oui, & ce requerant le Procureur Général du Roi, pour être exécutées ſelon leur forme & teneur, ſuivant l'Arrêt de ce jour. A Paris en Parlement le troiſiéme Mai mil ſept cens treize.

Signé *DONGOIS.*

REGISTRE'ES en la Chambre des Comptes, oui, & ce requerant le Procureur Général du Roi, pour être exécutées ſelon leur forme & teneur. Ce trente Mai mil ſept cens treize.

Signé *NOBLET.*

Il y avoit long-tems que des Etrangers d'un mérite diſtingué ſouhaitoient de ſe trouver dans une étroite relation avec l'Académie, & d'être admis au nombre de ſes Membres. Quelqu'avantage que l'on dût

eſpérer d'une pareille liaiſon , il étoit difficile & même peu convenable de vouloir la former pendant que la guerre agitoit ſi violemment toute l'Europe. C'eſt ce qui avoit empêché d'y mettre lors du renouvellement de 1701. des Aſſociez Etrangers, comme on en avoit mis en 1699. dans l'Académie des Sciences. Dés que la Paix eut concilié l'eſprit & les différents intérêts des peuples voiſins, le Roi donna aux Lettres cette nouvelle marque de ſon attention. Il permit à l'Académie d'ajoûter à la claſſe des Honoraires quelques Académiciens Etrangers célébres par leur érudition, afin que par ce moyen la Compagnie pût répandre plus aiſément au dehors la gloire de ſes travaux, & qu'elle fût en même-tems à portée de recueillir le premier

fruit des découvertes qui se pouvoient faire dans les pays les plus éloignez. En conséquence de cette permission, l'Académie choisit en 1715. trois Académiciens Honoraires Etrangers, dont le premier fut M. le Cardinal GUALTERIO, le second Dom Anselme BANDURI, Bibliothéquaire du Grand Duc, & le troisiéme M. CUPER, Bourguemaître de Déventer.

Peu de tems après cette augmentation, le Roi mourut ; & si quelque chose pût consoler l'Académie de la perte de son Auguste Fondateur, ce fut de voir sous une Minorité tranquille & pleine d'espérances, la souveraine administration de l'Etat entre les mains d'un Prince à qui elle sembloit appartenir autant par le mérite personnel que par les droits de la naissance ; &

qui déjà Protecteur déclaré des Lettres & des beaux Arts, ne laissoit rien à desirer de ce qui pouvoit y joindre le titre de Pere de la Patrie.

Le soin de l'Académie fut donné à M. le Duc d'Antin, comme il l'avoit été à MM. Colbert & de Louvois, Sur-Intendants des Bâtimens; & elle trouva dans ce nouveau Mécéne tous les secours qui pouvoient rendre ses travaux plus célébres, plus utiles, & plus dignes des bienfaits du Prince.

M. le Duc d'Antin se mit à la tête de la Compagnie quand elle alla rendre ses premiers hommages à Monsieur le Duc d'Orléans. S. A. R. les reçut avec bonté, & si on ose le dire, avec tendresse; il sembloit faire accueil aux Muses mêmes. Instruit de toutes les occupations de

l'Académie, il en parla d'une maniére à exciter l'admiration des Académiciens ; il connoiſſoit non-ſeulement les principaux d'entre eux, mais encore ceux qui le plus retirez du commerce du monde, ſe flattoient en ſecret d'une précieuſe obſcurité.

Dans cette Audience, que la bonté du Prince avoit preſque changée en un entretien familier, S. A. R. fit entendre à la Compagnie que le titre d'*Académie des Inſcriptions & Médailles*, n'exprimant qu'une petite partie de ſon objet, en pouvoit faire naître à ceux qui ne la connoîtroient pas, une idée très imparfaite, peut-être même déſavantageuſe. Cette obſervation donna lieu à un Arrêt rendu au Conſeil d'Etat du Roi le quatriéme Janvier 1716. par lequel le titre d'*Académie Royale des*

Inſcriptions

Inscriptions & Médailles fut changé en celui d'ACADEMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. On pouvoit encore supprimer le titre d'*Inscriptions*, qui n'ajoûte rien à celui de *Belles-Lettres*, dont les Inscriptions sont partie ; mais on ne fut pas fâché de conserver un ancien nom qui indiquoit plus particuliérement l'origine de l'Académie ; & elle sçavoit bien que le Public qui supprime volontiers les titres, sur-tout lorsqu'ils sont inutiles ou indifférents, ne la nommeroit guéres autrement que l'*Académie des Belles-Lettres*, comme il paroît que c'est déjà l'usage.

L'Arrêt du Conseil du quatriéme Janvier 1716. fit un autre changement dans l'Académie. Par cet Arrêt, le Roi supprima la Classe des *Eléves*, dont le seul nom rebutoit

les perſonnes d'un certain mérite. Sa Majeſté ordonna que la Claſſe des *Aſſociez* ſeroit augmentée de dix ſujets qui lui ſeroient préſentez par l'Académie dans la forme ordinaire ; ſçavoir, qu'on nommeroit pour chaque place par voie de ſcrutin deux ſujets dont Sa Majeſté ſe réſervoit le choix, ce qui fut auſſitôt exécuté.

Enfin, le vingt-troiſiéme Mars ſuivant, il y eut un autre Arrêt rendu au Conſeil d'Etat concernant les Académiciens *Vétérans*. Leur nombre paſſoit le tiers des Académiciens actuellement en place ; & le feu Roi jugeant que cette multitude de Vétérans pouvoit nuire à la diſcipline de la Compagnie, avoit déjà ordonné en 1714. qu'ils n'auroient voix délibérative dans les Elections & les autres affaires particuliéres de

l'Académie qu'au nombre de quatre seulement, les plus anciens de ceux qui se trouveroient à l'Assemblée. Pour prévenir encore plus efficacement tous les inconvéniens qui en pouvoient arriver, le Roi de l'avis de M. le Duc d'Orléans Régent du Royaume, ordonna par ce nouvel Arrêt : Que le titre de *Vétéran* ne pourroit désormais être accordé qu'à ceux des Académiciens actuellement en place, qui après avoir utilement travaillé dans l'Académie pendant dix années au moins, se trouveroient hors d'état, & dans une espéce d'impossibilité d'y continuer leurs travaux ; Que pour assûrer la vérité d'un tel exposé, ceux d'entre les Académiciens qui voudroient obtenir le titre de Vétéran s'adresseroient d'abord à l'Académie même, qui en délibereroit par

voie de scrutin comme pour une Election; & que si les deux tiers des suffrages se trouvoient favorables à celui qui postule la Vétérance, la délibération de l'Académie seroit envoyée à Sa Majesté pour y être statué ce qu'Elle jugeroit à propos. Et à l'égard de l'assistance des Vétérans aux Assemblées de l'Académie, Sa Majesté ordonna qu'il n'y auroit que les quatre plus anciens d'entre eux qui pourroient y avoir voix délibérative dans les Elections & autres affaires particuliéres de la Compagnie, sans qu'aucun autre Académicien Vétéran moins ancien pût leur être substitué quand ils ne se trouveroient pas aux Assemblées.

Après que tout ce qui avoit quelque rapport au bon ordre ou à l'honneur de la Compagnie fut réglé, on

ſongea à l'impreſſion de l'Hiſtoire & des Mémoires de l'Académie.

Elle en publia d'abord deux Volumes qui, outre la Préface, & l'Hiſtorique qu'on vient de rapporter, contiennent les Eloges de douze Académiciens, & environ Cent quarante Articles ou Mémoires de Littérature, tirez des Regiſtres de l'Académie depuis le renouvellement de 1701. juſques & compris l'année 1710. Plus de Soixante de ces Mémoires ſont donnez en entier, & près de Quatre-vingts le ſont par extrait. Ces deux Volumes, au reſte, qui forment des *in-quarto* de huit cens pages, furent achevez d'imprimer au Louvre, à la fin de l'année 1717.

En 1723. parurent deux nouveaux Volumes tout ſemblables aux précédens, pour l'ordre & la diſpo-

ſition des matiéres, ils vont de 1711. à 1717. on y trouve à peu près le même nombre d'articles, ſoit dans l'Hiſtoire, ſoit dans les Mémoires, & le même nombre d'Eloges.

Les Tomes V. & VI. ſuivirent d'auſſi près, ils parurent en 1729. & ils contiennent, toujours dans le même ordre, les Mémoires de Littérature tirez des Regiſtres de l'Académie, depuis l'année 1718. juſques & compris l'année 1725. avec les Eloges des Académiciens morts dans cet intervale.

On trouve à l'entrée du Tome V. une ſuite de l'Hiſtoire de l'Académie des Belles-Lettres, qui dans les précédens Volumes finiſſoit avec l'année 1717. & préciſément au tems, où le feu Czar Pierre Alexiowitz, étant venu en France, honora l'Académie de ſa pré-

e, & voulut la connoître par
nême, comme un de ces éta-
emens utiles & glorieux qu'il
oit dignes de son attention, &
: il espéroit aussi pouvoir un jour
rer son Empire.
Quoiqu'il n'eût choisi pour cette
e ni l'heure ni le jour ordinaire
Assemblées, & que la Compa-
n'eût été informée que le ma-
de l'honneur qu'il vouloit lui
l'après-midi, elle se trouva
moins assez nombreuse pour le
voir dignement. Il souhaita d'a-
l qu'on lui expliquât l'objet & la
ne des Exercices de l'Acadé-
; on lui en fit un détail circons-
ié, quoique succinct; il parut le
prendre parfaitement & y ap-
dir. Ensuite, revenant à la pre-
re idée qu'il s'étoit faite des tra-
x de l'Académie, & qu'il croyoit

consister principalement en Inscriptions & en Médailles, il demanda à en voir. On lui montra le Livre & la suite même des Médailles du feu Roi. Il parcourut l'un & l'autre, & pour marquer que l'application qu'il y donnoit n'étoit pas un simple effet de sa complaisance & de sa politesse, ou de son goût pour la beauté de la gravûre & la correction du dessein; sur lesquels il se récrioit souvent, il prit deux Médailles qui étoient dans la même Tablette, & dit que sûrement l'une représentoit un fait, une action particuliére, & que l'autre étoit sans doute un symbole qui désignoit une Vertu, ou quelque qualité personnelle. Il ne se trompoit pas, la Médaille qu'il regardoit comme le monument précis d'un fait particulier, étoit l'Audience du Légat, représentée au

naturel ; l'autre, au contraire, étoit la ſimple Deviſe du Roi, exprimée par un Soleil qui éclaire le globe de la terre, avec ces mots : *NEC PLURIBUS IMPAR.*

Après avoir ainſi examiné cette ſuite compoſée de plus de trois cens Médailles, le Czar en tira de ſa bourſe une quinzaine d'or, de différentes grandeurs, & qui étoient celles de ſa propre Hiſtoire ; mais, avant que de les expoſer aux yeux de l'Aſſemblée, il la prévint obligeamment, que ce n'étoit point pour en comparer l'eſprit & le travail, moins encore les actions qui y étoient exprimées, avec celles de LOUIS LE GRAND, ce furent ſes termes ; mais ſeulement pour marquer comment il avoit toujours penſé ſur la convenance & l'eſpéce de néceſſité de laiſſer à ſes deſcendans

des exemples propres à les encourager & à les instruire. La conversation, qui malgré le ministère des Interprétes, avoit toujours été fort vive, finit par toutes les assurances d'estime & de bienveillance que ce Prince pouvoit donner à la Compagnie; il lui dit que si jamais on découvroit dans ses Etats quelques Monumens qui méritassent de lui être communiquez, il l'ordonneroit aussitôt, & qu'il s'adresseroit de même à elle avec confiance, toutes les fois qu'il pourroit avoir besoin de ses talens & de ses lumiéres.

L'Académie fut assez heureuse pour trouver bientôt l'occasion de lui marquer une partie de sa reconnoissance, & elle en fut redevable à M. le Duc d'Antin, qui, en qualité de Sur-Intendant des Bâtimens,

Jardins, Arts & Manufactures de France, s'étoit chargé de faire voir à Sa Majesté Czarienne toutes les richesses & les Chef-d'œuvres de ce vaste département. Il jugea que lorsque le Czar iroit à la Monnoye des Médailles, rien ne seroit plus galant que d'y en faire frapper quelqu'une pour ce Prince, où, sans être prévenu le moins du monde, il trouvât son nom, son image & quelque chose de flatteur sur ses voyages : mais il ne s'agissoit pas seulement d'imaginer la Médaille, il falloit la dessiner, la modeler, & en graver les carrez dans un espace de huit à dix jours. L'empressement de l'Académie ne lui laissa voir rien d'impossible, & tout répondit si heureusement à l'attente de M. le Duc d'Antin, que le Czar étant venu au jour marqué à la Mon-

noye des Médailles, après avoir considéré de fort près la ſtructure du plus grand balancier, en avoir bien examiné la force & le jeu, il voulut y donner lui-même le mouvement, & fut extrêmement ſurpris de voir ſortir de deſſous le coin une grande Médaille d'or, où il ſe reconnut d'abord dans un portrait beaucoup plus reſſemblant, & infiniment mieux travaillé qu'aucun de ceux qu'il avoit fait graver, ſoit en Moſcovie, ſoit en Hollande; il ſentit de même l'ingénieuſe alluſion du revers, qui repréſentoit une Renommée paſſant du Septentrion au Midi, avec ces mots, que Virgile applique à la Renommée même : *VIRES ACQUIRIT EUNDO*; & qui ſe raportoient également à la réputation & aux diverſes connoiſſances que S. M. Cz. avoit acquiſes dans ſes voyages.

Le Czar, de retour dans ses Etats, n'oublia pas l'Académie. Il lui envoya en 1719. le projet d'une grande Inscription Latine, destinée à remplir les quatre faces du piedestal de la Statue Equestre qu'on lui avoit érigée à Petersbourg; & comme cette Inscription n'étoit presque qu'un tissu d'événemens qu'il avoit lui-même rangez suivant l'ordre des tems, il ne demanda grace que pour les faits & pour les dattes, laissant, disoit-il, l'Académie maîtresse absolue de la forme & des expressions: elle usa sobrement de cette liberté, elle se contenta de rédiger l'Inscription dans le stile lapidaire qui lui convenoit; & pour marquer au Prince qu'elle n'avoit fait, même à cet égard, que des changemens indispensables, il n'y en eut aucun dont elle ne lui

rendît quelque raiſon particuliére. Il eut la bonté de l'en faire remercier dans les termes les plus affectueux.

Au commencement de 1722. M. Schumacker, Bibliothécaire de Sa Majeſté Czarienne, envoya par ſon ordre à l'Académie les deſſeins de pluſieurs figures de Divinités, d'hommes & d'animaux, la plûpart de Bronze, trouvez au mois de Septembre 1721. aux environs d'Aſtracan, au Nord-Eſt de la Mer Caſpienne, où l'armée de ce Prince étoit campée ; & c'eſt ſur ces deſſeins, reſtez au dépôt de l'Académie, que le P. Dom Bernard de Montfaucon les a fait graver dans le cinquiéme volume du Supplément de ſes Antiquités, où il en donne une explication ſommaire.

Peu de tems après, quelques

troupes Moscovites de la même armée, ayant pénétré plus avant dans le pays des Kalmouks, y trouvérent dans un vieux Château une espéce de Bibliothéque, qui étoit digne d'un meilleur sort que celui qu'elle éprouva. L'Officier ni le Soldat n'en tinrent aucun compte; ils furent d'abord choquez de la forme des Livres, parce qu'ils étoient extrêmement longs, & qu'ils n'avoient presque point de largeur. Le dedans ne leur parut pas moins bizarre, & leur déplut encore davantage; les feuillets, au lieu d'être de simple papier, ou de vélin, comme ceux qu'ils connoissoient, étoient fort épais, & composez d'une espéce de cotton ou d'écorces d'arbres, enduites d'un double vernis de deux couleurs. L'écriture étoit blanche sur un fonds noir, &

les habitans du lieu même aſſuroient qu'ils n'en connoiſſoient pas les caractéres. Les Moſcovites s'attachérent donc plus à détruire ces Livres qu'à les enlever ; les plus curieux ſe contentérent d'en apporter quelques feuilles au Czar, qui eut grand regret au reſte. Il conſulta d'abord ſur cette écriture preſque toutes les perſonnes lettrées qui ſe trouvoient dans ſes Etats, elles ne pûrent lui en rendre aucune raiſon ; il n'en apprit pas davantage de différentes Univerſités du Nord, à qui il s'adreſſa enſuite ; & cette incertitude, ne faiſant qu'augmenter ſon impatience & ſa curioſité, il en écrivit au mois d'Août 1722. à M. l'Abbé Bignon, Bibliothécaire du Roi & Préſident de l'Académie, & joignit à ſa Lettre un des feuillets en queſtion. Ce feuillet, apporté à l'Académie, y fut

fut aussi-tôt reconnu par Mrs Freret & Fourmont l'aîné, pour être de la Langue & de l'Ecriture du Thibeth. Il y avoit déjà quelques années qu'un Missionnaire revenu du Thibeth, avoit remis à M. Freret une espéce de Dictionnaire qu'il avoit formé pour son usage de la Langue du pays, correspondant à la Langue Italienne, qui en occupoit ainsi la premiére colomne, & M. Freret avoit communiqué depuis peu ce Dictionnaire à M. Fourmont, de sorte qu'ils furent charmez l'un & l'autre de l'occasion qui se présentoit de mettre à profit l'étude qu'ils en avoient faite.

M. Fourmont se chargea du déchiffrement, & associa à ce travail M. l'Abbé Fourmont son frere, envoyé depuis par le Roi à Constantinople, avec M. l'Abbé Sevin

autre Académicien, pour la recherche des Manuſcrits Grecs & Orientaux. M[rs] Fourmont, pour parvenir à l'interprétation du feuillet écrit en Langue Thibéthienne, furent d'abord dans l'obligation de changer l'ordre du Dictionnaire, & d'y mettre cette derniére Langue à la place de l'Italienne, dans la premiére colomne. Venant enſuite, à la traduction du feuillet, ils reconnurent que ce n'étoit point un diſcours complet, mais un morceau détaché de quelque Sermon ou Oraiſon Funébre, dans le goût des Tartares, caractériſé par des figures hardies, & par des répétitions approchantes de nos refreins, & très ordinaires dans les prédications Muſulmanes. Au ſurplus, une morale aſſez ſenſée ſur l'autre vie étoit le point principal, traité dans ce feuil-

let. L'Auteur, persuadé de l'immortalité de l'ame, en donnoit quelques preuves métaphysiques, entre autres, que la réminiscence des événemens qu'on avoit vû arriver, & la crainte de l'avenir formoient un argument égal pour l'existence passée & pour l'existence future; il y ajoutoit quelques comparaisons, presque toutes tirées du Cheval, qui est l'animal que les Tartares estiment le plus.

Voici en peu de mots, ce que firent Mrs Fourmont pour donner une traduction plus exacte du feuillet.

1°. Ils le transcrivirent entre deux grandes marges en Langue Thibéthienne de deux maniéres, l'une avec les propres caractéres du Thibeth, & l'autre avec les caractéres Latins les plus correspondans.

2°. Comme la Langue Latine, par la diférence de ses inflexions, est celle qui se plie & s'ajuste plus aisément à toutes les autres Langues; sous ce Thibéthien double ils mirent une Traduction Latine littérale & interlinéaire.

3°. Ils remplirent la derniére grande marge d'une Version plus ample & plus libre, pour mieux déveloper ce que le goût & le génie Oriental rendoient trop obscur dans le texte, & mirent dans l'autre marge des Notes sur le tems auquel ils croyoient que cet Ouvrage avoit été composé, & sur la conformité qu'ils remarquoient entre quelques-unes de ces phrases de la Langue Thibéthienne & le Chinois auquel ils s'appliquent depuis longtems.

Enfin, ils en firent une Traduc-

tion Françoise, pour la lire au Roi, qui sur le bruit qui s'étoit répandu de ce travail, avoit paru souhaiter qu'on l'en instruisît. Mrs Fourmont, accompagnez de M. de Boze Sécretaire de l'Académie, & présentez par M. l'Abbé Bignon Président, eurent l'honneur d'en rendre compte à Sa Majesté à Versailles au mois de Novembre 1722. & M. l'Abbé Bignon renvoya ensuite le tout au Czar, après l'avoir surabondament fait traduire en Moscovite, pour le lui rendre plus agréable & plus sensible, & il le fut au point, qu'il s'étoit proposé de ne rien épargner pour recouvrer les débris de cette Bibliothéque singuliére, mais sa mort, qui arriva au commencement de l'année suivante, détruisit ce projet littéraire avec la plûpart de ceux qu'il avoit formez pour la

splendeur de son régne, & priva l'Académie d'une Relation qui lui étoit infiniment précieuse.

Personne n'ignore que quand il vint en France, il fut particuliérement touché de la personne du Roi, qui n'avoit pas encore huit ans; qu'il ne parloit qu'avec une admiration mêlée de tendresse, de ses graces, de sa bonté & de ses connoissances, depuis sur-tout, que dans une des visites qu'il lui avoit rendues au Château des Thuilleries, la conversation étant tombée sur la Moscovie, & les autres Etats que le Czar posséde en Europe & en Asie, le jeune Monarque lui en avoit tracé sur le champ une espéce de Carte Géographique très exacte; aussi lui dit-il avec transport, que rien n'égaloit la satisfaction qu'il ressentoit de voir en lui les espé-

rances de tout ce que ſes Ayeux avoient jamais exécuté de plus grand pour l'honneur de leur Couronne, & pour l'avantage de leurs ſujets.

L'Académie, attentive à recueillir de ſi heureux préſages, en avoit déjà fait le ſujet de quelques Médailles & autres Monumens publics, quand il plut au Roi lui en donner un gage encore plus certain. Sa Majeſté réſolut de venir, & de préſider elle-même à une des Aſſemblées de l'Académie : Elle ſe rendit à celle du vingt-quatriéme Juillet 1719. Elle fut reçue à la porte du Louvre par les Académiciens en corps, qui la conduiſirent dans la Salle & juſqu'au fauteuil du Préſident, où Elle daigna s'aſſeoir & reſter pendant toute la ſéance. M. de Boze, qui ſe trouva ce jour

là à la tête de l'Académie, eu l'honneur de recevoir Sa Majesté & lui dit au nom de la Compagnie :

SIRE,

On sçait qu'il est de la grandeu des Rois de protéger les Lettres ; mai qu'il est beau de voir VOTRE MAJESTE' *se couvrir aujourd'hui d'un gloire plus solide encore, de la gloir de les aimer ! La preuve éclatant qu'Elle leur donne de son amour es plus capable de hâter leurs progrè que tous ses autres bienfaits. Puissiez-vous* SIRE, *jouir long-tems de l reconnoissance & de l'émulation qu votre présence leur inspire ! Puisse votr Régne devenir aussi célébre par les dé-*

couvertes de vos ſçavants ſujets, que par le nombre & par l'éclat de vos vertus. Puiſſe enfin cette Académie, que votre immortel Biſayeul inſtitua dans ſes plus beaux jours, pour éterniſer le ſouvenir des grandes actions, être occupée pendant un ſiécle du ſoin de conſacrer les vôtres ſur le Marbre & ſur le Bronze, & de joindre à votre auguſte Nom tous les titres qui peuvent le rendre plus recommandable à la Poſtérité.

Le Roi, ayant très gracieuſement répondu qu'il recevoit avec plaiſir les reſpects & les vœux de la Compagnie, & M. le Marêchal de Villeroy, Gouverneur de Sa Majeſté, ayant ajoûté qu'Elle ſouhaitoit être témoin du travail accoutumé, & de la même maniére qu'il ſe faiſoit dans les Aſſemblées ordi-

naires, M. Freret, qui étoit à son tour de lire, traita un sujet aussi heureusement amené à l'occasion présente, que s'il eût été choisi exprès, pour le rapport qu'il avoit au goût & aux amusemens de Sa Majesté. Il lut une Dissertation sur l'origine du Jeu des Echecs; * le Roi l'entendit toute entiére avec plaisir, & avant que de lever la séance, il donna à l'Académie, avec une extrême bonté, de nouvelles assûrances de sa protection.

L'Académie en corps, reconduisit le Roi jusqu'à la porte du Louvre, le vit partir, & rentra un moment, comme pour se féliciter elle-même de la gloire de cette journée, dont il semble qu'elle ne puisse trop se rapeller le souvenir.

* Cette Dissertation est par extrait dans le Tome V. pag. 250. de l'Histoire.

A la ſuite de ce détail, on trouve deux autres faits que la reconnoiſſance de l'Académie ne lui permettoit pas de taire.

Le premier eſt que M. Baudelot, Académicien Penſionnaire, qui mourut au mois de Juin 1722. laiſſa à l'Académie par ſon Teſtament une partie de ſa Bibliothéque, toutes ſes Médailles & Figures antiques, avec un Recueil d'Inſcriptions ſinguliéres Grecques & Latines, entre leſquelles ſont celles que M. de Nointel, Ambaſſadeur de France à Conſtantinople, rapporta du Levant, & dont l'une, qui a plus de deux mille ans, contient le nom des Officiers & des principaux Soldats que les Athéniens perdirent en une même année dans cinq expéditions différentes.

Le second est qu'en 1724. Messieurs les Doyen, Chanoines & Chapitre de l'Eglise de Paris, firent présent à l'Académie, des Inscriptions & des Bas-reliefs antiques trouvez en 1710. à quinze pieds de profondeur dans les fondations & sous le Choeur même de l'Eglise, où l'on creusoit une cave destinée à la sépulture des Archevêques. * Ils ont été placez avec ceux de M. Baudelot dans une Salle du Louvre, que le Roi a eu la bonté d'ajouter au logement de l'Académie; & on se fait un plaisir de les montrer aux Sçavants, qui peuvent avoir besoin de les consulter.

Les Tomes VII. & VIII. qui

* Le dessein de ces Monumens, & le précis des différentes Dissertations ausquelles leur découverte avoit donné lieu, se trouvent dans le troisiéme Volume des Mémoires de l'Académie.

parurent en 1733. & qui contiennent les Mémoires de Littérature tirez des Regiſtres de l'Académie, depuis 1726. juſques & compris 1730. mirent ſon Hiſtoire preſque au courant, c'eſt-à-dire, qu'ils n'y laiſſérent preſque d'autre intervale que celui qu'exigeoit néceſſairement le cours d'une impreſſion longue & variée.

C'eſt dans ces années là que tombe un autre fait, qui intéreſſant également le bien des Lettres & l'honneur de l'Académie, n'a pas été oublié dans ſon Hiſtoire.

Méhémet Effendy, Ambaſſadeur de la Porte, & Zaïd Aga ſon fils qui l'avoit ſuivi en France, étant retournez à Conſtantinople, y parlérent avec tant d'admiration de tout ce qu'ils avoient vû ici, & principalement de la maniére dont

on y cultivoit les Lettres & les beaux Arts, que malgré la prévention & l'indolence naturelle des Turcs, la forme & les maximes de leur Gouvernement, l'esprit même de la Religion Mahométane, on vit sur la fin de l'année 1726. une véritable Imprimerie établie à Constantinople, sous la protection du Grand Vizir & l'autorité du Sultan. L'année suivante Zaïd Aga, informant de ces progrès M. l'Abbé Bignon Président de l'Académie, lui écrivit que s'il se trouvoit sur les lieux quelque Académicien intelligent, il ne désespéroit pas de le faire pénétrer jusques dans la Bibliothéque du Grand Seigneur, ou plutôt dans celle des anciens Empereurs Grecs, qui lors de la prise de Constantinople, fut soigneusement conservée par le commande-

ent exprès de Mahomet II. On
uvoit se flatter d'y trouver plu-
urs de ces Ouvrages célébres
nt on regrette si justement la per-
; les avances & la bonne volonté
Zaïd Aga sembloient applanir
e partie des difficultés, & quoi-
'on eût d'ailleurs d'assez fortes
sons pour croire que cette an-
enne Bibliothéque ne subsistoit
us, l'amour du bien public l'em-
rta sur toute autre considération,
on se détermina à faire une ten-
ive, qui, à tout prendre, ne de-
it pas être absolument infructueu-
; car il n'étoit pas possible que les
recs n'eussent conservé quelques
ciens Manuscrits. Ainsi, dans la
e de recouvrer au moins cette
rtie, le Roi nomma au mois de
illet 1728. M. l'Abbé Sevin Aca-
micien Pensionnaire, & M. l'Ab-

bé Fourmont Associé, pour aller faire cette recherche sous ses ordres. Ils s'embarquérent l'un & l'autre sur la fin de la même année avec M. le Marquis de Villeneuve, que Sa Majesté avoit nommé peu de tems auparavant pour son Ambassadeur à la Porte, & on voit par les Relations de ce Voyage Littéraire, imprimées à la fin de la partie Historique du Tome VII. que M. l'Abbé Sevin en a rapporté pour la Bibliothéque du Roi, & par conséquent pour la République des Lettres, plus de six cens Manuscrits d'élite, sans compter ceux que les correspondances qu'il a eu soin d'établir en divers lieux ont procurez depuis son retour; & que M. l'Abbé Fourmont a joint à un grand Recueil de Médailles, les Desseins de plusieurs Monumens antiques très singuliers, &

& la copie figurée de près de trois mille Inscriptions des premiers tems, dont aucune n'a encore été publiée.

Les Tomes IX. & X. que l'Académie fit paroître en 1737. contiennent son Histoire & ses Mémoires depuis 1731. jusques & compris 1733. Et voici ce qu'on lit à l'entrée du premier de ces deux nouveaux Volumes.

L'Académie des Belles-Lettres se contentoit de remplir avec beaucoup d'exactitude ses anciens engagemens, lorsque le zéle d'un Magistrat lui en a fait contracter un nouveau, dont il est juste de rendre compte au Public.

M. le Président Durey de Noinville, reconnoissant l'utilité des travaux de l'Académie; &, pour continuer à nous servir de ses propres termes, touché de l'honneur & des

avantages qu'ils procuroient journellement aux Sciences en général, & à la Nation en particulier, forma le dessein d'y contribuer par la fondation d'un Prix annuel de quatre cens livres pour l'Auteur, qui au jugement de l'Académie, auroit le mieux réussi à traiter le Sujet qu'elle auroit proposé pour le concours au Prix.

Cette proposition fut faite à l'Académie dans la Séance du seiziéme Décembre 1732. & on juge bien que l'intention & la générosité du Fondateur y furent infiniment louées; mais on s'étonneroit, sans doute, que l'acceptation y eût souffert de grandes difficultés, si on ne les rapportoit ici en substance, pour donner, au moins, une idée de la circonspection avec laquelle des Compagnies, déjà assez occu-

pées par elles-mêmes, doivent se charger de nouveaux soins, quelque spécieux, quelque utile même qu'en soit l'objet.

On représenta donc, que si le choix des Sujets qu'on donneroit à traiter pour le concours au Prix, demandoit des recherches & de l'attention, il en faudroit beaucoup plus pour l'examen des Piéces, dont le nombre augmenteroit probablement chaque année. Que cet examen, & moins encore le jugement, ne se pouvant faire sur une simple lecture dans la Compagnie, Elle seroit obligée de nommer des Commissaires, & de les choisir entre les Académiciens les plus assidus, les plus intelligens & les plus laborieux, & que tandis qu'ils s'appliqueroient à cet examen, leurs travaux particuliers pour l'Académie

ſeroient néceſſairement interrompus & reculez. Que la diverſité d'avis de la part des Commiſſaires, ſeroit quelquefois très embarraſſante; & produiroit des inconvénients plus grands encore que la ceſſation du travail. Enfin, que quelque précaution que l'on prît pour juger en connoiſſance de cauſe, & dans les régles de la plus parfaite équité; les Auteurs mécontens, c'eſt-à-dire, plus foibles, ou plus malheureux, s'éleveroient ſans ménagement contre l'Académie, & traiteroient comme leurs adverſaires déclarez, ceux qu'ils auroient toujours regardez comme leurs Juges.

Aucune de ces raiſons ne prévalut ſur l'envie de hâter le progrès des Lettres en excitant une nouvelle émulation entre ceux qui les cultivent. La propoſition de M. de

Noinville fut acceptée ſous le bon plaiſir du Roi, & Sa Majeſté l'ayant agréée, il fut unanimement arrêté:

Que le ſujet du Prix rouleroit toujours ſur quelque point intéreſſant d'Hiſtoire ou de Littérature ancienne & moderne, mais que de trois années l'une, il ſeroit particuliérement déterminé à quelque point de l'Hiſtoire de France.

Que pour écarter davantage l'idée d'une récompenſe mercénaire attachée au ſuccès, elle ſeroit convertie en une Médaille d'or de la même valeur, faite exprès, & chargée d'une Inſcription propre à cet établiſſement.

Que le premier Sujet pour le concours au Prix, ſeroit annoncé dans la premiére Aſſemblée publique d'après Pâques, & le Prix diſtribué dans celle de l'année ſuivante.

Que toutes personnes de tou pays & de toute condition, excep té celles qui composent l'Acadé mie, seroient admises à concouri pour le Prix, & que leurs Ouvrage pourroient être écrits en François ou en Latin à leur choix, en observan seulement de les borner à une heur de lecture au plus.

Que les Auteurs mettroient sim plement une Devise à leurs Ouvra ges, mais que pour se faire connoî tre, ils y joindroient dans un papie cacheté, écrit de leur propre main leur nom, demeure & qualités, & que ce papier ne seroit ouvert qu'a près l'adjudication du Prix.

Enfin, que les Piéces seroien remises entre les mains du Sécre taire de l'Académie avant le pre mier Décembre de chaque année afin qu'on eût tout le tems néce

faire pour les examiner & les juger.

M. le Préfident de Noinville, qui par un fentiment de modeftie peu ordinaire aux Fondateurs, auroit voulu n'être pas nommé dans le titre même de la Fondation, fe réferva feulement, & bien plus par amour pour les Lettres que par aucune vûe de fupériorité, la liberté de pouvoir quelquefois venir lui-même propofer dans des Affemblées particuliéres, les fujets qu'il auroit imaginez pour le concours au Prix, fans exiger toute-fois qu'on leur donnât jamais la préférence fur d'autres, à moins qu'on ne les jugeât en même-tems plus convenables.

Quand M. le Duc d'Antin rendit compte au Roi des détails de cette Fondation, il ne lui laiffa pas ignorer le défintéreffement du Fon-

dateur, & Sa Majesté lui assigna déslors dans l'Académie une place unique, sous le titre d'*Associé libre*, qui sans l'engager à aucun travail, le mettoit à portée d'assister aussi souvent que bon lui sembleroit à des Exercices pour lesquels il marquoit tant d'estime & tant de goût : l'Académie ajoûta à cette distinction, celle de faire ordinairement placer M. de Noinville sur le même banc que ses Officiers & ses Académiciens Honoraires.

Un autre fait qui regarde l'Académie en général, est qu'au mois de Juin 1733. le sieur Félibien qui avoit la garde des Antiques du Louvre, avec une gratification annuelle de six cens livres sur l'état des Pensions de l'Académie, étant mort, le Roi fut supplié de vouloir bien réunir au corps de l'Académie, le

titre de Garde des Antiques du Louvre, avec les appointemens & gratifications qui y étoient attachez, & d'agréer qu'Elle joignît à ce Recueil d'Antiques, celui qui lui avoit été légué en 1722. par le sieur Baudelot, pour ne plus faire qu'un seul & même dépôt, à la garde de tel Académicien qu'il plairoit à Sa Majesté d'y commettre. Le Roi eut la bonté d'accorder à l'Académie tout ce qu'Elle avoit pris la liberté de lui demander, & Sa Majesté nomma à l'emploi dont il s'agissoit, le sieur de Foncemagne, Académicien Associé.

Dans la présente année 1740. l'Académie ne s'est pas bornée à donner au Public deux nouveaux volumes de son Histoire & de ses Mémoires; Elle a voulu en même-tems, lui rendre l'usage des précé-

dens volumes infiniment plus commode & plus utile, par une Table extrêmement ample, exacte & détaillée, de toutes les matiéres qui y sont traitées, & dont la plûpart ne sont point annoncées par le titre des Ouvrages. Cette Table qui est rangée par l'ordre alphabétique des mots, forme seule un volume semblable à ceux des Mémoires mêmes; aussi est-il compté pour le XIe.

Il y a peu de Livres d'une certaine étendue, ausquels, pour la commodité des Lecteurs, & la facilité des Recherches, on ne joigne une bonne Table des Matiéres; on le pratique même à l'égard de ces Traités Dogmatiques & suivis, dont la division & le sommaire des Chapitres semblent indiquer suffisamment tout ce que l'on doit y trouver: combien donc n'est-il pas

encore plus à ſouhaiter d'en trouver une, à la ſuite de ce grand nombre d'Opuſcules & de morceaux détachez d'une Littérature choiſie, dont les Mémoires de l'Académie ſont compoſez ? Convaincue, comme elle l'eſt, de l'avantage, & de l'eſpéce de néceſſité qu'il y a d'en uſer ainſi, elle ſe propoſe d'obſerver de dix en dix volumes, ce qu'elle vient de faire par rapport aux dix premiers.

Au reſte, ces deux nouveaux volumes qui ſont le XII. & le XIII. contiennent les Mémoires qui répondent aux années 1734. 1735. 1736. & 1737. & on voit par l'eſpéce de Préface ou Introduction miſe à la tête du Tome XII. que l'établiſſement du Prix Littéraire dont on a fait mention, a été ſuivi avec tout le ſoin que demandoit le

progrès des Lettres, qui en a été l'objet. Voici les Sujets que l'Académie a ſucceſſivement donnez à traiter.

Le ſujet du Prix délivré dans l'Aſſemblée publique d'après Pâques 1734. fut :

L'Etat des Sciences dans l'étendue de la Monarchie Françoiſe, ſous l'Empire de Charlemagne.

Il fut remporté par M. l'Abbé le Bœuf, Chanoine & Chantre de l'Egliſe d'Auxerre.

Celui de l'année 1735.

Juſqu'où les Anciens avoient pouſſé leurs connoiſſances Géographiques, au tems d'Alexandre le Grand.

Il fut remporté par M. de Nicolaï d'Arles.

Celui de l'année 1736.

Quelles étoient les Loix communes aux Peuples de la Gréce qui formoient

le Corps Hellénique : l'origine, l'objet de ces mêmes Loix, & les avantages qu'elles procuroient.

Il fut remporté par le même M. de Nicolaï d'Arles, que ce succès engagea à venir s'établir à Paris.

On donna pour l'année 1737. la suite naturelle du sujet traité en 1734. sçavoir :

L'Etat des Sciences en France, depuis la mort de Charlemagne, jusqu'à celle du Roi Robert.

Le Prix fut remporté par M. l'Abbé Goujet, Chanoine de S. Jacques de l'Hôpital.

Le Sujet de l'année 1738. consistoit à marquer :

Quelles étoient les Loix de l'Isle de Créte ? Si Lycurgue en fit usage dans celles qu'il donna à Lacédémone ? & s'il y a un tel raport entre ces Loix, qu'il faille nécessairement supposer que

les unes ont servi de modèle aux autres ?

Ce Prix est le premier, & jusqu'à présent le seul, qui ait été remis, parce que dans les meilleures Piéces présentées pour le concours, les Auteurs s'étoient contentez de recueillir d'après des compilations déja faites, ce qui nous reste des Loix de Créte & de celles de Lacédémone, sans traiter le point essentiel du raport & de la diférence de ces Loix, qui devoit conduire à établir les principes & les conséquences qu'on avoit lieu d'en attendre. En remettant ce Prix, l'Académie résolut de le donner une autre année, en concurrence avec un nouveau Sujet tiré de l'Histoire de France.

Le Sujet proposé pour 1739. consistoit à déterminer,

Le Mois & le jour de l'année Ro-

maine, auquel les Consuls avoient coutume d'entrer en charge, depuis l'expulsion des Rois jusqu'à la mort de Jules-César, en marquant les Variations arrivées dans cet usage.

Le Prix fut remporté par M. Pontédéra Professeur de l'Université de Padoue ; & M. l'Ambassadeur de Venise se fit un plaisir de recevoir pour lui la Médaille d'or destinée à cet usage.

Enfin, pour cette année 1740. l'Académie a redonné comme elle se l'étoit proposé, le Sujet des Loix de Créte & de Lacédémone, qui n'avoit pas été assez exactement traité en 1738 ; & comme par la remise qui avoit été faite du prix, il s'en trouvoit deux à distribuer au lieu d'un, elle a donné pour Sujet du second,

L'Etat des Sciences en France, de-

puis la mort du Roi Robert jusqu'à celle de Philippe le Bel.

Le premier de ces Prix, c'est-à-dire celui des Loix de Créte & de Lacédémone, a été remporté par M. Culoteau, Avocat du Roi au Présidial de Châlons sur Marne; & le second par M. l'Abbé le Bœuf, Chanoine d'Auxerre.

En général, tous ces Sujets ont produit de fort bons Ouvrages, & il en est venu presqu'autant des Pays étrangers que de l'intérieur du Royaume, & de la Capitale même. Une circonstance qui les rend plus précieux encore, c'est que les Académiciens, s'étant religieusement exclus du concours à un Prix dont ils étoient constituez juges, aucun d'eux n'a traité les mêmes Sujets.

L'Académie, pour ne pas priver le Public de l'agrément & de l'utilité

lité des Recherches contenues dans les Ouvrages qu'elle a couronnez, s'est déterminée à les faire imprimer séparément, dés qu'ils se trouveront en assez grand nombre, pour former un volume qui puisse aller à la suite de ses propres Mémoires.

Voici la seule chose dont il reste à rendre compte, pour terminer l'histoire générale de l'Académie depuis son établissement en 1663. & avant que de passer à la Table chronologique des changemens particuliers arrivez dans la Liste des Académiciens depuis le renouvellement de 1701.

A la mort de Louis XIV. l'Académie accoutumée à recevoir ses ordres par le Sécrétaire d'Etat qui avoit le département de la Maison de Sa Majesté, se trouva répondre à M. le Duc d'Antin, qui revendi-

qua cette espéce de Direction, co
me une des prérogatives attach
à la charge de Surintendant des
timens, qu'on avoit fait revivre
sa faveur ; & quoique peu de te
après la majorité du Roi, l'adm
stration publique eût été remise
l'ancien pied, des égards parti
liers firent conserver à M. le D
d'Antin, sa vie durant, presque t
ce qui lui avoit été attribué pend
la Régence : le soin de l'Acadér
fut de ce nombre, & elle ne p
trop se louer de l'attention qu'il
donnée jusqu'à sa mort, arrivée
commencement du mois de N
vembre 1736.

Alors, l'Académie revint à
le Comte de Maurepas, à qui e
avoit toujours tenu par le souve
des bontés de M. le Chancelier
Pontchartrain son ayeul, & de

le Comte de Pontchartrain son pere ; & plus encore par l'intérêt qu'il n'avoit lui-même jamais cessé de prendre au succès des travaux de cette Compagnie, toujours ardent à procurer l'avancement des Lettres, & véritablement digne de les aimer.

De ce moment-là, la seule chose que l'Académie fit à l'insçû de M. le Comte de Maurepas, ce fut de supplier directement le Roi, de trouver bon que ce Ministre, qui occupoit déjà une place d'Académicien Honoraire à l'Académie des Sciences, en eût une semblable à celle des Belles-Lettres, afin que témoin de ses exercices, il pût quelquefois les ranimer par sa présence, & être toujours en état d'en rendre un compte exact à Sa Majesté. Le Roi approuva cette demande, &

Son Eminence M. le Cardinal d
Fleury premier Miniſtre , eut l
bonté d'en informer lui-même l'A
cadémie.

M. le Comte de Maurepas vin
auſſi-tôt y prendre ſéance, & l
premiére marque de ſon attention
fut de ſubſtituer au ſimple Deſſina
teur que l'Académie avoit eu de
puis la mort de M. de Boullongn
premier Peintre du Roi, un autr
Deſſinateur, & l'un des plus excel-
lens de l'Europe. On conçoit ai-
ſément combien l'élégance & l
préciſion du Deſſein contribuent à
la beauté & à l'intelligence de
Jettons, des Médailles, & de
autres monuments, où l'on eſ
obligé d'employer des ſujets de l
Fable & de l'Hiſtoire, des Sym-
boles & des Allégories.

CHANGEMENS
ARRIVEZ DANS LA LISTE
De l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, depuis le Réglement du 16ᵉ. Juillet 1701, jusqu'à la présente année 1740.

EN MDCCII.

M. Charpentier Académicien Pensionnaire mourut, & M. Vaillant lui succéda.

M. Boivin fut nommé Associé à la place de M. Vaillant, & M. Vaillant le fils à celle d'Eléve qu'occupoit M. Boivin.

EN MDCCIV.

M. le Duc d'Aumont Académicien Honoraire mourut, & fut remplacé par M. le Président de Lamoignon.

EN MDCCV.

M. Pavillon Académicien Pensionnaire mourut.

MM. Despreaux, de Toureil & de la Loubére, qui étoient aussi Pensionnaires, furent déclarez Vétérans.

M. Pouchard Académicien Associé mourut. MM. Corneille & Rollin, M. l'Evêque de Castres & M. de Fontenelle, qui étoient aussi Associez, furent déclarez Vétérans.

Le Sieur Duché Eléve mourut.

Les Sieurs Bourdelin & Rousseau, qui étoient aussi Eléves, furent déclarez Vétérans; & la place d'Eléve qu'occupoit le sieur de la Bonnodiére, fut déclarée vacante.

MM. l'Abbé de Tilladet, Cou-

ture & de Vertot furent nommez Pensionnaires.

M. Simon fut nommé dans la même année Associé, & ensuite Pensionnaire.

MM. Moreau de Mautour, l'Abbé Fragnier & Baudelot, furent nommez Associez.

Les Sieurs Danchet, de Boze, Massieu, de Valois, Boivin le cadet & Burette, entrérent Eléves.

EN MDCCVI.

MM. de Boze, Massieu, Boivin le cadet, Prevost & de la Neufville furent nommez aux places d'Associez qui restoient à remplir; & les Sieurs de Villefore, Abbé Nadal, Barat & Boindin entrérent Eléves.

M. l'Abbé Tallemant Académicien Pensionnaire, & Sécretaire

de l'Académie fut déclaré Vétéran.

M. Vaillant le pere, qui étoit aussi Pensionnaire, mourut.

Le sieur Barat nouvel Eléve, mourut aussi.

M. de Boze succéda à la place de Pensionnaire de M. l'Abbé Tallemant, & à l'emploi de Sécretaire.

M. l'Abbé Fraguier devint Pensionnaire à la place de M. Vaillant le pere.

MM. Danchet & Galland eurent les places d'Associez de MM. de Boze & Fraguier.

Les Sieurs Morin, Abbé Pinart, & le Roy, furent nommez Eléves.

EN MDCCVIII.

Le P. Mabillon qui étoit Académicien Honoraire, mourut, & fut remplacé par M. l'Abbé de Louvois.

Le sieur Vaillant fils, qui étoit Eléve, mourut; & la place d'Eléve qu'occupoit M. de Villefore fut déclarée vacante sur la démission qu'il en fit, à cause de son peu de santé.

Les Sieurs Roy, & Abbé Mongault entrérent Eléves.

EN MDCCIX.

Le Pere de la Chaize & M. le Présìdent de Lamoignon, l'un & l'autre Académiciens Honoraires, moururent. Le premier fut remplacé par M. Bignon Conseiller d'Etat & Prévôt des Marchands; le second par le Pere le Tellier Confesseur du Roi.

EN MDCCX.

M. l'Abbé Boutard Pensionnaire fut déclaré Vétéran, & M. l'Abbé Massieu lui succéda.

M. Henrion fut nommé Associé à la place de M. l'Abbé Massieu, & M. l'Abbé de Boissy entra Eléve.

Peu de tems après, M. Henrion fut déclaré Vétéran, & M. l'Abbé Anselme eut sa place d'Associé.

EN MDCCXI.

M. Despréaux Pensionnaire Vétéran, mourut. M. l'Abbé Renaudot Pensionnaire fut déclaré Vétéran; M. Baudelot succéda à M. l'Abbé Renaudot. M. l'Abbé Mongault eut la place d'Associé de M. Baudelot; & M. Sevin celle d'Eléve qu'occupoit M. l'Abbé Mongault.

Peu de tems après, M. l'Abbé Mongault & M. Oudinet furent déclarez Vétérans: MM. de Valois & Burette eurent leurs pla-

ces d'Associez, & les Sieurs Blanchard & Hardion entrérent Eléves.

EN MDCCXII.

M. l'Abbé Tallemant Pensionnaire Vétéran, & M. Oudinet Associé, aussi Vétéran, moururent.

M. Simon Académicien Pensionnaire fut déclaré Vétéran.

La place de M. Prévost Associé, & celle du Sieur Roy Eléve, furent déclarées vacantes.

M. Moreau de Mautour succéda à la place de Pensionnaire de M. Simon; M. l'Abbé Nadal à celle d'Associé de M. de Mautour, & M. Boindin à celle de M. Prévost.

Les Sieurs de Faniéres, Godeau & de Mandajors entrérent Eléves.

EN MDCCXIII.

M. Danchet Associé fut fait Vétéran, & M. Pinart eut la place d'Associé.

Peu de tems après, le même M. Pinart fut déclaré Vétéran, & sa place d'Associé fut donnée à M. Morin.

Les Sieurs Banier & Fourmont entrérent Eléves.

M. Kuster fut nommé Associé surnuméraire.

EN MDCCXIV.

M. l'Evêque de Soissons, Académicien Honoraire, mourut, & M. de Bercy Intendant des Finances fut élû à sa place.

M. de Toureil Pensionnaire Vétéran, mourut.

M. de la Neufville Associé fut déclaré Vétéran, & remplacé par

M. Kuster, qui étoit Associé surnuméraire.

MM. Boindin, Abbé Nadal & de Boissy furent déclarez Vétérans.

MM. Sevin & Blanchard devinrent Associez.

La place d'Eléve de M. Godeau fut déclaré vacante, sur la démission qu'il en fit, après avoir été nommé Recteur de l'Université.

Les Sieurs Fréret, Mahudel, Abbé de Fontenu & Goulley entrérent Eléves.

EN MDCCXV.

M. l'Abbé de Tilladet Pensionnaire mourut, & M. Burette fut nommé à sa place.

M. Galland Associé mourut.

MM. Fourmont & de Mandajors eurent les places d'Associez de MM. Galland & Burette.

Peu de tems après, M. de Mandajors fut déclaré Vétéran, & M. Hardion fut nommé à sa place d'Associé.

M. l'Abbé Sallier entra Eléve.

EN MDCCXVI.

La Classe des Eléves fut supprimée, & celle des Associez fut augmentée de dix Sujets, dont la plûpart étoient auparavant Eléves ; les autres furent M^rs les Abbés Gédoyn & Lormande, M. Falconnet, M. de Valincourt de l'Académie Françoise, & M. l'Abbé d'Antin, depuis Evêque Duc de Langres.

M. l'Abbé Anselme fut déclaré Pensionnaire surnuméraire, & succéda quelque tems après au sieur Félibien, dont la place fut déclarée vacante.

M. Kuster Associé mourut, &

M. l'Abbé d'Antin fut nommé à sa place.

M. Cuper Académicien Honoraire Etranger mourut.

En MDCCXVII.

M. le Cardinal de Polignac fut nommé Académicien Honoraire, surnuméraire.

M. Bourdelin Associé Vétéran mourut.

M. Pinart autre Associé Vétéran mourut.

En MDCCXVIII.

M. Isselin, Recteur de l'Université de Basle, fut élu Académicien Honoraire Etranger, à la place de feu M. Cuper, Bourg-Mestre de Déventer.

M. l'Abbé de Louvois Académicien Honoraire mourut, & fut remplacé sans aucune nouvelle élec-

tion, par M. le Cardinal de Polignac, que le Roi avoit nommé surnuméraire l'année précédente.

EN MDCCXIX.

Le Pere Dom Bernard de Montfaucon fut nommé Académicien Honoraire surnuméraire, & remplit dans la même année la place vacante par la mort du P. le Tellier.

Les places d'Associez, ausquelles MM. de Valincourt & Abbé Lormande avoient été nommez, furent remplies sur leur démission par MM. Lancelot & Racine.

M. Simon Pensionnaire Vétéran, & Garde des Médailles du Cabinet du Roi, mourut.

EN MDCCXX.

M. Henrion Associé Vétéran, & M. l'Abbé Renaudot Pensionnaire, aussi Vétéran, moururent.

EN

EN MDCCXXI.

M. Foucault Conseiller d'Etat, & Académicien Honoraire, mourut. Il fut remplacé par M. l'Abbé d'Antin, depuis Evêque Duc de Langres, qui avoit occupé pendant cinq ans une place d'Associé, à laquelle M. de Chambors succéda.

EN MDCCXXII.

M. Baudelot mourut; M. de Valois succéda à sa place de Pensionnaire, & M. de Pouilly à celle d'Associé qu'avoit M. de Valois.

MM. Dacier & Abbé Massieu, tous deux Pensionnaires, moururent, & eurent pour successeurs MM. Boivin l'aîné & Abbé Gédoyn, qui furent remplacez dans l'ordre des Associez par MM. de Foncemagne & Secousse.

M. Coypel, premier Peintre (
Roi, chargé de tous les deſſei
de Médailles, Jettons & autr
Sujets propoſez par l'Académie
mourut, & fut remplacé par M. (
Boullongne, qui lui ſuccéda p:
reillement au titre de premier Pei
tre du Roi.

EN MDCCXXIII.

M. le Cardinal du Bois premi(
Miniſtre, fut nommé Académicie
Honoraire ſurnuméraire, & mo
rut quelques mois après.

M. le Marquis de Béringhen
auſſi Académicien Honoraire
mourut, & eut pour ſucceſſeur M
l'ancien Evêque de Fréjus, aujou
d'hui M. le Cardinal de Fleury.

EN MDCCXXIV.

M. Boivin l'ainé Académicie
Penſionnaire, mourut; & M. l'Al

bé Anselme aussi Pensionnaire, fut déclaré Vétéran.

M. Boivin le cadet succéda à la place de Pensionnaire de M. son frere, & M. Morin à celle de M. l'Abbé Anselme.

M. l'Abbé Fourmont & M. de la Curne eurent les places d'Associez de M M. Boivin & Morin.

EN MDCCXXV.

M. le Peletier de Souzy, Doyen du Conseil d'Etat, & M. Bignon Prévôt des Marchands, Académiciens Honoraires l'un & l'autre, moururent à la fin de l'année, & ne furent remplacez que dans la suivante.

M. Morin, obligé par des raisons de famille, & plus encore par ses infirmitez, à se retirer dans sa Province, se démit aussi sur la fin

M. le Duc de Coislin Evêque de Metz, Académicien Honoraire, mourut, & fut remplacé par M. le Duc de S. Aignan.

EN MDCCXXXIII.

M. l'Evêque de Blois, Académicien Honoraire, mourut, & fut remplacé par M. l'Abbé de Rothelin.

M. l'Evêque de Langres Académicien Honoraire, mourut, & fut remplacé par M. d'Argenson l'aîné, Conseiller d'Etat.

La place d'Associé, qu'occupoit M. l'Abbé Paris, fut déclarée vacante, pour cause d'absence, & M. l'Abbé du Resnel y fut nommé.

Sur la fin de la même année, M. de Boullongne, premier Peintre du Roi & Dessinateur de l'Académie, mourut : il n'étoit pas du

nombre des Académiciens, mais son mérite personnel, joint au titre de premier Peintre du Roi, lui avoit fait accorder droit d'entrée, & de séance dans la Compagnie, comme on l'avoit accordé à M. Coypel le pere, son prédécesseur.

Le Sieur Chaufournier fut nommé simplement Dessinateur de l'Académie.

EN MDCCXXXIV.

M. le Marquis Maffei étant à Paris, fut nommé Académicien Honoraire Etranger surnuméraire, reçu & installé à l'Académie en cette qualité.

EN MDCCXXXV.

M. l'Abbé de Vertot Académicien Pensionnaire, mourut.

M. Fourmont l'aîné Académicien Associé, fut nommé Pensionnaire à

la place de M. l'Abbé de Vertot; & M. l'Abbé Geinoz Associé, à la place de M. Fourmont l'aîné.

EN MDCCXXXVI.

M. Moreau de Mautour Académicien Pensionnaire, fut déclaré Vétéran.

M. Fréret Académicien Associé, fut nommé Pensionnaire à la place de M. Moreau de Mautour; & M. de Nicolaï fut nommé à la place d'Associé, vacante par la promotion de M. Fréret.

M. le Marquis de Caumont d'Avignon, & M. Bon, Premier Président de la Chambre des Comptes de Montpellier, furent nommez Académiciens Correspondants Honoraires.

M. le Comte de Maurepas Ministre & Sécretaire d'Etat, fut élû

Académicien Honoraire surnuméraire.

M. l'Evêque de Castres Académicien Associé Vétéran, mourut.

Le Sieur Bouchardon fut nommé Dessinateur de l'Académie.

EN MDCCXXXVII.

M. le Baron de la Bastie fut nommé Académicien Correspondant Honoraire.

M. Iselin de Basle, Académicien Honoraire Etranger, mourut, & se trouva remplacé par M. le Marquis Maffei, qui étoit surnuméraire.

M. l'Abbé Anselme Pensionnaire Vétéran, mourut.

M. le Maréchal d'Estréez Académicien Honoraire, mourut aussi, & se trouva remplacé par M. le

Comte de Maurepas qui étoit surnuméraire.

EN MDCCXXXVIII.

M. de la Barre Académicien Associé mourut, & M. Melot fut nommé à sa place.

EN MDCCXXXIX.

M. l'Abbé Canaye Académicien Associé, obtint la Vétérance, & M. Duclos fut nommé à sa place.



LISTE
DE
L'ACADEMIE ROYALE
DES INSCRIPTIONS
ET BELLES-LETTRES
EN L'ANNÉE 1740.

ACADEMICIENS HONORAIRES.

MESSIEURS

JEAN-PAUL BIGNON, de l'Académie Françoise, Conseiller d'Etat ordinaire & Doyen du Conseil, Bibliothécaire du Roi, *à la Bibliothéque de Sa Majesté.*

ARMAND-GASTON, CARDINAL DE ROHAN, de l'Académie Françoise,

Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, Grand Aumônier de France, *au vieux Louvre.*

CHARLES-HENRI MASLON DE BERCY, ancien Intendant des Finances, *au haut de la rue de l'Université.*

MELCHIOR, CARDINAL DE POLIGNAC, de l'Académie Françoise, Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, *rue de Varenne.*

DOM BERNARD DE MONTFAUCON, Bénédictin, *à l'Abbaye saint Germain des Prez.*

ANDRE' HERCULE, CARDINAL DE FLEURY, de l'Académie Françoise, Ministre d'Etat, Grand Aumônier de la Reine, *à la Cour.*

PAUL HIPPOLYTE DE BEAUVILLIERS, DUC DE SAINT-AIGNAN, Pair de France, de l'Académie Françoise, Ambassadeur Extraordinaire à Rome.

CHARLES D'ORLEANS DE ROTHELIN, Abbé de Cormeilles, de l'Académie Françoise, *rue d'Enfer, vis-à-vis le Luxembourg.*

RENÉ-LOUIS VOYER DE PAULMY MARQUIS D'ARGENSON, Conseiller d'Etat ordinaire, *rue de Vendôme.*

JEAN-FREDERIC PHELYPPEAUX, COMTE DE MAUREPAS, Ministre & Sécretaire d'Etat, *rue de Grenelle Fauxbourg S. Germain.*

ACADEMICIENS PENSIONNAIRES.

MESSIEURS

CLAUDE GROS DE BOZE, de l'Académie Françoise, Garde des Médailles du Cabinet du Roi, Sécretaire perpétuel de l'Académie, *rue du Coq, près le vieux Louvre, à l'ancien Hôtel de Grammont.*

PIERRE-JEAN BURETTE, Médecin de la Faculté de Paris, Pro-

LOUIS RACINE, Directeur des Fermes du Roi, *à Soissons.*

GUILLAUME DE LA BOISSIERE DE CHAMBORS, ancien Capitaine de Cavalerie, *rue des Juifs, derriére le petit S. Antoine.*

ETIENNE LAUREAULT DE FONCEMAGNE, de l'Académie Françoise, *rue S. Honoré, vis-à-vis S. Roch.*

DENYS-FRANÇOIS SECOUSSE, Avocat au Parlement, *rue de la Tisseranderie.*

MICHEL FOURMONT le jeune, Professeur Royal en Langue Syriaque, *rue de la Clef, Faubourg Saint Marceau.*

JEAN-BAPTISTE DE LA CURNE DE SAINTE-PALAYE, *rue du grand Chantier.*

JEAN-BAPTISTE SOUCHAY, Professeur Royal en Eloquence, *rue Guénégaud.*

PIERRE-NICOLAS BONAMY, Historiographe de la Ville de Paris, *rue Couture sainte Catherine.*

RENE' VATRY, Chanoine de saint Estienne des Grès, & Professeur Royal en Langue Grecque, *au Collége de Reims.*

LOUIS DE LA NAUZE, *à l'Hôtel d'Antin.*

JEAN-FRANÇOIS DE RENEL DU BELLAY, Abbé de Sept-Fontaines, Chanoine de S. Jacques de l'Hôpital, *ruë Notre-Dame de Nazareth.*

FRANÇOIS GEINOZ, *rue S. Roch.*

GUILLAUME DE NICOLAY, *rue de Vaugirard, Fauxbourg saint Germain.*

ANICET MELOT, Avocat au Parlement, *au Collége de Reims.*

CHARLES DUCLOS, *rue du petit Lion S. Sulpice.*

ACADEMICIENS HONORAIRES ETRANGERS.

MESSIEURS

DOM ANSELME BANDURI Bénédictin, Bibliothécaire de M. le Duc d'Orléans, & ci-devant du Grand Duc, *au Palais Royal.*

Le Marquis *GREGOIRE-ALEXANDRE CAPPONI*, Grand Fourier du Palais Apostolique, *à Rome.*

Le Marquis *SCIPION MAFFEI*, *à Vérone.*

ACADEMICIENS CORRESPONDANS HONORAIRES.

MESSIEURS.

FRANÇOIS-XAVIER BON, premier Président de la Chambre des Comptes & Cour des Aydes de Montpellier, *à Montpellier.*

JOSEPH DE SEYTRES, Marquis de Caumont, *à Avignon.*

Joseph de Bimard, Baron de la Baſtie, *à Carpentras.*

Academicien Associé Libre.

MONSIEUR

Jacques-Bernard Durey de Noinville, Maître des Requêtes Honoraire, & Préſident Honoraire au Grand-Conſeil, *rue d'Anjou au Marais.*

Academiciens Associez Veterans.

MESSIEURS

Charles Rollin, ancien Recteur de l'Univerſité.

Bernard de Fontenelle, de l'Académie Françoiſe, & Sécretaire perpétuel de celle des Sciences.

Antoine Danchet, de l'Académie Françoiſe.

Augustin Nadal, Abbé de Doudeauville.

NICOLAS BOINDIN, Procureur du Roi au Bureau des Finances de la Généralité de Paris.

NICOLAS-HUBERT MONGAULT, Abbé de Chartreuſe & de Villeneuve, de l'Académie Françoiſe.

JEAN-PIERRE DES OURS DE MANDAJORS, Maire d'Alais.

ESTIENNE CANAYE.

ACADEMICIEN
ASSOCIÉ CORRESPONDANT.

MONSIEUR

JEAN-DANIEL SCHEPFLIN, Hiſtoriographe du Roi, ancien Recteur & Profeſſeur de l'Univerſité de Straſbourg.

DESSINATEUR DE L'ACADEMIE.

Le ſieur *EDME BOUCHARDON*, Sculpteur ordinaire du Roi, *au vieux Louvre.*

ELOGES

ELOGES

DES

ACADEMICIENS

MORTS,

DEPUIS LE

RENOUVELLEMENT

DE

L'ACADEMIE.

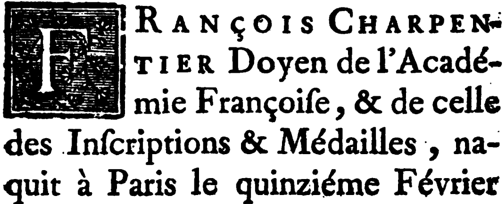
M. CHARPENTIER mourut peu de tems après le renouvellement de l'Académie ; on ne fit point son Eloge, parce que l'usage n'en étoit pas encore établi ; on y a suppléé par la recherche de ses Ouvrages, & par les Mémoires du tems.

Les cinq Eloges qui suivent celui de M. CHARPENTIER, ont été lûs dans les Assemblées publiques de l'Académie, par M. l'Abbé TALLEMANT qui y a rempli les fonctions de Sécretaire jusqu'en 1706. les autres sont de M. DE BOZE.



ELOGE

DE M. CHARPENTIER.



FRANÇOIS CHARPENTIER Doyen de l'Académie Françoise, & de celle des Inscriptions & Médailles, naquit à Paris le quinziéme Février 1620.

Ses parens qui le destinoient au Barreau, lui firent faire d'excellentes études; mais le génie de l'Ecolier passa le but qu'on vouloit lui prescrire. Entraîné par le goût qu'il

avoit pris pour les Belles-Lettres, il ne lui fut plus possible de s'attacher uniquement à la connoissance des Loix; & joignant à la lecture des anciens Auteurs, le commerce des personnes de son tems les plus sçavantes & les plus polies, il n'avoit guéres que trente ans quand il fut reçu à l'Académie Françoise, encore toute animée de l'esprit du Cardinal de Richelieu son Fondateur, & soutenue de la présence du Chancelier Seguier son second Protecteur.

La réputation que M. Charpentier s'étoit acquise par ses Ouvrages, comme *la Vie, les choses mémorables de Socrate, la Cyropédie de Xénophon*, &c. porta M. Colbert à le charger de la composition d'un Discours ou Mémoire en faveur de l'Etablissement qu'il médi-

toit d'une Compagnie des Indes : ce Mémoire parut en 1664. & produisit un tel effet, que ce Ministre lui fit aussitôt donner une Pension attachée à cette Académie qu'il venoit de former, & que l'on ne connoissoit encore à la Cour que sous le nom de *la petite Académie*.

M. Colbert devenu Surintendant des Bâtimens, & persuadé, comme il le disoit souvent, que dans cette place il s'agissoit moins de mettre pierre sur pierre, que de leur donner de l'ame, & de porter les Arts à leur perfection, fit un bien plus grand usage des talens de M. Charpentier. Il est un de ceux qui sous son Ministére, ont le plus contribué aux Desseins des Tapisseries du Roi & à leur Explication, de même qu'à la Description des Maisons Royales, & aux Médailles sur les prin-

cipaux événemens du Régne de S
Majesté.

Ce fut dans le cours de ces pr
miers travaux, & à l'occasion
l'Arc de Triomphe, que l'on so
geoit à élever à l'entrée du Fa
bourg S. Antoine, que les gens
Lettres se partagérent sur la Qu
tion: sçavoir, si les Inscriptions
nos Monumens publics devoie
être Latines ou Françoises; M
Charpentier s'y crut personnell
ment intéressé. Il publia à ce suj
un volume sous le titre de Défen
de la Langue Françoise, & de
autres ensuite sur son excellence
ses avantages.

Egalement assidu aux deux Ac
démies, il ne leur étoit pas moi
utile par sa présence que par
Ouvrages, car si on trouve da
ses Ecrits un grand caractére d'El

quence, de force & de préciſion, il lui échapoit dans la converſation, & ſur-tout dans la chaleur de la diſpute, quantité de choſes plus belles encore, plus vives & plus animées.

Un extérieur impoſant, un ſon de voix mâle & harmonieux, & plus que tout cela peut-être, un certain air de confiance, que quelques perſonnes qualifioient d'intrépidité, achevoient de donner du poids & du brillant à ſes diſcours; auſſi aimoit-il à en faire, & le ſort ſembloit l'avoir ſervi à ſon gré, en le mettant plus ſouvent qu'aucun autre Académicien, à la tête de l'Académie Françoiſe dans les occaſions où il falloit porter la parole. Il mourut le vingt-deuxiéme Avril 1702. âgé de quatre-vingt-deux ans, deux mois & ſept jours.

CATALOGUE DES OUVRAGES de M. CHARPENTIER.

1°. *La Vie de Socrate, & les choses mémorables de ce Philosophe, Ouvrage de Xénophon, traduit en François.* Paris, 1650. in-8°. 2. vol.

2°. *La Cyropédie, ou Histoire de Cyrus, avec l'Eloge d'Agésilaus, traduit du Grec de Xénophon.* Paris, in-fol. 1659.

3°. LOUIS, *Eglogue Royale (d'environ 300. Vers.)* Paris, in-4°. 1663.

4°. *Discours d'un fidéle sujet du Roi, touchant l'Etablissement d'une Compagnie Françoise pour le Commerce des Indes Orientales.* Paris, in-4°. 1664.

5°. *Relation de l'Etablissement de la Compagnie Françoise pour le Commerce des Indes Orientales.* Paris, in-4°. 1665.

6°. *Ode au Roi (d'environ 400. Vers.)* Paris, in-4°. 1667.

7°. *Le Voyage du Vallon tranquille ; Nouvelle Historique*. Paris, in-12. 1673.

8°. *Défense de la Langue Françoise pour l'Inscription de l'Arc de Triomphe*. Paris, in-12. 1676.

9°. *Version (en Vers) du Pseaume XIX. & du Pseaume L.* Paris, in-4°. 1678.

10°. *De l'Excellence de la Langue Françoise*. Paris, in-12. 1683. 2. vol.

Il y a dans les Recueils de l'Académie Françoise, plus de vingt Discours que M. Charpentier y avoit prononcez en différentes occasions.

Il a laissé en Manuscrit

1°. *La Traduction entiére des Oeuvres de Xénophon, avec une Dissertation sur la Cyropédie.*

2°. *Une Traduction de la Rhétorique d'Aristote, avec des Remarques.*

3°. *Une Traduction en Prose Françoise, de trois Comédies d'Aristophane, le Plutus, les Nuées & les Grenoüilles.*

4°. *Un Traité de Peinture, ſous le titre de* PEINTURE PARLANTE, *où l'Auteur prétend prouver qu'il faut mettre des Inſcriptions aux Tableaux d'Hiſtoire, & des Noms aux Portraits.*

5°. *Différentes Piéces de Poëſie, entre leſquelles il y a des Paraphraſes ſur les Pſeaumes, & des Traductions de pluſieurs Epigrammes de l'Anthologie, & de Martial.*

On a imprimé en 1724. ſous le titre de *Carpenteriana*, des Remarques d'Hiſtoire, de Morale, de Critique & d'Erudition; & quelques Piéces de Poëſie, attribuées à M. Charpentier. *Paris, in-12.*



ELOGE
DE MONSIEUR
LE DUC D'AUMONT.

JUSQU'ICI l'Académie des Inscriptions s'étoit contentée à la mort des Académiciens d'en faire mention dans ses Registres, & d'y insérer un court Eloge, qui comprît en peu de mots les principales qualités qui les avoient rendus recommandables. Mais aujourd'hui que par la magnificence du Roy, cette Compagnie se trouve considérablement augmentée & embélie, il semble que lorsqu'elle s'occupe au progrès des Lettres, & qu'elle se prépare à faire connoître ce progrès au Public, elle lui doit compte en même tems de la perte qu'elle fait des

1704. Assemblée publique d'après Pâques.

Sujets qui la composent. Le malheur qui nous a enlevé l'un des plus grands ornemens de l'Académie, dans la personne de feu M. le Duc d'Aumont, vient ouvrir cette carriére d'une maniere éclatante, quoique douloureuse, & auroit dû seul nous obliger à nous départir de notre modestie ordinaire. Il est si rare de voir les personnes du premier rang s'occuper d'autre chose que de la guerre ou de leur ambition, ou de leurs plaisirs, qu'on ne peut trop louer ceux qui, au milieu des plus brillans emplois, montrent de l'amour pour les Lettres, caressent les Sçavans, & ont du goût pour tout ce qui sert à cultiver l'esprit. Tel étoit Messire Louis-Marie de Roche-Baron, Duc d'Aumont, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, premier Gentilhomme de la Chambre de Sa

Majesté, & Gouverneur du Boulonnois. Il étoit né au mois de Décembre 1630. M. le Maréchal d'Aumont son pere, Capitaine des Gardes du Corps, Chevalier des Ordres du Roy, & depuis Gouverneur de Paris, vit d'abord en lui toutes les qualités qui pouvoient lui promettre un digne héritier de ses vertus, & il seconda de si heureuses inclinations par une éducation conforme à sa haute naissance. Dès l'âge de dix ans il fut Colonel de Cavalerie, & il ne tarda guéres à en faire les fonctions, ce qui lui fit obtenir à seize ans la survivance de la Charge de Capitaine des Gardes du Corps. Notre Roy jeune le vit toujours à ses côtés parmi les guerres civiles qui affligérent la France pendant sa minorité, & il servit utilement dans toutes ces funestes occasions, que la durée du

Regne heureux où nous vivons, nous a fait oublier depuis long-tems. Lorsque le Roy marcha en Flandres pour les droits de la Reine, M. le Maréchal d'Aumont, à qui Sa Majesté confia la conduite d'une de ses armées, s'empara d'Armentiére, de Bergues, de Furnes & de Courtray, tandis que Tournay, Oudenarde, Doüay, Aloft & Lille enfin se rendirent à notre victorieux Monarque. M. le Duc d'Aumont étoit alors premier Brigadier de l'armée du Roy. C'est ainsi que le pere & le fils se signalerent dans cette brillante Campagne, qui allarma si fort tous nos voisins, & qui soumit au Roy presque toute la Flandre Espagnole.

Ce fut pour l'approcher plus près de sa personne, que le Roy le fit premier Gentilhomme de sa Chambre. Dans cette Charge, comme dans

celle de Capitaine des Gardes du Corps, qu'il avoit exercée long-tems, il remplit tous ses devoirs avec toute l'exactitude & toute l'assiduité que demandent de pareils emplois. Dans les fameuses Campagnes qui ont étonné l'Univers par la rapidité des conquêtes, & par le nombre & l'importance des Villes prises, M. le Duc d'Aumont qui ne s'éloignoit jamais du Roy, voyoit de près la prudente conduite & l'intrépide valeur de son auguste Maître; & peu attentif à ses propres périls, il étoit sans cesse agité entre l'admiration & la crainte, charmé de le voir braver les dangers, & allarmé sans cesse de la peur de le perdre. La confiance que ce grand Prince avoit en lui, fut cause que, pour s'assûrer contre les entreprises des ennemis qui menaçoient les côtes maritimes, il l'envoya à son Gou-

vernement du Boulonnois. M. le Duc d'Aumont mit en peu de tems un ordre si judicieux dans cette Province, qu'en un moment il y assemble quinze mille hommes. Un seul signal arme tout un peuple, régle leurs rangs. Tous connoissent leurs Officiers & leurs Drapeaux ; & cette Milice intrépide sous un Chef aimé & expérimenté dans la guerre, a si bien fait respecter cette frontiere, & en a si bien défendu l'approche aux Flottes redoutables de l'Angleterre & de la Hollande, qu'on a observé dans la suite avec succès le même ordre & la même discipline sur toutes les côtes de la France. Il faudroit une plus longue étendue que celle des éloges ordinaires, pour parcourir tout ce qui est digne de remarque dans la vie de M. le Duc d'Aumont. Mais ce que l'on doit

ſur-tout conſidérer, c'eſt cet attachement inviolable & invariable pour la perſonne du Roy, paſſion extrême qu'il avoit reçûe de ſes Ancêtres, qu'il a fidélement conſervée, & qu'il a eu ſoin de tranſmettre dans toute ſon illuſtre famille. Il eſt aiſé d'aimer un Prince en qui l'on ne voit que de la grandeur & de la vertu, & qui joint aux charmes de ſa perſonne une bonté & une douceur qu'on ne peut aſſez admirer. Heureux ceux qui peuvent ſans ceſſe le voir & l'entendre! Tous les cœurs ne ſont pas également ſenſibles, ni capables de cet empreſſement qui accompagne les grandes paſſions. M. le Duc d'Aumont aimoit le Roy, ſi l'on oſe ainſi parler, d'une tendreſſe indépendante de toute ambition, & le ſervoit avec un tranſport qui faiſoit bien connoître la ſenſibilité de ſon

cœur. C'eſt-là, Meſſieurs, la principale partie de l'éloge de M. le Duc d'Aumont. Mais nous ne devons pas oublier ce qui nous regarde plus préciſément, & qui n'a pas peu ſervi au progrès de la connoiſſance des Médailles aſſez négligée dans les ſiécles paſſés. M. le Duc d'Aumont a long-tems aſſemblé chez lui l'élite des perſonnes ſçavantes & curieuſes. Sa grande politeſſe les y attiroit avec joie, & ſa magnificence leur fourniſſoit tous les jours les antiques les plus rares pour exercer leur critique. Son propre goût aidoit à former celui des autres, donnoit de l'émulation à tout le monde; & ces aſſemblées qui occupoient ſi honorablement ſon loiſir, ont produit des éclairciſſemens conſidérables ſur l'Hiſtoire & ſur la Chronologie ancienne.

Lorſque le Roy a augmenté cette Compagnie, il jetta d'abord les yeux ſur M. le Duc d'Aumont, comme ſur l'un des ſujets les plus propres à l'orner par ſa perſonne, & à l'aider par ſes connoiſſances & par ſon goût exquis dans tout ce qui regarde les Arts. Nous l'avons vû aſſiſter avec plaiſir à nos aſſemblées ; & ſans ſes continuelles occupations, nous ſçavons que ſon aſſiduité auroit été plus grande. Pour tout dire enfin, l'Académie a perdu en lui ce qu'elle aura peine à réparer. M. le Duc d'Aumont étoit né avec toutes les graces du corps, avec une grandeur d'ame qui ne s'eſt jamais démentie, plein de valeur & de conduite, fidéle à tous ſes devoirs, libéral & magnifique. Il a été regretté du Roy, de toute la Cour, & particuliérement de cette Compagnie, qui honorera & chérira toujours ſa mémoire.

ELOGE
DE M. PAVILLON.

1705. Assemblée publique d'après Pâques.

QUAND la louable coutume établie dans cette Compagnie ne m'obligeroit point à faire l'éloge de feu M. Pavillon, il y auroit quelque espéce d'ingratitude à moi de manquer à lui rendre ce pieux devoir. M. Pavillon, soit par quelque inclination naturelle dont il m'est doux de me flatter, soit par l'attachement qu'il remarqua en moi pour sa personne, me donna, dès mes plus jeunes ans, beaucoup de part dans son amitié. Mon amour pour les Lettres, joint à un extrême desir d'apprendre & de me former sur de bons modéles, l'invita à cultiver le peu de génie qu'il crut trouver en moi pour

pour l'Eloquence & pour la Poësie, & il m'associa à tout ce que la France avoit alors de plus sublimes & de plus rares esprits. Si j'avois eu assez de talent pour profiter d'une Société si avantageuse, quel ne vous paroîtrois-je pas aujourd'hui ! avec quelles graces ne vous peindrois-je pas le plus aimable des hommes ! quelles fleurs ne jetterois-je pas sur son tombeau ! Mais heureusement ce n'est pas ici le lieu des panégyriques, je dois me restraindre dans un simple éloge, pour satisfaire en même tems à mon devoir & à l'amitié que je dois à sa mémoire.

Etienne Pavillon est né à Paris en 1632. Son pere, petit-fils d'un des plus célébres Avocats du Parlement de Paris, étoit alors dans une fortune assez considérable ; & par l'alliance que le mariage de sa sœur

lui avoit procurée avec une des plus puissantes familles de la Robe, il pouvoit raisonnablement se promettre des établissemens considérables & éclatans pour un fils capable des plus grands & des plus brillans emplois. Il ne se contenta pas de le faire instruire dans toutes les bonnes lettres, il voulut encore lui donner en entrant dans le monde, une éducation solide, qui lui servît de guide dans tout le reste de sa vie. Pour cet effet il l'envoya près du saint Evêque d'Alet son frere, dont la piété a été si connue. Ce fut-là que notre illustre Confrere prit goût à l'étude de l'Ecriture-Sainte & des Peres, dans laquelle il fit de grands progrès, & qui lui donna une facilité merveilleuse pour s'expliquer sur toutes les matiéres de la Religion. A son retour il fut pourvû de la

charge d'Avocat Général à Metz. Quoique fort jeune, il ne tarda guéres à faire connoître les grands talens qu'il avoit pour l'Eloquence, & sa capacité dans les affaires. Il ne se présentoit aucune matiére dont il ne parût instruit à fonds. Le Droit Romain, les Ordonnances de nos Rois, les Constitutions du Royaume lui étoient présentes dans toutes les occasions, & il n'étoit pas moins bien instruit des Décisions des Conciles, des Décrets des Papes, & des Libertés de l'Eglise Gallicane. Tout ce sçavoir soutenu d'un grand sens, d'une mémoire admirable & d'une présence agréable, d'une façon de s'exprimer heureuse & facile, & enfin d'une prononciation telle qu'on la peut souhaiter pour la perfection d'un Orateur ; tout cela se trouvoit dans M. Pavillon, & lui donna en

peu de tems une réputation qui le fait regretter encore dans cet auguste Parlement. Un si beau génie & de si rares qualités demandoient un plus grand théâtre que Metz, & tel que la Fortune avoit semblé le lui préparer. Mais cette Fortune est une Divinité capricieuse, qui prend plaisir à mortifier le mérite. Les changemens arrivés dans les affaires, avoient changé la face de celles du pere de M. Pavillon, qui ne se trouvoit plus en état d'avancer son fils dans des Charges où l'on ne peut s'élever que par des biens considérables. Le Public y perdit beacoup. M. Pavillon y gagna un loisir auquel il ne s'étoit pas attendu, & dont les charmes néanmoins ne lui étoient pas naturellement indiférens. C'est dans ce doux loisir que conservant toujours la gravité d'un Magi-

ſtrat, il s'étoit établi une ſorte de tribunal, dont les meilleurs eſprits reconnoiſſoient l'empire avec plaiſir. Vrai Ariſtippe, il s'accommodoit à tout. Ses mœurs douces & faciles convenoient à tout le monde. Armé de la raiſon qu'il ſçavoit inſinuer & mettre dans tout ſon jour, il étoit ſupérieur aux autres; & cenſeur aimable & chéri parmi les plaiſirs ordinaires de la jeuneſſe & du monde, il ne quitta jamais certain air de ſageſſe qui le faiſoit reſpecter des plus libertins. Si l'ambition avoit eu quelque place dans ſon cœur, il n'auroit pas manqué d'occaſions pour s'avancer; & le commerce que la beauté de ſon eſprit & l'agrément de ſa converſation lui procuroit avec tout ce qui compoſoit le beau monde & la fine cour, auroit pû lui ſervir à réparer ce que la Fortune lui

avoit ôté. Mais, soit par Philosophie, soit par une juste crainte des périls où les grands emplois exposent un homme sage, soit enfin peut-être par l'amour du repos, il n'écouta que sa modération : jusques-là qu'étant appellé dans la suite à l'éducation d'un jeune Prince, près duquel il pouvoit se promettre une fortune éclatante, on ne put jamais le résoudre à s'y engager, quelques facilités & quelques agrémens qu'on pût lui offrir. Mon bonheur me l'avoit fait connoître, & l'amitié qui l'attachoit dans ma parenté, fit que depuis je n'ai point cessé de le voir & de l'entendre. Que ne m'est-il permis de vous peindre les innocens plaisirs d'une société toute spirituelle & toute aimable, dont il étoit l'ame, & dont il faisoit toute la joie ? L'égalité de son humeur,

ſon indulgence, ſa complaiſance y animoient tout, & y maintenoient une gayeté douce & pleine d'eſprit, dont je ne puis oublier ni peindre les charmes. Il ne faudroit que lire les Poëſies qu'il fit alors, pour en donner une image agréable; & au milieu des jeux & des badinages, on y reconnoîtroit toujours le plus ſage & le plus aimable des hommes. Les juſtes Décrets d'un Roy plein de piété ayant aboli l'Héréſie, éloignerent des amis illuſtres de M. Pavillon. Il lui fut bien dur de quitter ce qu'il avoit de plus cher; mais l'amitié du Sage a ſes bornes & s'arrête au pied des Autels. Il plaignoit leurs erreurs, mais il ne ceſſa point d'aimer leurs perſonnes, & de s'intéreſſer dans tout ce qui pouvoit les regarder. On trouvera dans ſes Ouvrages des marques de ſa tendreſſe

pour toute cette famille, & les
ges conseils qu'il donne aux en
qui en sont sortis, & qui se sont
blis dans les pays étrangers. On
peut douter que ces sortes de cl
gemens ne fassent beaucoup de
ne, même aux plus sages. J'ai
de croire que M. Pavillon souf
extrêmement d'une pareille sép
tion. Pour adoucir sa peine, il
serva les amis qui lui en restoi
& il trouva quelque consolati
passer le reste de ses jours avec
qui avoient toujours été attach
cette chére famille, & où il sça
qu'il étoit considéré & aimé, c
me il méritoit de l'être. Je n'ou
rai pas ici la maniere extraordi
& nouvelle dont il fut mis à l'A
démie Françoise. Je lui avois
vent dit qu'une place dans cett
lébre Compagnie lui convenoi

trêmement, ſur-tout puiſqu'il n'étoit guéres occupé ; mais ſa modeſtie le retenoit, & les ſollicitations qu'il croyoit néceſſaires l'en avoient toujours détourné. L'Académie ſe trouva balancée entre deux perſonnes qui partageoient les voix, & formoient deux partis qu'on ne pouvoit accorder. Je ne ſçais par quel inſtinct il me vint dans l'eſprit de parler de M. Pavillon ; mais dès que je l'eus nommé, il ſe fit un applaudiſſement général ; on abandonne les deux partis auſquels on paroiſſoit ſi attaché, & tout ſe réunit en un moment en faveur d'un mérite qui parut ſupérieur à tout autre. Cette élection peu uſitée étonna tout le monde, & M. Pavillon à qui j'en portai la nouvelle, en fut lui-même dans une ſurpriſe qui n'eſt pas croyable. Mais vaincu par la maniere honnête &

obligeante d'un tel choix, il fut très-ſenſible à l'honneur qu'il recevoit, & ſon remerciment fit connoître avec éclat, & la grandenr de ſa reconnoiſſance, & la juſtice d'une ſi ſinguliére élection. Ses infirmités commencerent bien-tôt après à le retenir dans ſa maiſon, & l'attacherent à ſon fauteuil d'une maniére peu douloureuſe, à la vérité, mais qui ne lui laiſſoit néanmoins aucune force pour en ſortir. Si cet état pouvoit être ſuportable, & agréable même, ſi l'on peut ainſi parler, c'eſt ſans doute M. Pavillon qui en a fait l'épreuve. L'aſſûrance où l'on étoit de le trouver, attiroit chez lui les meilleures compagnies. Comme ſa tête étoit libre & ſaine, il fourniſſoit à la converſation, y décidoit en maître, mais ſans faſte, parloit ſur toutes ſortes de matiéres avec une facilité ad-

nirable, toujours attaché à la vérité.
'appellerois ici volontiers tous
eux qui l'ont connu. Vouloit-on
es conseils, quelqu'un en a-t-il ja-
nais donné de meilleurs ? Cher-
hoit-on des avis, ne les trouvoit-on
as chez lui toujours sensés, tou-
ours justes, toujours modérez ? Il
ondamnoit les uns avec douceur,
onsoloit les autres, concilioit tout
e monde. Les cruelles infirmités
rrivées dans un tems où les biens &
es honneurs tomboient à pleines
nains dans une famille dont il avoit
'honneur d'être allié de fort près,
ui enlevérent encore une fois les fa-
reurs de la Fortune. Le Ministre qui
connoissoit l'étendue de son esprit,
e proposoit sans doute d'en faire
'usage qui lui convenoit. Mais il fal-
lut que toute sa bonne volonté se
bornât à lui procurer des travaux

plus doux, & accompagnés d'une utilité suffisante pour un Philosophe modéré. La mort de M. Racine lui donna place dans l'Académie des Inscriptions, où malgré son absence involontaire, il ne laissa pas de donner de salutaires conseils pour cette histoire, dont l'antique ni le moderne ne nous fournissent point d'exemple. Je crains d'être trop long, & je finis par ses Ouvrages. La plûpart sont entre les mains de tout le monde. Sa prose & ses vers ne laissent rien à désirer; soit louange, soit morale, soit galanterie, soit badinage, tout y est parfait dans son genre, & a toujours un caractére honnête & plein de retenue. L'Académie a fait en lui une perte difficile à réparer. Ce ne sont pas moins les grands noms qui honorent un Corps, que la présence de ceux qui les portent.

La postérité n'examinera guéres si M. Pavillon étoit assidu à l'Académie ; mais elle jugera par ce qui reste de lui, qu'il devoit être un des plus grands ornemens de cette Compagnie.

CATALOGUE DES OUVRAGES de M. PAVILLON.

1. *Discours prononcé à l'Académie Françoise le jour de sa Réception.* Paris, 1691. in-4°. *réimprimé dans les Recueils de l'Académie Françoise, & dans l'Ouvrage suivant.*
2. *Œuvres de M. Pavillon, &c.* La Haye, 1715. in-8°. *Ce Volume contient les Poësies de M. Pavillon, & quelques Ecrits du même Auteur, en prose.*

——*Les mêmes,* Amsterdam 1720. *in*-8°. Cette édition est préférable à la précédente, qui ne contient que 59. Piéces,

dont il y en a près de la moitié qui ne ſont point de M. Pavillon; au lieu que celle-ci ne renferme que ſes Ecrits véritables au nombre de 76. Piéces. Pluſieurs de ces Poëſies avoient déja paru parmi les Lettres du Comte de Buſſy, & dans le *Choix de Poëſies* du P. Bouhours.



ELOGE
DE M. DUCHE'.

L'ACADE'MIE a perdu presque en même tems que M. Pavillon, M. Duché qui étoit son éléve. C'étoit un jeune homme né pour la grande Poësie. Son pere, Sécretaire du Roy & Sécretaire général des Galeres, l'avoit fait élever avec beaucoup de soin, & ce fut tout l'héritage qu'il lui laissa. Son peu de fortune l'engagea d'abord dans des Poësies frivoles, dont il connut bien-tôt l'abus; & la douceur de ses moeurs & la beauté de son esprit lui donnérent le moyen de s'introduire à la Cour. La Poësie sacrée dans laquelle il parut réussir,

1705.
Assemblée publique d'après Pâques.

le fit agréer pour fournir aux saints amusemens de S. Cyr. Ses histoires pieuses s'y lisent avec édification & avec plaisir. On y chante les Hymnes & les Cantiques sacrez qu'il a composez, & dans lesquels avec tout l'agrément de la Poësie, on remarque toujours une solide piété. La Tragédie dont on s'est servi pour des spectacles publics & dangereux, est d'elle-même un ouvrage très-innocent, lorsque l'on n'y propose que de bons exemples, & qu'on y représente des histoires dont on peut tirer d'utiles enseignemens. C'est ainsi que fut composé l'Absalon de M. Duché. L'Histoire toute sainte, & traitée d'une maniére toute noble & toute sérieuse, étoit un sujet digne d'occuper les personnes les plus distinguées. Les Demoiselles de saint Cyr en représenterent les différens personnages

erſonnages, & en firent un très-
gréable divertiſſement. Le Roy ne
édaigna pas de s'y trouver; il s'y
élaſſa pendant quelques heures des
oins immenſes auſquels il ſe donne
ins relâche, pour parvenir au repos
e l'Europe, & à celui de ſes ſujets.
I. Duché achevoit une Piéce toute
areille, & deſtinée au même uſage,
orſque la mort l'a enlevé dans la
eur de ſa jeuneſſe.

ATALOGUE DES OUVRAGES de M. Duché.

Céphale & Procris, *Opera*, repréſenté en 1694.

Théagene & Cariclée, *Opera*, repréſenté en 1695.

Amours de Momus, *Ballet*, repréſenté en 1695.

4. *Les Fêtes Galantes, Ballet*, représenté en 1698.

5. *Les Préceptes de Phocylide, traduits du Grec, avec des pensées & des peintures de ce siécle, & une Dissertation sur la bizarrerie des opinions des hommes*. Paris, 1699. in-12.

6. *Jonathas, Tragédie tirée de l'Ecriture Sainte*. Paris, 1700. in-4°.

7. *Absalon, Tragédie tirée de l'Ecriture Sainte*. Paris, 1702. in-4°.

8. *Scylla, Opera*, représenté en 1704.

9. *Iphigenie, Opera*, représenté en 1704.

10. *Debora, Tragédie Chrétienne*. Paris, 1706. in-12.

11. *Ode sur l'Immortalité de l'Ame.*

Ode sur le Jugement dernier.

Paraphrase sur le premier Pseaume de David, Beatus vir qui non abiit, &c.

Ces trois derniéres Piéces sont dans le Recueil intitulé: *Nouveau Choix de Poesies*. La Haye, 1715. in-12.

ELOGE
DE M. POUCHARD.

L'ACADE'MIE des Inſcriptions a perdu dans le cours de peu de journées deux illuſtres Académiciens, qu'elle a ſujet de regretter ; l'un pour le ſecours qu'elle en recevoit continuellement ; l'autre pour ceux qu'elle avoit lieu d'en attendre.

1706.

Aſſemblée publique d'après Pâques.

Julien Pouchard aſſocié à cette Compagnie, étoit né en 1656. près de Domfront en Baſſe-Normandie. Il fit bien-tôt connoître ſon inclination pour les Lettres, & les talens qu'il avoit pour s'y avancer. Car après avoir commencé ſes études au Mans, étant venu au Collége de Li-

sieux pour les continuer, M. Gillot étonné de sa capacité & de ses progrès dans les Sciences, crût ne pouvoir mieux exercer sa générosité, qu'en soulageant les parens de M. Poûchard des frais de son instruction. Il prit même une si grande confiance en lui, qu'il abandonna à sa vigilance le soin & la conduite de toute la jeunesse à laquelle il procuroit une éducation gratuite. M. Pouchard parmi tous ces différens & pénibles soins, ne laissoit pas de faire toujours ses études particuliéres, qui le mirent en assez peu d'années au nombre des plus sçavans en toute sorte de littérature. La réputation de son sçavoir, & de la droiture de ses mœurs, le fit appeller à l'éducation de M. le Marquis de Coisquin, jeune Seigneur de grande espérance, que la mort enleva dans la fleur de

ſon âge. M. Pouchard, quoique ſous un titre qui n'attire guéres l'amitié de la jeuneſſe, lui fut ſi cher, que même allant à la guerre, il voulut l'avoir près de lui : témoignage authentique & rare de la vertu du Diſciple & de la ſage conduite de ſon Gouverneur.

M. l'Abbé de Caumartin laiſſa à peine à M. Pouchard le tems d'eſſuyer ſes premiéres larmes. Mais quoiqu'il lui fût extrémement néceſſaire pour les études qu'il avoit entrepriſes, il crut devoir s'en priver en faveur de M. ſon frére, qui pour l'éducation de M. de Saint Ange ſon fils unique, avoit beſoin d'un maître auſſi ſage & auſſi éclairé que M. Pouchard. Le ſuccés répondit à leur attente.

Cette jeune plante croiſſoit & embéliſſoit à vûe d'œil; pouſſoit des

fleurs qui faisoient espérer des fruits dignes de la tige dont elle sortoit: espérance bien douce à un pére qui fondoit sur de si belles apparences la douceur de sa vie, & une longue & illustre postérité.

Je ne dois pas renouveller ici le souvenir d'une plaie si douloureuse, & si sensible à une famille généralement aimée. Les grands emplois, ni les honneurs, ne dédommageront jamais M. de Caumartin de la perte qu'il a faite d'un fils, l'unique objet de tant de soins, & qui, par un mérite déja distingué dans le monde, promettoit si bien de le soulager, & de l'en récompenser.

M. Pouchard perdit tout en perdant un Disciple qui lui faisoit tant d'honneur; mais la libéralité de M. de Caumartin ne cessa pas à son égard. Elle se répand encore sur sa

famille, qui par sa mort seroit demeurée sans aucun avantage de la fortune.

Quand il plut au Roy d'augmenter cette Compagnie, M. Pouchard y fut d'abord appellé comme Associé. Nous l'avons vû ici très-assidu, & toujours instruit sur toutes les matiéres dont les questions se présentoient. Il a signalé son sçavoir & sa plume dans le Journal des Sçavans, dont il avoit la principale direction. Sa grande capacité lui fit donner la Chaire de Proféseur Royal en Langue Grecque.

M. Pouchard peut avoir quelquefois trop suivi son penchant à la critique, mais il n'a pas cru que ses décisions fussent des arrêts, & nous devons croire qu'il les a faites avec simplicité & suivant ses lumieres; peut-être croyant seulement par-là

égayer son style, & se faire davantage rechercher par les Lecteurs qui aiment mieux les satyres que les louanges. Malgré tout cela, ceux qui le connoissoient particuliérement, le connoissoient pour officieux, plein de bonté, & sur-tout très-attaché à la Religion. L'honneur & la vertu qui l'accompagnérent dans toute sa vie, rendront toujours sa mémoire chére à ses amis, & feront durer long-tems les regrets de l'Académie.

CATALOGUE DES OUVRAGES de M. POUCHARD.

1. *Il a beaucoup contribué à l'Edition des anciens Mathématiciens Grecs, entreprise par M. Thevenot.*
2. *Il a travaillé au Journal des Sçavans*

depuis 1702. jusqu'à sa mort arrivée le 12. Décembre 1705.

3. *Il a laissé manuscrite, une Histoire universelle depuis la Création du Monde jusqu'à la mort de Cleopatre.*

ELOGE
DE M. BARAT.

NICOLAS Barat, que M. Despréaux avoit nommé pour son Eléve, étoit né à Bourges. Il fit ses premiéres études à Sens, & vint les achever à Paris, où il s'adonna particuliérement aux Langues Orientales. Le P. Thomassin qui le connut, & qui avoit dessein de composer un Glossaire pour servir à la connoissance de ces Langues, fit si bien qu'il l'attira près de lui, & l'on ne

1706. Assemblée publique d'après Pâques.

doute pas, que ſans le ſecours de M. Barat, il n'eût eu bien de la peine à achever un pareil Ouvrage. Ce ſçavant Pere avoit une affection & une eſtime toute particuliére pour lui, & ne ſe plaignoit que de ſa trop grande & trop continuelle application à l'étude ; comme s'il eût prévû dès-lors que ces grands travaux pourroient épuiſer ſes forces, & abréger ſa vie.

M. Duhamel qui le pria dans la ſuite de l'aider pour l'impreſſion de la Bible qu'il avoit entrepriſe, a rendu un témoignage authentique de ſon ſçavoir & des ſecours qu'il en a tirez. Mais tout ce ſçavoir & cette profonde doctrine n'étoient pas encore ce qu'il y avoit de plus eſtimable en lui. Sa piété ſincére paroiſſoit dans toutes ſes actions, & dans tous ſes diſcours ; & ſon extrême charité

envers les pauvres lui faisoit répandre avec joie jusqu'à son nécessaire. Il fut choisi pour un des Sous-maîtres du Collége Mazarin; & dans ce petit emploi, peu sensible à l'ambition, il s'attacha à entretenir commerce avec tous les Sçavans étrangers. Cette Académie qui l'avoit adopté, se promettoit de profiter long-tems de ses lumiéres, mais une prompte mort a trahi toutes nos espérances.

CATALOGUE DES OUVRAGES de M. Barat.

1. *Il a beaucoup aidé le P. Thomassin de l'Oratoire, pour son Glossaire de la Langue Hébraïque.*
2. *Il a eu beaucoup de part à la* Nouvelle Bibliothéque choisie, où l'on fait connoître les bons Livres en divers gen-

res de Littérature, & l'usage qu'on en doit faire. *Amsterdam*, (Nancy) 1714. 2. *vol. in*-12.

3. *Deux Dissertations qui sont imprimées dans le premier Tome de la* Bibliothéque Critique publiée par Richard Simon, *sous le nom* de Saintjore : *l'une sur les Bibliothéques Rabbiniques qui ont été imprimées, & sur le Livre du Rabbin Menahem de Lonzano; l'autre sur la Bibliothéque Rabbinique de Bartolocci.*

ELOGE
DE M. VAILLANT, LE PERE.

1706. Assemblée publique d'après la S. Martin.

JEAN FOY-VAILLANT nâquit à Beauvais le 24. de May 1632. A l'âge de trois ans il perdit son pere. Un oncle maternel, à qui la mort avoit enlevé presque

dans le même tems un fils unique, prit ſoin de ſon éducation. Charmé du ſuccès de ſes premiéres études, il ſe le deſtina pour ſucceſſeur dans la Charge de Judicature qu'il poſſédoit ; & ſe voyant ſur le point de mourir, avant que ſon neveu fût en état de remplir ſes eſpérances, il le fit héritier de ſon nom,& de la plus grande partie de ſon bien. Cette mort changea les projets de ſon établiſſement. Il quitta la Juriſprudence pour s'appliquer à la Médecine ; & il n'avoit pas encore vingt-quatre ans,lorſqu'il fût reçû Docteur.

Juſques-là M. Vaillant, qui devoit être un des plus célébres Antiquaires, & le plus fameux Médailliſte de ſon tems, n'avoit marqué aucune paſſion pour ce genre de Littérature.

Un Fermier des environs de

Beauvais trouva, en labourant la terre, une grande quantité de Médailles antiques; il les porta à M. Vaillant, qui les examina, & crut d'abord n'y donner qu'une légére attention. Bien-tôt il s'y livra entiérement. Son esprit frappé, & sa curiosité toujours soutenuë par de nouveaux événemens que les Historiens avoient mal rapportez, ou dont ils n'avoient point du tout parlé, ne lui permirent pas de perdre de vûe ces monumens. Son goût & son génie pour les Médailles se déclarérent. Déja même il les déchifroit avec une facilité qui sembloit en lui tenir de l'inspiration, parce que dans les autres elle n'est ordinairement que le fruit d'une longue expérience. Cette étude devint ainsi sa plus agréable occupation. Il y donnoit tous les momens de son loisir; momens toujours faciles à

trouver pour cultiver ce que l'on aime !

Des affaires domeſtiques l'ayant appellé à Paris, il y vit M. Seguin, Doyen de S. Germain l'Auxerrois, qui avoit publié des Diſſertations ſur quelques Médailles choiſies, & qui paſſoit pour très-habile. Dans les conférences qu'ils eurent ſur ces matiéres, M. Seguin ſentit le génie ſupérieur du nouvel Antiquaire, ſoit qu'il lui fit des queſtions, ſoit qu'il lui propoſât des doutes, ſoit qu'il hazardât des conjectures, ou qu'il établît des découvertes. Surpris que la Province renfermât un homme qui avoit de ſi heureux talens, il s'empreſſa de le produire auprès de ceux qui, comme lui, aimoient paſſionément les Médailles; qui en connoiſſoient l'utilité, & qui les conſervoient dans leurs Cabinets comme

des trésors d'une érudition délicate & précieuse. Tels étoient M M. de Lamoignon, Bignon, de Séve & de Harlay, sçavans & illustres Magistrats, dont le seul nom rendoit déja célébre une science qui n'étoit encore qu'au berceau.

M. Colbert fut aussi informé du mérite de M. Vaillant. Il l'engagea à aller chercher dans l'Italie, dans la Sicile & dans la Gréce, des Médailles propres à enrichir la suite que feu Monsieur, Gaston Duc d'Orleans, avoit donnée au Roy. Ravi de pouvoir perfectionner son goût par une semblable recherche, il partit, & revint au bout de quelques années chargé d'une abondante moisson. Le nouveau Cabinet du Roy en fut augmenté de moitié; & quoi qu'on y ait ajouté depuis, il fut dès lors au-dessus de tous ceux que l'on connoissoit

connoissoit en Europe. Les cabinets particuliers se ressentirent aussi des soins de M. Vaillant, & se remplirent à son retour d'une infinité de Médailles que l'on n'avoit pas encore vûes, ou que l'on croyoit uniques.

Tout ce que l'Italie, la Sicile & la Gréce renfermoient de précieux en ce genre, avoit comme passé entre ses mains, & il avoit soigneusement copié ce qu'il n'avoit pû acquerir. Ainsi personne n'étoit plus en état que lui de décider de la rareté d'une Médaille. Les Sçavans & les Curieux à qui cette connoissance n'étoit pas indifférente, le priérent de donner une liste de celles qui étoient les plus considérables, soit par la richesse des types, soit par les lumiéres qu'on en pouvoit tirer pour l'Histoire Romaine. Il répondit à leur

empressement, & publia son Catalogue des Médailles rares en deux Volumes *in*-4°. sous ce titre : *Numismata Imperatorum Romanorum præstantiora, à Julio Cæsare ad Postumum & Tyrannos.*

On en fit successivement deux éditions à Paris, & une troisiéme en Hollande. Fortune peu ordinaire aux Catalogues que l'on peut comparer à de vrais squélettes, dont les beautés ne sont tout au plus connuës & recherchées que par les Maîtres de l'Art.

Le Ministre qui étoit persuadé que M. Vaillant feroit toujours dans ses Voyages d'importantes découvertes, le détermina une seconde fois à passer la mer. Il partit de Paris au mois d'Octobre 1674. & alla s'embarquer à Marseille avec plusieurs autres personnes qui, comme

lui, comptoient de se trouver à Rome à l'ouverture du grand Jubilé de l'Année Sainte, & d'en voir tranquillement les cérémonies. Une triste avanture, mais des plus bizarres, traversa leur curiosité. Ils étoient sur une barque de Livourne, qui le second jour du départ fut attaquée & prise par un Corsaire d'Alger. Les François qui n'avoient point de guerre avec les Algériens, se flattérent qu'on les mettroit à terre, & cela s'étoit pratiqué ainsi dans des occasions toutes récentes. Le Corsaire s'en défendit sur ce qu'il étoit trop éloigné des côtes, & qu'il n'avoit de vivres que ce qu'il lui en falloit pour son retour. On ne laissa pas de les dépouiller comme les autres, en leur disant, *bonapace Francesi*; & lorsqu'ils furent arrivez à Alger, on les traita tous en esclaves. Le Consul de la

Nation les reclama inutilement, le Dey d'Alger s'obſtina à les retenir en repréſailles de huit Algériens qui étoient, diſoit-il, aux Galéres du Roi, & dont il n'avoit pû obtenir la liberté. Enfin, après quatre mois & demi de captivité, il fut permis à M. Vaillant de retourner en France; on lui rendit une vingtaine de Médailles d'or qu'on lui avoit priſes; & il entra dans une barque qui partoit pour Marſeille. Elle faiſoit route depuis deux jours avec un vent favorable, lorſque le Pilote apperçut un bâtiment de Sâlé qui avançoit à force de voiles; & quelque manœuvre qu'il fît pour l'éviter, le Corſaire l'approcha à la portée du canon. Alors M. Vaillant, qui redoutoit les miſéres d'un nouvel eſclavage, avala les Médailles d'or qu'on lui avoit renduës à Alger. Un coup de vent les

éloigna presqu'aussi-tôt du Corsaire, & les jetta sur les côtes de Catalogne où ils faillirent à échoüer. Ils vinrent ensuite s'embarrasser entre les bancs de sable qui sont vers les embouchûres du Rhône. Ils y perdirent leurs anchres; & M. Vaillant s'étant mis dans l'esquif, aborda lui cinquiéme au rivage le plus prochain.

Cependant les Médailles qu'il avoit avalées, & qui pouvoient péser cinq à six onces, l'incommodoient extrêmement. Il consulta deux Médecins sur ce qu'il avoit à faire: L'accident leur parut singulier; mais ils ne demeurérent pas d'accord du reméde, & dans l'incertitude M. Vaillant ne fit rien. La nature le soulagea d'elle-même de tems à autre, & il avoit recouvré plus de la moitié de son trésor, lorsqu'il arriva à Lyon. Il y alla voir un Curieux de ses amis à

qui il conta ses avantures, & n'oublia pas l'article des Médailles. Il lui montra celles qui lui étoient déja revenuës, & lui fit la déscription de celles qu'il attendoit encore. Parmi ces derniéres étoit un Othon qui fit tant d'envie à son ami, qu'il lui proposa de l'en accommoder pour un certain prix. M. Vaillant y consentit pour la rareté du fait, & heureusement il se trouva le jour même en état de tenir son marché.

Il revint à Paris, prit d'autres instructions, repartit, & fit un voyage plus heureux. Il pénétra dans le fond de l'Egypte & de la Perse, où il trouva tout ce qui pouvoit récompenser un Antiquaire de ses peines, & le dédommager de ses fatigues.

Les nouveaux trésors qu'il en rapporta, enrichirent tellement le cabinet du Roi, qu'à voir cet amas pro-

digieux de Médailles, on eût dit que la terre y avoit exprès restitué tous ses dépôts, en faveur d'un Prince qui se plaisoit à consulter ces restes vénérables de l'Antiquité sçavante.

Ce fut au retour de ce second voyage du Levant que M. Vaillant publia l'Histoire des Rois de Syrie par leurs Médailles. *Seleucidarum Imperium, sive Historia Regum Syriæ ad fidem Numismatum accommodata.* In 4°. ... ris 168

Cette partie de l'Histoire ancienne étoit très-obscure ; & tout ce que l'on en sçavoit communément, étoit que dix ans après la mort d'Alexandre le Grand, Séleucus l'un de ses Lieutenans, avoit fondé le Royaume de Syrie, qui avoit subsisté l'espace de 250. ans, c'est-à-dire, jusqu'au tems où Pompée ayant conquis la Syrie sur Antiochus l'Asiati-

que, en fit une Province de l'Empire Romain. On connoiſſoit encore quelques-uns de ces Rois par les Livres des Machabées & par l'Hiſtoire de Joſephe; mais il en reſtoit beaucoup d'inconnus, & qui l'auroient peut-être été toujours, ſi M. Vaillant n'eût réparé le ſilence des Hiſtoriens par l'autorité des Médailles.

Il produiſit donc les 27. Rois qui avoient regné dans la Syrie depuis Séleucus I. juſqu'à Antiochus XIIIe. du nom que Pompée vainquit. Il prouva la ſucceſſion chronologique de ces Princes par les époques différentes dont leurs Médailles étoient chargées. Avec le même ſecours il rétablit la plûpart de leurs ſurnoms qui étoient corrompus dans nos Livres, ou dont on ne ſçavoit pas la véritable étymologie.

L'obſervation qu'il fit ſur l'Ere des Séleucides, eſt encore d'une ſagacité merveilleuſe. Les bons Chronologiſtes la rapportoient unanimement à la premiére année de la cent dix-ſeptiéme Olympiade, mais ils ne s'accordoient point ſur le tems de l'année auquel cette époque avoit commencé. M. Vaillant la fixa à l'Equinoxe du Printems, parce qu'Antioche Capitale de la Syrie marquant ſes années ſur ſes Médailles, y repréſente preſque toujours le Soleil dans le ſigne du Bélier.

A l'Hiſtoire des Rois de Syrie, M. Vaillant fit ſuccéder l'explication des Médailles de bronze frappées dans les Colonies Romaines pour les Empereurs, les Impératrices & les Céſars. Là, ſur chaque Médaille la Géographie ancienne eſt éclaircie, la ſituation des Villes eſt décri-

te. On apprend quels sont les Héros qui les ont fondées; les grands Hommes à qui elles ont donné le jour; les Divinités tutélaires qu'elles ont adorées; les Jeux qui les ont renduës célébres ; les priviléges dont elles ont joui ; les différens noms qu'elles ont eûs;les différentes fortunes qu'elles ont éprouvées ; & revenant à l'explication particuliére de chaque type, on y trouve une infinité de circonstances de la vie des Empereurs, qui touchent par la nouveauté, ou par la justesse des applications. On sent assez que c'est-là un travail immense. M. Vaillant le consacra à un Prince qui méritoit d'en être le Mécéne, & qui venoit de se l'attacher par une pension considérable.

M. le Duc du Maine.

Après tant de productions, il ne se crut pas encore quitte envers les Antiquaires. Occo, Médecin d'Auſ-

bourg, leur avoit donné au commencement du dernier siécle un Recueil de toutes les Médailles qu'il connoissoit des Empereurs Romains; mais il y en avoit très-peu de grecques, & elles y étoient d'ailleurs fort mal décrites. En 1683. le Comte Mezzabarba avoit augmenté le Livre d'Occo de plusieurs milliers de Médailles latines, & en avoit en même-tems retranché toutes les grecques, dont il promit de donner un Volume séparé dans deux ans. Il y en avoit près de quinze que le Public l'attendoit, lorsque M. Vaillant, que douze voyages à Rome, deux dans le Levant, autant en Angleterre & en Hollande, avoient effectivement mis en état de satisfaire à un pareil engagement, fit imprimer à Paris son Recueil sous ce titre: *Numismata Imperatorum, Augustarum* In 4°. Paris. 1698.

& Cæsarum à Populis Romanæ ditionis Græcè loquentibus, ex omni modulo percussa.

Bientôt les Libraires d'Amsterdam lui proposérent d'en faire une seconde Edition. Elle parût par ses
a 1700. soins augmentée de plus de 700. Médailles, & enrichie d'un grand nombre de notes excellentes, qui semblent n'être courtes que pour être plus claires & plus précises. L'il-
M. Foucault. lustre Académicien à qui M. Vaillant adressa les deux différentes Editions de ce Recueil, est universellement connu par son habileté dans ces matiéres, & son approbation assûrera toujours la destinée d'un Ouvrage.

Amsterdam fol. 1701. Il publia l'année suivante l'Histoire des Rois d'Egypte par Médailles, qu'il avoit comme promise en donnant de la même maniére celle

des Rois de Syrie. Les Auteurs nous ont appris beaucoup plus de choſes des Egyptiens que des Syriens ; & par une contrariété dont on ne ſçauroit rendre raiſon, les Médailles des Ptolémées ſont beaucoup plus difficiles à diſtinguer que celles des Séleucides. Elles ne contiennent aucun ſurnom, ſi on en excepte ceux d'*Evergete* & de *Philopator*, qu'on ne trouve pas même autour de l'effigie de ces Princes, mais ſeulement au revers de quelque Divinité. Quelqu'obſcures cependant qu'elles paruſſent, elles ne le furent pas pour M. Vaillant. Il y trouva la ſucceſſion Chronologique des quatorze Rois qui avoient gouverné l'Egypte pendant 294. ans, depuis Ptolémée fils de Lagus, qui s'en rendit maître après la mort d'Aléxandre, juſqu'à la fameuſe Cléopatre en qui fi-

nirent la race & le Royaume des Lagides ; & ce qui peut ſurprendre ceux qui ne ſont pas initiés dans ces myſtéres, il détermina par les Médailles la durée de pluſieurs Régnes que les auteurs n'avoient pas marquée.

Cette Hiſtoire des Rois d'Egypte par Médailles, parût ſous les auſpices de Monſieur le Grand Duc, qui honoroit M. Vaillant d'une eſtime ſinguliére, & qui lui envoyoit tous les ans une ample proviſion de vins exquis ; marque peut-être plus certaine du ſouvenir de ce Prince, que n'eût été une gratification de toute autre eſpéce.

Enfin en 1703. on imprima encore en Hollande un nouvel Ouvrage de M. Vaillant ſur les Médailles ; c'eſt l'explication de toutes celles des Familles Romaines. *Nummi antiqui Familiarum Romanarum perpe-*

Fol. 2. vol. Amſterdam 1703.

tuis interpretationibus illuſtrati.

Quelques Antiquaires avoient déja traité le même ſujet;mais il ne l'avoit jamais été auſſi amplement, avec autant d'ordre & avec autant de ſuccès. Ce Livre juſqu'à-préſent eſt peu connu en France, parce que l'interruption du commerce n'a pas permis d'en faire venir beaucoup d'exemplaires. Les Libraires l'eſtiment infiniment par le nombre des Planches, la beauté des gravûres, & la groſſeur de deux Volumes in fol. Les Sçavans l'eſtimeront encore davantage par l'érudition qui y eſt répanduë.

Tels ſont les principaux Ouvrages de M. Vaillant; car l'abondance ou le choix des matiéres nous ont fait paſſer ſous ſilence ſon explication des Médaillons de M. l'Abbé de Camps, ſes 4°. Paris. notes ſur la ſeconde Edition des Mé- 1694. dailles choiſies de M. Seguin, & Ibid. 1684.

d'autres piéces nées dans la chaleur de quelques disputes littéraires, qui seules auroient pû tirer son nom de l'oubli. Il nous faisoit encore espérer l'Histoire des Rois de Macédoine, de Pont, de Bithynie, de Thrace & de Cappadoce par leurs Médailles; & une heureuse expérience nous avoit accoûtumez à compter sur l'exécution de ses projets.

Lorsqu'il plût au Roi d'augmenter l'Académie des Inscriptions, & de lui donner une nouvelle forme, M. Vaillant y fut d'abord appellé en qualité d'Associé, & peu de tems après il y succéda à la place de Pensionnaire, vacante par la mort de M. Charpentier. Son assiduité aux assemblées, & son ardeur à partager les travaux de cette Compagnie, seront à jamais marquées dans nos Registres.

Au

Au reste M. Vaillant avoit été marié deux fois ; & par une dispense particuliére du Pape, il avoit successivement épousé les deux sœurs. Il a eu plusieurs enfants, & un fils entre autres, qui fut toujours l'objet de ses soins. Il lui inspira de bonne heure l'amour des Lettres. Il forma son goût pour l'Antique ; & après lui avoir communiqué le fruit de ses lectures, de ses voyages & de ses réflexions, il en fit un présent à l'Académie, lorsqu'il fut en droit d'y nommer un Eléve. En Juillet 1702.

Il mourut le 23. Octobre dernier d'une apoplexie de sang. Sa famille & ses amis furent édifiez de la parfaite résignation qu'il témoigna dans cette extrémité. Il étoit âgé de 74. ans & 5. mois. La force de son tempérament sembloit lui promettre une vie encore plus longue.

CATALOGUE DES OUVRAGES de M. VAILLANT le Pere.

1. *Numiſmata Imperatorum Romanorum præſtantiora à Julio Cæſare ad Poſtumum & Tyrannos*. Pariſiis, 1674. in-4°.

——— *Eadem II. editio auctior*, ibidem 1694. 2. vol. in 4°.

2. *Seleucidarum Imperium, ſeu Hiſtoria Regum Syriæ ad fidem Numiſmatum accommodata*. Pariſiis, 1681. in-4°.

3. *Selecta Numiſmata antiqua ex Muſæo Petri Seguini, cum Obſervationibus & Notis; editio altera auctior*. Pariſiis, 1684. in-4°.

4. *Numiſmata ærea Imperatorum, Auguſtarum & Cæſarum in Coloniis, Municipiis, & Urbibus, jure Latio donatis, ex omni modulo percuſſa*. Pariſiis, 1688. 2. vol. in-folio.

——— *Eadem*. Amſtelodami, 1695. in-fol.

5. *Epistola ad totius Europæ Antiquarios; utrum Laurea Eumenio Pacato (Joanni Harduino) concedenda?* Parisiis, 1662. in-quarto.

6. *Selectiora Numismata in ære maximi moduli è Musæo Francisci de Camps, illustrata.* Parisiis, 1695. in-4°.

7. *Numismata Imperatorum, Augustarum & Cæsarum à Populis Romanæ ditionis græcè loquentibus, ex omni modulo percussa.* Parisiis, 1698. in-4°.

Eadem; editio II. septingentis Nummis aucta. Amstelodami, 1700. in-fol.

8. *Historia Ptolemæorum Ægypti Regum, ad fidem Numismatum accommodata.* Amstelodami, 1701. in-fol.

9. *Nummi antiqui Familiarum Romanarum, perpetuis Interpretationibus illustrati.* Ibidem, 1703. 2. vol. in-fol.

10. *Arsacidarum Imperium, sive Regum Parthorum Historia ad fidem Numismatum accommodata.* Parisiis, 1725. in-4°.

11. *Achæmenidarum Imperium, sive Regum Ponti, Bosphori, Thraciæ & Bithyniæ Historia, ad fidem Numismatum accommodata.* Parisiis, 1725. in-4°.

12. *Des Congiaires marquez sur les Médailles des Empereurs Romains.* Hist. de l'Académie, Tom. I. pag. 244.

13. *Dissertation sur l'année de la naissance de Jesus-Christ, découverte par les Médailles antiques.* Mem. de l'Académie, Tom. II. p. 532.

14. *Du titre de Néocore dans les Médailles Grecques frappées sous les Empereurs Romains.* Ibid. pag. 545.

15. *Dissertation sur une Médaille de Zénobie trouvée dans les ruines de la Ville de Palmyre.* Ibid. pag. 562.

16. *Dissertation sur les Médailles de Vabalathus.* Ibid. pag. 474.



ELOGE
DE DOM MABILLON.

DOM JEAN MABILLON nâquit le 23. de Novembre 1632. à Saint Pierremont, lieu situé sur les frontiéres de Champagne, à une égale distance de Mouzon & de la Chartreuse du Mont-Dieu. 1708. Assemblée publique d'après Pâques.

Ses parens l'envoyérent de bonne heure au Collége de l'Université de Reims pour y faire ses études ; & ils apprirent avec plaisir que la justesse & la vivacité de son esprit le rendoient cher à ses maîtres. Ces qualités jointes à beaucoup de modestie & de piété, lui firent avoir une place dans le Séminaire de l'Eglise Métropolitaine, où l'on éleve des jeunes

gens que l'on veut attacher au service du Diocése. Il y demeura trois ans, & n'en sortit que pour se consacrer à Dieu par des vœux solemnels dans l'Abbaye des Bénédictins de saint Remy, où la Réforme étoit déja établie. Il y prit l'habit en 1653. & fit profession au mois de Septembre de l'année suivante.

On le regarda d'abord comme un sujet propre à remplir les plus hautes espérances de son Ordre. Ses talens & sa ferveur en étoient de bons garants; mais de violens maux de tête, qu'aucun reméde ne pouvoit dompter, changérent tout à coup la destination du jeune Profès. Il devint incapable du moindre travail; & né pour faire d'importantes découvertes dans tous les genres de litterature, il se trouva presque réduit à n'oser penser. Il fallut suspendre ses

études, & lui interdire tout ce qui demandoit quelque application.

Ses Supérieurs embarrassez l'envoyérent à un Monastére de la campagne appellé Nogent-sous-Coucy; & il n'y fut chargé que des fonctions où l'esprit semble avoir le moins de part. Du Monastére de Nogent il passa à celui de Corbie : Là, un Prieur touché de son état, n'oublia rien de ce qui pouvoit rétablir sa santé; & persuadé qu'un peu d'exercice & de dissipation y contribüeroit plus qu'une vie entiérement désoccupée, il le fit nommer Dépositaire, & ensuite Cellerier, offices considérables par rapport aux grandes dépendances de l'Abbaye de Corbie.

Les discussions d'intérêt attachées à de tels postes, furent seules capables de rebuter un homme dont la patience étoit la premiére vertu;

elles augmentérent son goût pour la retraite, & la nature fit en même tems un effort pour le rendre aux Lettres. Il ne fut cependant déchargé qu'avec peine d'un emploi, dont il ne laissoit pas de se bien acquiter, malgré toute sa répugnance. On l'envoya à Saint Denis, & il y passa une année entiére à montrer le Trésor de l'Abbaye & les Tombeaux de nos Rois.

Dom Luc Dachery, un des sçavans hommes de l'Ordre, travailloit alors à ce recueil de piéces choisies que nous avons sous le titre de *Spicilége.* Il demanda quelqu'un qui pût l'aider dans ses recherches. On jetta les yeux sur Dom Mabillon, qui le servit très-utilement, & qui par ce premier essai, fit juger qu'il iroit plus loin que ceux qui le mettoient en œuvre.

Une nouvelle matiére s'offrit bientôt. La Congrégation de ſaint Maur avoit formé le deſſein de donner de nouvelles éditions des ouvrages des Peres, revûs ſur les Manuſcrits, dont les Bibliothéques de l'Ordre de ſaint Benoît, comme les plus anciennes, ſont auſſi les plus fournies. Dom Mabillon fut chargé de travailler ſur ſaint Bernard; il en prépara l'édition avec une diligence extrême, & ce fut le ſuccès qui rendit la promptitude remarquable.

En effet, il ne ſe contenta pas de diviſer les œuvres de ſaint Bernard par la nature des matiéres, de les ſous-diviſer entr'elles par l'ordre de la chronologie, & de corriger dans le texte un grand nombre de fautes échapées à l'exactitude de tous ceux qui l'avoient précédé; il ſépara avec une merveilleuſe ſagacité les piéces

véritables de celles qui étoient f
ses ou suspectes ; il en produisit
n'avoient pas encore vû le jour
les éclaircit toutes par de sçava
Notes. Il y joignit des Tables h
riques très-détaillées ; & ce qui
peut passer pour un grand ouvra
il traita à fond, dans les Préface
chaque Tome, les points les
obscurs & les plus curieux de la
de saint Bernard, de ses Ecrits
de l'Histoire de son siécle.

Ce Pere de l'Eglise, que l'o
des tems a fait appeller le der
des Peres, fut le premier que d
nérent les Religieux de la Con
gation de saint Maur. On l'impr
* 1667. dans la même année * en deux
lumes in-folio, & en neuf Volu
in-octavo.

Le soin de pareilles édition
pouvoit être en de meilleures ma

mais un ouvrage qui intéressoit plus particuliérement tout l'Ordre de saint Benoît, demandoit les soins de Dom Mabillon. C'étoit l'Histoire même de cet Ordre. Les Vies d'un grand nombre de Saints en faisoient la plus grande partie, & ce fut aussi par-là que Dom Mabillon crut devoir commencer. Dès l'année 1668 il en publia le premier Volume sous ce titre : *Acta Sanctorum Ordinis sancti Benedicti in seculorum classes distributa*. Il en a fait imprimer successivement * neuf Volumes *in-folio*. Le dixiéme est prêt, & c'est le seul qui restoit à donner.

* En 1669. 1672. 1677. 1680. 1685. & 1701.

On ne considérera pas à l'avenir les Vies des Saints, même des saints Solitaires, comme des livres qui ne servent tout au plus qu'à exciter la piété, & à ranimer la foi des Fidéles. A cette utilité particuliére, Dom

Mabillon a sçu joindre de nouv
avantages. La Chronologie rétal
l'Histoire restituée, les différens
ges des tems découverts & e
quez ; les points les plus impo
de la discipline Ecclésiastique éc
cis & fixez sont de ce nombre ; &
est le sujet ordinaire des Note
des Préfaces du sçavant Auteur
cette Collection.

Entre les questions délicates
a été obligé d'y traiter, celle de
sage du pain Azyme pour la c
bration de la Messe l'engagea
une discussion qu'il n'avoit pas
vûë. M. le Cardinal Bona, do
avoit réfuté le sentiment, san
sçavoir, le pria d'examiner enc
cette matiére, & lui marqua m
l'ordre dans lequel il souhai
qu'elle fût traitée. Dom Mabi
lui adressa sur ce sujet une di

tation * où il établit par de nouvelles * En 1674. in-8.
preuves l'usage du pain Azyme dans l'Eglise Latine avant le Schisme de Photius. L'Epître dédicatoire de cette piéce est d'une politesse, que l'on ne trouve qu'avec surprise dans des Sçavans de profession ; le fonds de l'Ouvrage découvre un Auteur incapable de sacrifier la simple image de la vérité, à toutes les bienséances du monde.

Nous devons encore aux recherches de D. Mabillon sur l'Histoire de l'Ordre de S. Benoît, quatre volumes imprimés en différens tems, * sous le * En 1675. 1676. 1682 & 1685. in-8.
titre de *Vetera Analecta*. Ce sont autant de recueils de piéces singuliéres & inconnuës. Les unes regardent nos Mystéres, & ce que nous avons de plus sacré dans la Religion : les autres sont de rares monumens de l'Antiquité, fragmens de

Conciles & de Chroniques, fo
tions d'Eglifes & de Monaft
lettres d'Empereurs, de Rois
Papes & d'Evêques, infcript
actes, formules, ordonnances

Ce fut l'examen de tant de p
originales, joint à celui d'un g
nombre de chartes & d'ancie
tres qui produifit le Livre fame
* En 1681. *in-fol. maj.* la *Diplomatique* * où cet habil
tique entreprit de foumettre à
regles, & de réduire à des prin
un art dont on n'avoit eû jufqu
que des idées très-confufes : e
prife nouvelle & hardie, mais f
reufement exécutée, qu'on la
du premier coup pouffée à fa
fection.

Perfonne n'ignore que c'eft
cet Ouvrage que l'on donn
moyens de diftinguer les véritab
tres d'avec ceux qu'une induft

avidité a pû ſuppoſer. Le papier d'Egypte, l'écorce & les autres matiéres ſur leſquelles on écrivoit, y ſont examinées; la conformation des caractéres y eſt diſcutée. Le ſtyle & le goût des différens ſiécles, les maniéres de datter, l'uſage des ſouſcriptions & des ſceaux, rien n'échappe aux remarques de l'Auteur, & ſon génie paroît juſques dans le choix des piéces qui ſervent de preuves à ſon ſyſtême. Elles ont toutes quelques circonſtances intéreſſantes, qui les dérobent à la ſéchereſſe de la matiére.

Dom Mabillon déja connu des gens de lettres par quantité de bons Livres, le fut preſque de tout le monde par ſa Diplomatique. Le ſçavant Pére Papebroch, Jéſuite d'Anvers, qui peu de tems auparavant avoit eſſayé d'en donner des ré-

gles, * en fit presque aussi-tôt une espéce de rétractation publique, * & depuis on a vû peu de questions graves en ce genre, sur lesquelles le Parlement de Paris, & d'autres Cours supérieures du Royaume n'ayent consulté le nouvel Œdipe.

* Dans ses Prolégomenes, au second Tome des Vies des Saints du mois d'Avril.

* Par une lettre qu'il écrivit à Dom Mabillon en 1683.

M. Colbert, à qui le Livre de la Diplomatique fut adressé, connoissoit d'avance la bonté de l'ouvrage. Il avoit souvent employé Dom Mabillon dans des affaires importantes, où il s'agissoit de décider sur d'anciens titres; & il n'avoit jamais pû lui faire accepter aucune gratification. Le Ministre peu accoutumé aux refus, crut alors que son désintéressement ne seroit pas à l'épreuve d'une forte pension, & il voulut le faire mettre sur l'Etat; mais l'humble Religieux répondit toujours que rien ne lui manquoit dans sa Congrégation,

gation, & qu'il ne méritoit pas l'honneur qu'on vouloit lui faire.

A quelque tems de-là, il fut envoyé en Allemagne par ordre du Roi, pour y rechercher dans les Archives & dans les Bibliothéques des anciennes Abbayes, ce qu'il y auroit de curieux & de plus propre à enrichir l'Histoire de l'Eglise en général, ou celle de France en particulier. Ce voyage ne fut que d'environ cinq mois, & il est bon de le dire, pour ne pas laisser dans l'erreur ceux qui en auront jugé par le nombre des découvertes qu'il a faites dans cette espéce de course littéraire. Le quatriéme Tome de ses *Analectes* est plein des piéces curieuses qu'il tira pour lors de la poudre des Bibliothéques. L'ample Chronique de Trithéme publiée depuis en deux volumes *in-folio* par les Moines de

En 1683.

En 1690.

En 1690. S. Gal, est encore de ce nombre, & bien d'autres piéces qu'il s'est contenté d'indiquer, ou qu'il réservoit à de bonnes occasions.

A son retour en France, Dom Mabillon trouva un grand changement dans le Ministére, mais il n'y avoit rien de changé pour lui. M. l'Archevêque de Reims, qui après la mort de M. Colbert, avoit été chargé de ce qui regardoit la littérature, lui donna des marques particuliéres de son estime, & Dom Mabillon les justifia bien-tôt par le genre de sa reconnoissance. Il adressa à ce Prélat un docte Traité de la Liturgie Gallicane; * c'étoit encore un fruit de son voyage d'Allemagne, & ce n'en étoit pas le moindre.

* En 1685. in-4.

On ne doutoit pas que les François n'eussent eû jusqu'au temps de Charlemagne une Liturgie qui leur

étoit propre ; puisque ce Prince, à qui le Pape Adrien envoya le Sacramentaire de saint Grégoire, ordonne dans ses Capitulaires, que desormais on célébrera la Messe suivant la forme prescrite par le Rituel Romain. Mais cette Ordonnance de Charlemagne fut si exactement observée, que les Peuples oubliérent en peu de temps qu'il y eût eû une autre Liturgie ; & que les plus habiles ignorérent dans la suite en quoi elle consistoit. Dom Mabillon trouva dans l'Abbaye de Luxeüil un lectionnaire, dont on se servoit en France, il y a plus de mille ans, pour lire à la Messe les Prophéties, les Epîtres & les Evangiles. Il jugea dans le moment de l'importance de sa découverte, & ayant ensuite conféré le Manuscrit avec divers fragmens de saint Hilaire Evêque de Poitiers, de

Sidonius Apollinaris, Evêque
Clermont, de ſaint Céſaire d'A
de ſaint Gregoire de Tours, &
quelques autres Auteurs, qui
voient avant Charlemagne, il
tua à la gloire de la Nation ce
mier monument de la piété de
péres.

M. l'Archevêque de Reims
que le bien des Lettres, demar
que Dom Mabillon parcourût
Bibliothéques d'Italie, comn
avoit fait celles d'Allemagne;
ayant parlé au Roi, Sa Majeſté
lut qu'il fit ce voyage, comme
voyé de ſa part pour chercher
livres & des mémoires. Il part
mois d'Avril 1685. & revint au
de Juillet de l'année ſuivante
gé d'une ample moiſſon. Il mit
Bibliothéque du Roi plus de 3
volumes de livres rares tant in

mez que manuſcrits, & compoſa enſuite * ſous le titre de *Muſeum Italicum*, deux gros volumes *in-quarto*, des piéces qu'il avoit découvertes en ce pays-là. On trouve une deſcription de ſon voyage dans le premier Tome de ce *Muſeum Italicum*. Mais ſon exactitude ne s'étend pas juſqu'à rapporter tous les honneurs que lui rendirent les Sçavans & les perſonnes de la premiere qualité. Si Dom Mabillon avoit un eſprit propre à toutes les ſciences, il avoit une modeſtie ſupérieure à tous les ſuccès. On ſçait ſeulement, comme un fait public, que pendant ſon ſéjour à Rome, la Congrégation de l'*Indice* le conſulta, & s'en tint à ſon avis ſur le livre des Septante, où Voſſius traite de l'univerſalité du déluge.

* En 1687.

Aprés avoir ainſi rendu compte au Public de ſon voyage d'Italie, il

donna une seconde édition de saint Bernard * augmentée de près de cinquante épîtres, accompagnée de nouvelles dissertations préliminaires, & chargée de nouvelles remarques,

*En 1690. *in-fol.* 2. vol.

Il étoit à peine sorti de ce travail, que ses supérieurs & d'illustres amis l'engagérent à s'expliquer sur une question fameuse qui partageoit les esprits. Il s'agissoit de sçavoir, s'il étoit permis aux Moines de s'appliquer à l'étude, ou si cette application leur étoit interdite par la régularité de leur état. M. l'Abbé de la Trape venoit de se déclarer pour ce dernier sentiment; & le suffrage de ce fameux Solitaire en imposoit presque aux deux partis, quand Dom Mabillon publia son Traité des Etudes Monastiques, * Il en employa une partie à prouver la nécessité de l'étu-

* En 1691. *in*-4. il y en a une autre édition en 2. vol. *in*-12.

de pour les Religieux par l'exemple des Basiles, des Chrysostomes, des Jerômes, des Augustins, des Grégoires; par l'autorité des Conciles, par le sentiment uniforme des Peres, & par la pratique constante des plus anciens Monastéres. Dans le reste de l'Ouvrage il détermina les études propres aux solitaires, & leur prescrivit la maniére d'étudier, méthode qu'il avoit apparemment suivie, & que les connoisseurs trouvérent si excellente, que le Traité des Etudes Monastiques fut aussi-tôt imprimé dans les Pays étrangers, & traduit en plusieurs langues.

La dispute cependant n'en devint que plus vive & plus animée. M. l'Abbé de la Trape répondit avec un art qui déceloit le fruit de ses études, & la réponse fut suivie d'une réplique à laquelle Dom Mabillon

ſe contenta de donner le titre de Réflexions. * Le Public attentif reconnut alors que ces grands hommes n'étoient pas fort éloignez. L'un n'en vouloit qu'à l'abus des vaines connoiſſances, l'autre n'écrivoit qu'en faveur des bonnes études. Ainſi les deux partis ſe réunirent ſans peine, & leurs chefs qui s'étoient toujours eſtimés, s'aimérent tendrement.

* En 1692. in-4°. autre édition en 2. vol. in-12.

Dès que cette conteſtation eût pris fin, les Supérieurs de Dom Mabillon ſouhaitérent qu'il écrivît les Annales générales de l'Ordre de ſaint Benoît, dont il avoit donné preſque tous les Actes des Saints. Son âge avancé, & ſa ſanté affoiblie par de longs travaux, ne furent pas des raiſons aſſez fortes pour l'en diſpenſer, parce qu'il étoit difficile de trouver un Ecrivain plus propre à ſoûtenir cette entrepriſe; plus exact, plus di-

ligent; qui fût plus clair, ou plus châtié dans son stile; qui eût plus de choix & d'arrangement.

On a déja imprimé quatre volumes *in-folio* de ces Annales, * qui comprennent l'histoire générale de l'Ordre pendant près de six siécles, c'est-à-dire depuis la naissance de S. Benoît jusqu'à l'an de Jesus-Christ 1066.

* En 1703. 1704. 1706. & 1707. Voyez le Catalogue de ses Ouvrages.

On y voit avec autant de plaisir que d'édification une société que la solitude grossit, & que les persécutions rendent florissante. On s'intéresse en apprenant que les habitants des premiers Monastéres préférent insensiblement la régle de cette nouvelle société à celles que d'autres Saints leur avoient prescrites. On y admire les desseins de la Providence, qui permet que les biens & les honneurs de la terre aillent cher-

cher ces solitaires jusques dans le fond de leurs deserts pour les donner en spectacle à tout le monde chrétien. Enfin on y remarque avec surprise que les relâchemens même, dont l'Ordre n'a pû se garentir pendant le cours de tant de siécles, n'ont servi qu'à en affermir la sainteté, en donnant lieu à de ferventes réformes, qui ont toujours fait revivre avec plus de vigueur le premier esprit de l'institution.

Le lecteur n'est cependant pas borné à ce simple récit de l'origine & des progrès de l'Ordre. Toute l'histoire Ecclésiastique des mêmes tems s'y trouve dans le dernier détail, & y paroît amenée par des liaisons intimes.

Le quatriême tome de ces Annales ne parut que sur la fin de l'année derniére : mais l'édition seroit plus

avancée, si Dom Mabillon n'avoit été obligé d'en interrompre le cours, pour publier un supplément à son traité de la Diplomatique, qu'une approbation générale, & une possession de plus de vingt années n'avoient pû soustraire aux droits éternels de la critique. Cependant le cinquiéme tome est achevé, & il manque peu de choses au sixiéme, Dom Mabillon ayant poussé son travail jusqu'au tems de saint Bernard, comme il l'avoit toujours souhaité. Son attachement pour ce Pere de l'Eglise étoit extrême. Charmé de l'élévation de son génie, de la pureté de ses moeurs, & de la sainteté de sa doctrine, il méditoit continuellement sur sa vie & sur ses ouvrages, soit en religieux, soit en homme de lettres, & il en a laissé une troisiéme édition toute prête.

Jusqu'ici l'ordre & la liaison des matiéres m'ont empêché de faire mention de plusieurs autres ouvrages que Dom Mabillon a donnez en différens tems. Ils paroîtront petits, si on les compare avec ceux dont on vient de parler; mais ils seront toujours grands, toujours estimables, si l'on n'en juge que par eux-mêmes.

Telles sont, par exemple, les remarques qu'il publia en 1677.* contre l'opinion de ceux qui soutiennent que Thomas *à Kempis* est l'auteur du livre de l'Imitation de J. C. il y a peu d'ouvrages dont l'auteur soit moins connu & plus contesté. On avoit d'abord crû que ce livre étoit de S. Bernard; mais comme il y est parlé de S. François, qui vivoit 80 ans après lui, ce sentiment n'a pû subsister. Ceux qui l'attribuoient au célébre Gerson Chancelier de l'Uni

* vol. in-12.

versité de Paris, n'avoient pas pris garde que l'auteur du livre de l'Imitation se donne plus d'une fois la qualité de Moine, & que Gerson ne le fut jamais. Thomas *à Kempis*, Chanoine régulier de S. Augustin, & Jean Gersen, Abbé de l'Ordre de S. Benoît, étoient les seuls qui eussent conservé leurs droits sur cet ouvrage ; & il y avoit long-tems que leurs confreres étoient aux mains pour la préférence.

Le Pere Delfau de la Congrégation de S. Maur avoit fait une dissertation en faveur de Jean Gersen, & ce n'avoit été qu'après la mort de ce bon Religieux que l'on avoit vû paroître pour Thomas *à Kempis* une réponse vive, & presque personnelle. Cette circonstance toucha Dom Mabillon. Il écrivit, rétablit en peu de mots l'état de la

question, & fortifia les anciennes preuves du Pere Delfau par l'autorité de douze manuscrits, dont il donna une notice exacte.

En 1687. Dom Mabillon fut obligé d'écrire sur une matiére bien différente, quoiqu'il eût encore l'honneur de sa Congrégation à défendre, & les mêmes adversaires à combattre. Il s'agissoit de la préséance aux Etats entre les Bénédictins, & les Chanoines Réguliers de Bourgogne. Il donna sur ce sujet deux mémoires * que l'on prendra moins pour des *factums* que pour de sçavantes dissertations, où l'on traite de la prééminence & de l'antiquité des deux Ordres. Le Religieux devenu Jurisconsulte profond, parle toujours en Historien délicat. Les Bénédictins d'Allemagne, ayant été depuis obligés d'entrer dans une semblable

* En 1687. in-4°.

contestation avec les Chanoines Réguliers, se sont contentés de faire imprimer ces deux mémoires traduits en latin. Ce que Dom Mabillon a écrit sur l'institut de Remiremont, aura le même sort toutes les fois qu'il s'agira de discuter l'origine des Chanoinesses Réguliéres.

En 1689. il publia un traité exprès pour réfuter la nouvelle explication que quelques Commentateurs donnoient aux mots de *messe* & de *communion* qui se trouvent dans la régle de S. Benoît. Ce traité parut sans nom d'auteur. Il n'étoit presque plus nécessaire que Dom Mabillon se nommât; les Sçavants ne pouvoient s'y méprendre. Vol. *in-12.*

La lettre latine d'Eusébe à Théophile sur le culte des Saints inconnus, ne manqua pas aussi d'être attribuée à Dom Mabillon dès qu'elle

* En 1698. in-4°. fut publique, * & quand il voulut se découvrir lui-même dans une seconde édition, * il n'y avoit personne qui ne l'eût déja reconnu à ce caractére de piété qui fait le sujet de la lettre. C'est une piété exacte & sincére; mais qui ne veut rien de hazardé dans son objet. Le même esprit régne jusques dans ce qu'il a été obligé d'écrire en faveur de la sainte Larme de Vendôme, * quoique le vulgaire trompé par les apparences, semble en avoir pris une idée toute différente.

* En 1705. in-12.

* Lettre à M. l'Evêque de Blois, vol. in-12. 1700.

Pour ne rien oublier, je devrois parler des livres de S. Bernard, de la *Considération*, que Dom Mabillon fit imprimer * pour le Pape au commencement de son pontificat; des exemples de la mort chrétiene, * qu'il adressa peu de tems après à la Reine d'Angleterre; de quantité d'épîtres &

* En 1701. in-8°.

* En 1702. in-12.

& de préfaces, que de judicieux Auteurs l'avoient prié de mettre à la tête de leurs Ouvrages, comme pour en assûrer la destinée, & d'un nombre presqu'infini de lettres écrites à ceux qui le consultoient sur les points les plus difficiles de leurs études.

Quelle énumération ne ferois-je point encore, si, à cette liste des Ouvrages de Dom Mabillon, je voulois ajouter ceux qui lui doivent leur commencement, leur forme ou leur perfection, & ceux qui lui ont été adressez par des Auteurs de la premiére réputation?* mais le sçavant Religieux † qu'il avoit depuis long-tems associé à ses travaux, & qui est aujourd'hui le dépositaire de ses papiers, peut seul rendre un compte fidéle de tant de choses. Il donnera la Vie de son cher maître, car c'est ansi qu'il l'appelle; & s'il veut la joindre au dixiéme vo-

* Le Cardinal Noris, le pere Thomasi, M. Schilter, &c.

† Dom Thierry Ruinart.

lume des Actes des Saints de son Ordre, qui est prêt à paroître, le public la trouvera sans doute fort à sa place.

Lorsqu'il plût au Roi d'augmenter l'Académie des Inscriptions, Dom Mabillon y fut nommé entre les Académiciens honoraires, & il fallut d'abord prendre des mesures pour vaincre sa délicatesse sur cette distinction; mais personne dans la suite ne fut plus attaché aux intérêts, & si on l'ose dire, à la gloire de cette Compagnie. Une de nos premiéres Assemblées publiques fut célébre par la dissertation qu'il donna sur les anciennes sépultures de nos Rois. Il se trouvoit souvent aux Assemblées particuliéres, & c'étoient autant de jours de fêtes pour l'Académie. Sa présence y inspiroit une noble émulation, & chacun avoit les yeux attachez sur cet homme simple, qui

ne les levoit presque jamais. Nous eûmes encore le plaisir de le voir peu de jours avant qu'il tombât malade de la maladie qui nous l'a enlevé.

Il fut attaqué d'une suppression d'urine sur le chemin de Chelles, où il alloit par complaisance pour un de ses amis. On le secourut avec empressement ; mais comme on ne connoissoit pas assez son mal, on le rendit incurable par la maniére dont on le traita, & il fallut au bout de quelque temps le rapporter à Paris. La maladie y augmenta de jour à autre. La force d'esprit & la patience du malade sembloient augmenter à proportion. Enfin, après avoir souffert pendant plus de trois semaines tout ce que la nature du mal, & des opérations qui y ont rapport, peuvent faire imaginer de plus

douloureux, il mourut en paix dans l'Abbaye de saint Germain des Prez le 27. du mois de Décembre dernier, âgé de soixante & quinze ans un mois & quatre jours.

Nous n'oublierons jamais que dans ces derniers momens il marqua à un de nos Confréres,* dans les termes les plus vifs & les plus tendres, son estime, sa reconnoissance, & son attachement pour cette Académie.

* M. l'Abbé Renaudot.

Ce seroit pour nous une obligation plus particuliére de consacrer sa mémoire par de dignes éloges, si la voix publique ne nous avoit déja acquittez, & si le caractére de cet Académicien, qui nous est toujours présent, ne sembloit nous imposer encore la nécessité d'un simple récit. Nous pourrions cependant le loüer d'une maniére peu commune, en rapportant seulement des extraits

des lettres que M. le Grand-Duc & M. le Cardinal de Médicis ont écrites à une personne de cette Compagnie sur la perte de son illustre Confrere. Mais, si ce n'est qu'à des témoignages de cette nature, qu'il peut être permis de s'arrêter ; celui que le souverain Pontife rendit, en apprenant la mort de Dom Mabillon, est trop glorieux pour nous échapper. Voici comment s'en explique M. le Cardinal Colorédo dans sa derniére lettre à Dom Thierry Ruinart.

" Le Pape, dit-il, a voulu lire „ plusieurs fois le triste & touchant „ détail que vous nous avez fait de „ sa mort. Sa Sainteté s'est trouvée „ émûë de toute son affection pater- „ nelle pour un homme de mœurs si „ respectables, & qui a si bien mérité „ des lettres & de toute l'Eglise.

„ Le ſaint Pere, ajoute-t-il, a
„ marqué que vous lui feriez plaiſir
„ de l'inhumer dans le lieu le plus
„ diſtingué, puiſqu'il n'y en a point
„ où ſa réputation ne ſe ſoit répan-
„ duë, & que tous les Sçavants qui
„ iront à Paris, ne manqueront pas
„ de vous demander où l'avez-vous
„ mis ? *Ubi poſuiſtis eum ?* Il prévoit
„ quelle ſera leur peine, s'ils ap-
„ prennent que les cendres d'un
„ perſonnage de ce mérite ont été
„ confonduës, & s'ils ne les trou-
„ vent pas recüeillies ſous le marbre,
„ avec quelque Inſcription qui con-
„ vienne à des reſtes ſi précieux.

CATALOGUE DES OUVRAGES de Dom MABILLON.

1. *Galliæ ad Hispaniam lugubre nuntium*, (Piéce en prose quarrée sur la mort de la Reine Anne d'Autriche.) *Parisiis*, 1666. in-4°.

2. *S. Bernardi Opera*, Ibid. 1667. 2. vol. in-fol. & 9. vol. in-8°.
——— Eadem, *secundis curis edita*, ibid. 1690. 2. vol. in-fol. & *tertiis curis*, ibid. 1719. 2. vol. in-fol.

3. *Acta Sanctorum Ordinis S. Benedicti per sæculorum classes distributa.* Ibid. 1668. & annis seqq. 9. vol. in-fol.
Nª. Les Préfaces de cet Ouvrage ont été imprimées séparément à Rouen en un vol. in-4°. en 1732.

4. *Dissertatio de Azyma & Fermentato.* Parisiis, 1674. in-8°. & réimprimée dans le premier volume de ses Oeuvres posthumes

5. *Vetera Analecta.* Ibid. 1675. 1676. 1682. & 1685. 4. vol. in-8°. & réimprimez en un vol. in-fol. en 1723.

6. *Dissertatio de Monachatu S. Gregorii Magni*, (ex primo veter. Analectorum tomo seorsim edita) in-8°.

7. *Iter Germanicum*, ex tomo IV. Analectorum seorsim editum.

8. *Animadversiones in Vindicias Kempenses P. Delfau.* Parisiis, 1677. in-8°. & réimprimées dans ses Oeuvres posthumes.

9. *De Re Diplomatica libri VI.* Parisiis, 1681. in-fol.

10. *Librorum de Re Diplomatica Supplementum.* Ibid. 1704. in-fol.

——— *Iidem, editio secunda emendata & aucta.* Ibid. 1709. in-fol.

11. *Liturgia Gallicana, cum Disquisitione de Cursu Gallicano.* Ibid. 1685. in-4°. Le Livre *de Cursu Gallicano* a été réimprimé à la fin du Recueil des Préfaces des Annales des Bénedictins, édition de Rouen 1732. in-4°.

12. *Musæum Italicum, seu Collectio veterum Scriptorum ex Bibliothecis Italicis.* In primo tomo præmittitur *Iter Italicum litterarium*; in secundo *Commentarius in Ordinem Romanum.* Parisiis, 1687. & 1689. 2. vol. in-4°.

13. *Lettre sur l'Institut de Remiremont.* Paris, 1684. in-4°. & réimprimé dans le Recueil de ses Oeuvres posthumes.

14. *Deux Mémoires touchant la préséance des Bénédictins sur les Chanoines Réguliers aux Etats de Bourgogne*, imprimez en 1687. in-4°. & depuis réimprimez dans le Recueil de ses Oeuvres posthumes. Ces mêmes Mémoires ont été traduits en Latin par D. Herman Schenk, Bibliothécaire de S. Gal.

15. *Traité où l'on réfute la nouvelle explication que quelques Auteurs donnent aux mots de* Messe *&* *de* Communion *dans la Régle de S. Benoît.* Paris, 1689. in-12. & réimprimé dans le Recueil de ses Oeuvres posthumes, avec un *Avis* & une *Addition.*

16. *Traité des Etudes Monastiques.* Paris, 1691 & 1692. 2. vol. in-12. *&* *à* Bruxelles en 1692. 2. vol. in-12.

Ce même Traité a été traduit 1°. en Italien par le P. Nic. Jérôme Ceppi, & imprimé à Rome en 1701. 2°. en Latin par le P. Ulric Straudigl, en 1702.

17. *Réflexions sur la Réponse* (de l'Abbé de la Trappe) *au Traité des Etudes Monastiques.* Paris, 1692. in-4°. & en 1693. 2. vol. in-12.

18. *Lettre Circulaire sur la Mort de la Mere Jacqueline Boüette de Blémur, Bénédictine.* Paris, 1696. in-4°. & réimprimée dans le Recueil de ses Oeuvres posthumes.

19. *La Régle de S. Benoît, avec les Statuts d'Etienne Poncher, mise en françois pour l'usage des Religieuses de Chelles.* Paris, 1697. in-18.

20. *Eusebii Romani Epistola de Cultu Sanctorum ignotorum.* Parisiis, 1698. in-4°. *Eadem, editio II.* ibid. 1698. *Editio III.*

recognita & aucta, ibid. 1705. & réimprimée dans le Recueil de ses Oeuvres posthumes. Cette Lettre a été traduite en françois par divers Auteurs.

21. *Lettre à M. l'Evêque de Blois sur la sainte Larme de Vendôme.* Paris, 1700. in-8°. & réimprimée dans le Recueil de ses Oeuvres posthumes.

22. *S. Bernardi de Consideratione liber, jussu Clementis XI. editus.* Parisiis, 1701. in-8°.

23. *La Mort Chrétienne,*(*dediée à la Reine d'Angleterre.*) Paris, 1702. in-12.

24. *Annales Ordinis sancti Benedicti, cum variis Instrumentis, & antiquis Monumentis in Appendicibus relatis.* Parisiis, 1703. & annis seqq. 5. vol. in-fol.
——— *Eorumdem Volumen VI. absolutum & editum per Edmundum Martene.* Parisiis, 1739. in-fol.

25. Le Pere Mabillon est encore Auteur, 1°. de plusieurs *Hymnes latines à l'honneur des Saints révérez dans l'Abbaye*

de Corbie. 2°. De l'Epître dédicatoire de l'édition des Ouvrages de saint Augustin. 3°. De la Préface du dernier Tome des mêmes Ouvrages.

26. *Œuvres posthumes de D. Jean Mabillon & de D. Th. Ruinart, &c. publiées par D. Vincent Thuillier.* Paris, 1724. 3. vol. in-4°. Les deux premiers volumes de ce Recueil renferment divers Opuscules du P. Mabillon, dont plusieurs avoient déja paru : ceux qui n'avoient point été imprimez sont également répandus dans ces deux premiers volumes ; sçavoir, dans le Tome I.

Plusieurs Lettres sur la question des Azymes ; sur la Lettre touchant les Saints inconnus ; sur le Livre des Etudes Monastiques : & sur les contestations que cet Ouvrage a excitées ; avec plusieurs autres Lettres sur divers sujets.

Dans le Tome II.

1°. *Itinerarium Burgundicum Anni 1682.*

2°. *De quibusdam factis R. P. D. Vincentii Marsolle, Congreg. S. Mauri, Superioris Generalis.*

3°. *Votum de quibusdam Isaaci Vossii Opusculis.*

4°. *Réflexions sur les Dotes des Religieuses.*

5°. *Avis pour ceux qui travaillent aux Histoires des Monastéres.*

6°. *Réfléxions sur les Prisons des Ordres Religieux.*

7°. *Remarques sur les Antiquitez de l'Abbaye de S. Denys.*

27. *Discours sur les anciennes Sépultures de nos Rois.* Dans les Mémoires de l'Académie, Tome. II. pag. 684.



ELOGE
DE M. VAILLANT
LE FILS.

1709. Assemblée publique d'après Pâques.

JEAN-FRANÇOIS FOY-VAILLANT nâquit à Rome le 17. de Février 1665. Son pere y exerçoit la Médecine, & s'appliquoit en même tems à la recherche des Monumens antiques. Le Fils dont nous parlons, fut dès-lors comme destiné à être un jour Médecin & Antiquaire; professions que beaucoup de grands hommes ont heureusement alliées l'une à l'autre depuis près de deux siécles.

En 1669. le jeune M. Vaillant passa en France avec sa mere, & il

fut d'abord mené à Beauvais, où étoient presque tous ses parents. Il y resta jusqu'à l'âge de douze ans, c'est-à-dire, jusqu'en 1677. qu'il vint trouver son pere à Paris. On l'envoya en classe aux Jésuites, & il y alla jusqu'en Philosophie, dont il fit un nouveau cours au Collége de la Marche, parce qu'il falloit de la Philosophie de l'Université pour être reçû Maître-ez-Arts.

Ce cours achevé, M. Vaillant le pere, qui tenoit déja le premier rang entre les Antiquaires, crut qu'il étoit tems d'initier son fils dans la connoissance des Médailles ; connoissance qui ne passoit plus, comme autrefois, pour une espéce de grimoire, de science sans règles, sans principes, où l'on ne pouvoit être attiré que par un goût bizarre, & guidé que par un génie extraordinaire.

Les Ouvrages de M. Vaillant n'avoient pas peu contribué à détruire ce préjugé ; aussi personne n'avoit fait de plus pénibles recherches, entrepris de plus longs voyages, vû plus de cabinets, conféré avec plus de curieux, ou consulté plus de Sçavants sur ces matiéres. Mais par surcroît de bonheur pour M. Vaillant le fils, son pere fut alors chargé de mettre en ordre les Médailles du Cabinet du Roi, & d'en faire le Catalogue. Par-là le jeune Médailliste fut tout d'un coup introduit dans le sanctuaire de l'antiquité avec l'homme le plus capable de lui en dévoiler les mystéres.

Ce Catalogue fut à peine fini, que l'on apprit qu'il pouvoit être augmenté d'un grand nombre de Médailles qui étoient entre les mains de quelques curieux d'Angleterre.

M. Vaillant eût ordre d'y passer, & son fils l'accompagna dans cette expédition. Elle fut des plus heureuses; & nous lui sommes redevables d'un Monument de Pescennius Niger, qui seul, en ce genre, vaut un Cabinet entier. Médaillon d'argent.

Au retour d'Angleterre, M. Vaillant le fils commença son cours de Médecine; & après avoir soûtenu les théses ordinaires, & pris successivement les différents dégrez, il fut receu Docteur Régent de la Faculté de Paris, au mois de Février 1691. âgé de 25. ans.

Tandis qu'il étoit sur les bancs, il composa un Traité de la nature & de l'usage du Caffé, sujet qu'il s'étoit rendu très-familier. L'envie qu'il eût d'en perfectionner le stile, priva le Public de cet Ouvrage. Il le donna à revoir à un de ses amis,

connu par quelques piéces de théâtre. Le manuſcrit s'égara entre ſes mains ; & comme c'étoit un Joüeur de profeſſion, M. Vaillant s'en conſola, en diſant qu'il avoit acquis le droit de tout perdre.

La nouvelle qualité de Médecin couvrit pour quelque tems la marche de M. Vaillant dans le ſentier des Lettres. L'utilité publique emportoit un ſi grand nombre d'heures, qu'il ne lui reſtoit que des moments, mais des moments tranquilles pour l'étude de la bonne Antiquité ; & rien ne prouve mieux qu'il les employoit à cet uſage, que les Diſſertations qu'il a données depuis en différents tems à l'Académie, où il entra au mois de Juin 1702.

A la premiére Aſſemblée publique, le nouvel Académicien juſtifia

le choix de la Compagnie par un discours trés-singulier. La Médaille d'un Roi peu connu dans l'ancienne Histoire en fit le sujet. Elle représentoit Achée Prince Syrien, qui avoit acquis de si bonne heure le titre de grand Capitaine, qu'il le jugea, à la fleur de son âge, un titre ingrat, s'il ne lui ouvroit le chemin à l'indépendance. Il se fit proclamer Roi dans les Provinces dont Antiochus le Grand lui avoit confié la garde ; & il paroissoit déja affermi sur le trône par des alliances, & par des conquêtes importantes, lorsqu'il périt par la trahison d'un nommé Bolis, dont il ne sembloit pouvoir raisonnablement se défier, que parce qu'il étoit Crétois.

M. Vaillant joignit à la découverte & à l'explication du Monument d'Achée, une histoire si dé-

taillée de sa vie, que l'on eût dit que Polybe & Strabon, qu'il citoit sur certains faits, lui avoient laissé cette histoire entiére.

Dans une autre Assemblée publique, il expliqua le revers d'une Médaille de Septime Sévére, qui ne demandoit ni moins de sagacité, ni moins de justesse. Le type, qui paroissoit d'abord une énigme impénétrable, devint insensiblement entre ses mains un tableau parlant de la premiére victoire de Sévére sur Pescennius Niger. Le lieu du combat désigné par le cours des fleuves ; les trophées élevez sur le champ de bataille ; les Chefs captifs ; les statuës érigées en l'honneur du vainqueur ; tout se développa dans une ordonnance si naturelle & si pompeuse, que s'il resta encore quelque doute à de médiocres con-

noisseurs, ce fut de sçavoir si la Médaille n'avoit point été faite pour l'explication.

Le talent de M. Vaillant n'étoit cependant pas borné à ces éclaircissements particuliers. Il entroit avec la même facilité dans de grands desseins; & ce qu'il nous a leu d'un Traité sur les Vœux des Anciens; persuade qu'il avoit naturellement l'esprit de systême, si nécessaire à ceux qui entreprennent des ouvrages de quelque étenduë. Il achevoit ce Traité, lorsque nous perdîmes M. Vaillant son pere.

Cet homme rare, que l'Académie regrettera toûjours, nous avoit promis, peu de tems avant sa mort, une nouvelle explication de certains mots abrégez, ou des lettres initiales qui se trouvent à l'exergue de presque toutes les Médailles d'or du bas

Empire, au moins depuis les enfants du Grand Conftantin jufqu'à Léon Ifaurien. M. Vaillant le fils regarda cette promeffe comme la premiére dette de fa fucceffion. Il fe rappella ce qui étoit quelquefois échappé à fon pere fur cette matiére, & il fournît de fon propre fonds toutes les preuves du fentiment de fon pere. En attendant que le Public ait décidé à qui, dans ces cas finguliers, appartient la gloire d'un ouvrage, il ne défapprouvera pas que nous l'abandonnions également à deux perfonnes qui ne fe la feroient jamais difputée.

Au refte, quoique M. Vaillant ait furvécu fon pere de deux ans entiers, il femble que nous les ayons perdus l'un & l'autre prefque en même tems, parce qu'il a mené, pendant ces deux années-là, une vie trés-languiffante, & peu favorable aux exer-

tices Académiques. C'eſt néanmoins dans cet intervalle qu'il nous a donné une fort curieuſe Diſſertation ſur les Dieux Cabires, où l'on trouve dans un détail trés exact tout ce qui regarde leur origine, leur nombre, & leur dénomination, les choſes auxquelles ils préſidoient, leurs Temples les plus célébres, & les cérémonies particuliéres de leur culte. Ce qui peut d'ailleurs rendre cet Ouvrage ſingulier, c'eſt qu'il ne fut pas du propre choix de l'Auteur. Il lui tomba en partage dans la diſtribution que l'on fit un jour à l'Académie de pluſieurs ſujets de Littérature qui ne paroiſſoient pas avoir été ſuffiſamment éclaircis. Mais une circonſtance encore plus glorieuſe pour M. Vaillant, c'eſt que deux ſçavans Etrangers traitoient la même matiére à peu près dans le même

tems, & que, ſans avoir eû aucune communication de leurs Ouvrages, il s'eſt rençontré avec eux dans tous les points de convenance, & qu'il a pris un juſte milieu dans ceux où ils ſont formellement oppoſez.

C'eſt par-là que M. Vaillant a fini ſa courſe littéraire. Une fiévre double tierce, qui le conſumoit depuis long-tems, l'emporta enfin le 17. du mois de Novembre dernier, âgé de 43. ans & neuf mois.

On a crû que la véritable cauſe de ſa maladie étoit un abſcès formé dans la tête par quelque chute. Car M. Vaillant étoit né d'un tempérament robuſte. Il avoit la taille pleine. On voyoit dans ſes yeux & dans tout ſon viſage un air de vigueur & de ſanté, ſur lequel il étoit naturel de fonder les eſpérances d'une longue vie. Il étoit bon & hu-

main au-delà de ce qu'on peut dire, d'une franchiſe ſans égale, véritablement attaché à ſes amis, ne négligeant aucune occaſion de les raſſembler : éloigné de toute vûë d'intérêt, de fortune, ou d'ambition, au point qu'aprés la mort de ſon pere, il en rechercha quelques emplois avec ſi peu d'empreſſement, qu'il parut moins les vouloir obtenir, qu'éviter le reproche de les avoir mépriſez.

CATALOGUE DES OUVRAGES de M. VAILLANT le Fils.

Tous ſes Ouvrages ne ſont connus que par des citations ou des extraits, & tels ſont ceux dont il eſt parlé dans ſon Eloge.

1°. *Le Traité de la nature & de l'uſage du Caffé*, qui ſe perdit entre les mains d'une perſonne à qui il l'avoit donné à revoir. On croit que c'étoit à M. Péchantré.

2°. La *Dissertation sur une Médaille d'Achæus Prince Syrien*, qui se fit proclamer Roi dans les Provinces confiées à sa garde par Antiochus le Grand, avoit été lûë dans une Assemblée publique de l'Académie, le 14. Novembre 1702. Cette Médaille qui est en petit Bronze au Cabinet du Roi, est gravée dans l'Histoire des Rois de Syrie de M. Vaillant le pere, page 151.

3°. La *Dissertation sur une Médaille de grand Bronze de Septime Sévére*, frappée aprés la Victoire qu'il remporta sur Pescennius Niger, avoit été lûë dans l'Assemblée publique du 14. Novembre 1704.

L'empressement qu'eut M. Vaillant le fils de communiquer au Public ces deux Dissertations, par les Extraits que M l'Abbé Blondel fournissoit alors au Journal de Trevoux, sous le titre de *Relation des Assemblées publiques de l'Académie*, le porta à livrer les seules copies qu'il en avoit; il négligea de les retirer, & elles se sont perduës. L'Extrait de la premiére se

trouve dans le Journal de Janvier 1703. & l'Extrait de la seconde, dans le Journal de Février 1705.

4°. Le *Traité des Vœux des Anciens* est resté imparfait entre ses mains, & on n'en a trouvé qu'une esquisse informe.

5°. L'*Explication du sentiment de M. son Pere sur les Lettres* CONOB *ou* COMOB, *qui se trouvent à l'Exergue des Médailles d'or du bas Empire*, forme un assez long article dans le Tome I. de l'Histoire de l'Académie, pag. 263. On y a joint les objections de M. Henrion, & les Réponses de M. Galland.

6°. La *Dissertation sur les Dieux Cabires* n'avoit pas encore été livrée aux Registres de l'Académie, quand l'Auteur mourut, & on croit qu'elle faisoit partie d'une grande quantité de papiers qu'il brûla pendant le cours de sa maladie.

Le *Canon chronologique des Rois d'Egypte* que M. Vaillant le pere a mis à la tête de son Histoire des Ptolemées, est terminé par une Ana-

gramme latine de la façon de M. Vaillant le fils, qui l'a paraphrasée ensuite en Vers Elégiaques. M. Vaillant le pere avoit de même déja mis à la tête de son Ouvrage sur les Médailles des Colonies Romaines, une petite Lettre latine de son fils, qui, comme ses autres amis, le félicitoit sur cette nouvelle production.



ELOGE
DU P. DE LA CHAIZE.

FRANÇOIS DE LA CHAIZE nâquit dans le Château d'Aix en Forest, le 25. d'Août 1624. Son pere, Messire Georges d'Aix, Seigneur de la Chaize, Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, étoit un Gentilhomme distingué par ses services; & sa mere, Renée de Rochefort, issuë d'une des meilleures Maisons de la Province, étoit une femme pleine de mérite & de vertu. De douze enfants nez de leur mariage, François de la Chaize fut le second; & dès qu'il eût atteint l'âge de dix ans, on l'envoya à Roanne pour y faire ses études au Collége

1709. Assemblée publique d'après Pâques.

des Jésuites, Collége qu'un de ses parents avoit fondé.

L'estime & la reconnoissance qui nous attachent naturellement à nos Maîtres, furent si fortes dans le cœur du jeune Disciple, qu'une des premiéres choses qu'il souhaita, fut d'entrer chez les Jésuites. Il le demanda avec instance, lorsqu'il eût achevé sa Rhétorique, & tout parut favorable à l'ardeur du Prosélyte. Petit Neveu du Pere Cotton, dont la perte étoit récente, il avoit encore dans la Société un Oncle célébre par sa science & par l'austérité de ses mœurs ; mais on eût moins d'égard aux avantages de sa naissance, qu'aux marques de sa vocation. Il avoit beaucoup de piété & beaucoup d'esprit.

Aprés avoir soûtenu d'une maniére édifiante l'épreuve de deux an-

nées, il vint faire sa Philosophie à Lyon ; & son génie particulier pour cette sorte d'étude ne fut pas long-tems à se déclarer. Il devançoit presque toûjours ses Professeurs dans leurs explications ; il les prévenoit souvent dans leurs découvertes. Le bien commun de l'Ecole ne permettoit pas qu'on suivît une imagination si rapide, & moins propre à inspirer de l'émulation, qu'à décourager ceux qui n'avoient que des talents ordinaires. On jugea donc à propos de réduire cet esprit par une diversion considérable ; & dans le tems même qu'il étudioit en Philosophie, on lui fit faire un cours de Mathématique & de Belles-Lettres sous le Pere d'Aix son Oncle.

Quand le P. de la Chaize eût fini ces premiers exercices, il fut employé, suivant l'usage de sa Compa-

gnie, à enseigner les Humanitez pendant quelque tems. Ensuite il étudia en Théologie ; & dès que son cours fut achevé, on l'envoya à Rhodez pour s'y disposer à ses derniers Voeux.

Ce changement de Province se fit à l'occasion d'un Jésuite de celle de Toulouze, que des raisons particuliéres obligeoient à venir de Rhodez à Lyon. Il falloit le remplacer, & on choisit le P. de la Chaize, comme le sujet le plus propre à faire honneur aux Maisons où il avoit été élevé.

L'année suivante le P. de la Chaize rendu à sa Province, enseigna publiquement la Philosophie dans le Collége de Lyon. On n'y avoit pas encore vû un Professeur si consommé ; aussi sa réputation lui attira bien-tôt une foule de Disciples étrangers.

Sa maniére d'enſeigner étoit ſinguliére, & avoit ſans doute ſes avantages. Il expliquoit d'abord l'état d'une queſtion, & expoſoit les différentes opinions des Anciens & des Modernes. Ceux qui l'écoutoient, avoient enſuite la liberté de ſe partager à leur tour entre tous ces ſentiments, & de ſoûtenir, chacun ſelon ſon génie, celui qu'il goûtoit davantage. Enfin, lorſqu'il voyoit les eſprits remplis de leur matiére, & échauffez à un certain point, il dictoit ſa propre opinion, qui ſe trouvoit ordinairement établie ſur le débris, ou ſur la conciliation des précédentes.

La multitude des expériences, écueïl ordinaire des vieux préjugez, achevoit de diſtinguer le P. de la Chaize. Peu de jours ſe paſſoient ſans qu'il en fît quelqu'une. Il ne lui

ſuffiſoit pas d'avoir des raiſons nouvelles & ſolides, il vouloit encore que la ſéchereſſe des arguments ſe perdît dans le charme du ſpectacle.

Le Collége de Lyon poſſédoit alors des Jéſuites d'une grande capacité; les PP. de Saint Rigaud, Théophile Rainaud, de Châles, Giballin & Fabry. Leur eſtime pour le P. de la Chaize ſe joignit aux applaudiſſements du Public. Ils n'oubliérent rien pour l'engager à faire imprimer ſa Philoſophie ; mais il conſentit à peine d'en donner un Abrégé en maniére de Théſes, & nous en avons ainſi deux petits Volumes *in-fol.* La Logique & la Morale y renferment tout ce que l'on peut imaginer de plus propre à former l'eſprit ou le cœur; & l'on n'y trouve preſque aucune de ces queſtions infructueuſes qu'un long uſage ſem-

ble avoir consacrées au bruit de l'École & au plaisir de la dispute.

Un esprit géométrique regne dans toute la Physique. Elle intéresse par le nombre des faits curieux qui y sont rapportez ; & l'on est surpris d'y trouver déja les anciens systêmes si bien rectifiez par les nouvelles découvertes : surprise d'autant mieux fondée, que la Philosophie de Mr. Descartes étoit encore renfermée dans un petit cercle d'hommes choisis, & que ceux qui étoient en possession du nom de Philosophe, ne la regardoient que comme une hérésie naissante.

Peut-être aurions-nous un pareil abrégé de la Théologie qu'il enseigna avec la même distinction, s'il n'avoit été presque aussi-tôt destiné à un emploi qui le demandoit tout entier. Il fut nommé Recteur de la

Maiſon de Grenoble, & il partit en même tems pour s'y rendre.

Feu M. de Villeroi, Archevêque de Lyon, ne put ſupporter l'éloignement d'un homme qui lui étoit cher. Il écrivit au Général, & fit tant, qu'au bout de quelques mois il obtint le retour du P. de la Chaize. Ceux qui ont connu le Prélat dont je parle, ſçavent que c'étoit un Génie du premier ordre, un Homme ſupérieur aux affaires, qui, chargé tout à la fois de l'adminiſtration d'un grand Diocéſe, & du gouvernement politique d'une Province conſidérable, s'étoit concilié dans tous les tems l'amour du Peuple, l'eſtime de la Nobleſſe, & la vénération du Clergé. Quels rapports ne demandoit point une amitié ſi vive & ſi précieuſe ?

Le P. de la Chaize revenu à Lyon,

y gouverna successivement les deux Colléges. Il entreprit d'y faire fleurir les Lettres de mille maniéres différentes; & l'on peut dire qu'elles lui réüssirent toutes. Dans des lieux presque incultes on vit naître à la fois une ample Bibliothéque, une espéce d'Observatoire, des Cabinets de Mathématique & d'Antiquitez; & l'usage que l'on commença à faire de tant de choses, ajouta beaucoup à la gloire de les avoir rassemblées.

Du gouvernement des deux Colléges de Lyon, le P. de la Chaize passa à l'administration entiére de sa Société dans la Province. Il s'appliquoit utilement à en connoître les sujets, & les besoins, lorsque le Roi le choisit pour son Confesseur, à la place du feu P. Ferrier. L'importance de ce ministére, & le choix

d'un Prince ſage & éclairé, forment un aſſez grand éloge. Mais il eſt toujours vrai de dire qu'il n'y a perſonne pour qui ce choix dût être plus glorieux, que pour le P. de la Chaize, qui avoit toute ſa vie été à plus de cent lieuës de la Cour.

Il y vint donc pour la premiére fois au commencement de l'année 1675. & quelque avantageuſe que fût l'idée qu'on s'étoit formée de lui, il gagna beaucoup à être vû de près. Aiſé & naturel dans ſes maniéres, ſimple ſans baſſeſſe, prévenant ſans affectation, & joignant une politeſſe infinie aux exemples de la plus ſolide vertu; tous les ſuffrages ſe réünirent bien-tôt en ſa faveur. Il s'attira le reſpect des Courtiſans, & mérita la confiance du Roi.

Le genre & le nombre des nouvelles occupations du P. de la Chaize

ne lui firent pas perdre le goût des belles connoissances, & particuliérement celui des Monuments antiques. S'il y eut même quelque chose de changé à cet égard, ce ne fut guéres que dans la forme. Ce genre d'étude avoit auparavant des heures fixes. Il n'eut plus que ces moments indéterminez, que l'on prend quand on peut, & que l'on donne toujours aux choses que l'on aime.

Son commerce littéraire, quoique fort étendu, ne souffrit de même aucune interruption sensible; & beaucoup de Sçavants lui ont donné depuis des marques publiques de leur estime, en lui adressant leurs Ouvrages. On ne soupçonnera pas que ce soient des sacrifices faits au rang & à la faveur, lorsqu'à la tête de ces Auteurs, on trouvera M. Vaillant & M. Spon.

M. Vaillant, qui a dédié au P. de la Chaize son Livre de l'Histoire des Rois de Syrie par Médailles, avoüe dans l'Epître, dans la Préface, & dans plusieurs endroits de l'Ouvrage même, qu'il lui en doit l'idée & la perfection. L'aveu est précis, & d'une espéce assez nouvelle pour M. Vaillant.

M. Spon, qui lui a adressé la Relation de ses Voyages, étoit engagé par le malheur de sa naissance, dans les erreurs d'une Secte qui n'avoit jamais pû compter le P. de la Chaize au nombre de ses Protecteurs ou de ses Amis. Aussi fait-il bien sentir que c'est au mérite personnel qu'il rend hommage, qu'il adresse un Ouvrage rempli d'Inscriptions, de Médailles, & d'autres Monuments, au plus juste estimateur qu'il connoisse de ces matiéres; & si la bienséance

ne lui permet pas de se taire absolument sur l'importance,& sur la dignité du poste que remplit le P. de la Chaize, il se contente de lui dire que son amour pour les Césars, & pour les Héros de l'Antiquité, étoit depuis long-tems l'heureux présage de son élévation & de son attachement à la personne du plus grand des Rois.

Il est vrai que le P. de la Chaize avoit porté fort loin le goût de l'Antiquité. Il l'inspiroit à tous ceux qu'il croyoit capables de l'éclaircir, ou de l'orner par leurs recherches; & la connoissance des Médailles lui doit assûrément une partie du progrès qu'elle a fait dans le dernier siécle. C'est sur le témoignage qu'il rendit au Roi de l'utilité & des agréments de cette occupation, que ce Prince la jugea digne d'entrer dans les délassements de la Royauté.

A ces traits, on reconnoît sans doute un parfait Académicien. Le P. de la Chaize l'étoit ; & Sa Majesté le nomma entre les premiers Sujets dont il lui plut d'augmenter cette Académie en l'année 1701. Son assiduité étoit grande, par rapport à son âge, & au peu de tems dont il pouvoit naturellement disposer. Elle étoit remarquable & utile, en ce qu'il avoit toûjours quelque découverte à annoncer à la Compagnie, ou quelque monument singulier à lui communiquer : Médailles, Pierres gravées, Figures antiques, Instruments de sacrifices, Urnes, Inscriptions de tout genre. C'étoit ici qu'il répandoit avec joie tout ce qui lui venoit des Pays étrangers, ou des différentes Provinces du Royaume, qu'il avoit en quelque sorte renduës tributaires de sa curio-

sité. Il nous apportoit aussi fort souvent des Dissertations sur les matiéres qui lui paroissoient être du ressort de l'Académie ; & il avoit soin de n'en prendre que de bonne main. Enfin il nous aimoit ; & par un juste retour, nous craignions pour lui jusqu'au changement des saisons. Il mourut le 20e. du mois de Janvier dernier, lorsque le froid se faisoit sentir avec le plus de violence. Rien ne fut capable de nous faire différer les pieux devoirs que nous avions à lui rendre ; & l'hyver de 1709. que les Naturalistes viennent de marquer pour long-tems dans leurs Annales, le sera de même dans nos Registres. 1709.

Le P. de la Chaize étoit dans la 85e. année de son âge, la 70e. depuis son entrée dans la Compagnie de Jesus, & la 34e. depuis sa nomination à la place de Confesseur du

Roi. Il avoit toûjours joüi d'
bonne ſanté. La vieilleſſe même
ne lui avoit jamais ſervi de prét
pour ſe diſpenſer d'aucun de ſes
voirs ; ſembloit avoir renouvell
lui quelques agréments extérieu
étoit né bienfaiſant ; & ſon inc
tion à obliger étoit ſi grande, qu
lui préſentoit d'abord les ch
qu'on lui demandoit dans toute
tenduë de leur poſſibilité.

Le Public attend peut-être e
re que nous lui repréſentions l
de la Chaize rempliſſant les dé
tes & ſacrées fonctions de ſon n
ſtére. Les uns voudroient qu'on
dît tout ce que ſa piété & ſon
pour la Religion lui ont fait e
prendre : combien il a contrib
la deſtruction de l'héréſie en Fra
& ce que lui doivent les Miſſ
Apoſtoliques dans les Pays les

éloignez. D'autres ſouhaiteroient qu'on le leur peignît au-deſſus du travail & des contrariétez, toûjours occupé ſans le paroître jamais, toûjours affable & tranquille, juſte & exact dans la déciſion des affaires qui lui étoient renvoyées, perſuaſif, preſſant, actif dans celles qui dépendoient de la négociation ou du mouvement, & toûjours incapable d'une fauſſe démarche.

La Société qui le forma dans ſon ſein, & qui en partage aujourd'hui la perte avec nous, ne manque ni d'Hiſtoriens, ni d'Orateurs, pour tranſmettre à la poſtérité un détail ſi intéreſſant. Nous, dont les éloges ſont moins des hiſtoires & des panégyriques, que de ſimples mémoires ſur la vie des Académiciens, nous croyons qu'il ſuffit preſque d'y rapporter ce qu'ils ont fait pour les Let-

tres, & ce que les Lettres ont pour eux.

CATALOGUE DES OU[illegible]

du Pere DE LA CHAI[illegible]E.

1. *Peripateticæ quadruplicis P[illegible]o[illegible] Placita, Rationalis, Naturali[illegible] S[illegible] naturalis, & Moralis, in Aul[illegible] Lugdunensis sanctissimæ Trinita[illegible] pugnata.* Lugduni, 1661. in-fo[illegible]

2. *Humanæ Sapientiæ Propositio[illegible] [illegible] gnatæ Lugduni in Collegi[illegible] Soc Jesu.* Lugduni, 1662. in-fo[illegible] pag.

3. *Réponse à quelques difficu[illegible]z pr[illegible] à un Théologien, sur la P[illegible]lic[illegible] a été faite d'un Jubilé par [illegible] glise de S. Jean de Lyon, [illegible] du concours de la Fête-Dieu, ave[illegible] de la Nativité de S. Jean-Baptist[illegible] il est traité de l'établissement de*

bilé, du Pouvoir accordé aux Confesseurs pendant ce saint tems, & de ce que chacun doit faire pour le gagner. Lyon, 1666. in-4°. pag. 44.

ELOGE
DE M. LE PRESIDENT
DE LAMOIGNON.

CHRESTIEN-FRANÇOIS DE LAMOIGNON, fils de Guillaume de Lamoignon, premier Président du Parlement, & de Madelaine Potier, fille de Nicolas Potier, Sieur d'Ocquerre, Sécretaire d'Etat, nâquit à Paris, le 26. de Juin de l'année 1644. Il trouva dans le sein de sa famille tout ce qui pouvoit le disposer à être un grand homme : une

1709. Assemblée publique d'après la S. Martin.

douce habitude à la vertu, qui sembloit se communiquer avec le sang; une parfaite connoissance des Loix, & un amour déclaré pour les Lettres.

Son pere, un des hommes du monde le plus respectable pour les qualités du cœur, & pour les talents de l'esprit, voulut lui-même former l'un & l'autre dans la personne de son fils. Il descendit sérieusement dans les plus petits détails de son éducation, & le suivit pas à pas dans ses études, jusqu'à ce qu'il fût capable de la Rhétorique. Alors il lui chercha des Maîtres consommez dans l'éloquence; & il eut le bonheur d'en faire le disciple du P. Rapin. Le jeune M. de Lamoignon se distingua sous ce sçavant Jésuite; & fit avec un pareil succès son cours de Philosophie dans le même Collége.

Avant

Avant que de ſortir de la maiſon
aternelle, il y avoit appris, par un
cemple ſingulier, combien l'amour
u prochain, toujours ſi loüable
evant Dieu, eſt auſſi quelquefois
ne choſe précieuſe devant les hom-
ies. Madame la Préſidente de La-
ioignon ſon Ayeule, mourut. C'é-
it une Dame d'un grand mérite;
: une charité ſans bornes avoit
oujours été ſa vertu, ou, ſi l'on
eut, ſa paſſion dominante. Dans
:s ames d'un certain ordre les ver-
is tiennent lieu de paſſion. Après
mort, ſon corps étant expo-
, ſuivant l'uſage, dans l'inté-
eur de la maiſon, pour être enſuite
ansféré dans la ſépulture de ſa Fa-
iille; les pauvres de la Ville, par-
culierément ceux de la Paroiſſe,
aſſemblérent en grand nombre, &
inrent, preſqu'à main armée, enle-

ver le corps de leur Bienfaictrice. Ils le portérent à Saint Leu, s'enfermérent dans l'Eglise, l'enterrérent, & lui rendirent à leur maniére des honneurs funébres qu'une ambition délicate pourroit préférer à la pompe la plus concertée. Frappé de ce spectacle, dans l'âge le plus tendre, M. de Lamoignon l'avoit toujours présent : il ne pouvoit en parler, sans paroître encore tout émû.

Quand il eût achevé sa Philosophie, il voulut faire quelques voyages, persuadé que c'étoit une sorte d'étude à laquelle on ne supléoit point par les Livres. Il alla d'abord en Angleterre. Le Roi Charles II, qui honoroit M. de Lamoignon le pere d'une estime particuliére, se fit un plaisir d'en donner des marques à son fils. L'Université d'Oxford lui fit aussi une réception honorable; & les Sça-

vants, qu'il cherchoit sur toute chose, furent tous charmez; ou de la maniére dont il sçavoit ce qu'il avoit appris, ou de l'envie & de la facilité qu'il avoit d'apprendre ce qu'il ne sçavoit pas. Ceux de Hollande qu'il vit ensuite, entrérent dans les mêmes sentiments, & en rendirent bientôt des témoignages publics.

Au retour de ses voyages, il s'appliqua à la Jurisprudence. On s'imagine aisément quels furent ses avantages dans cette nouvelle étude. M. son pere se trouvoit à la tête du Parlement. Il étoit un des principaux Magistrats nommez par le Roi pour la réformation des Ordonnances. D'ailleurs, les plus habiles Avocats s'assembloient chez lui deux fois la semaine, & y travailloient assiduëment à un Corps de Droit François, dont les décisions pûssent être reçûës par

tout le Royaume. Le fruit de tant de travaux passoit immédiatement du perè au fils, qui avec un tel secours, ne fut pas long-temps sans se distinguer dans le Barreau. Il y parut pendant deux ans comme simple Avocat des Parties ; & ses premiers Plaidoyers commencérent sa réputation.

Il avançoit d'un pas égal dans presque tous les genres de littérature; car on en tenoit aussi des Conférences réglées chez M. son Pere ; & ce qu'il y a de particulier pour cette Académie, il étoit déja très-versé dans la connoissance des Médailles & des autres Monuments de l'Antiquité. Charles Patin, qui n'étoit pas homme à s'y méprendre, le dit avec étonnement dans la Préface d'un de ses Livres sur cette matiére, imprimé en 1665.

L'année suivante il fut reçû Con-

ſeiller au Parlement ; & ſa Compagnie le chargea bientôt de pluſieurs Commiſſions importantes. Celle qu'on lui donna en 1668. marque plus qu'aucune autre, l'opinion qu'on avoit conçûë de ſa prudence & de ſa fermeté. La peſte étoit à Soiſſons. L'air contagieux commençoit même à ſe répandre au loin, & il n'y avoit pas de temps à perdre pour en arrêter le progrès. Dans un beſoin ſi preſſant, le Parlement choiſit M. de Lamoignon, pour aller ſur les lieux donner les ordres qu'il jugeroit les plus convenables.

Au ſeul nom d'une maladie ſi terrible, la nature frémit. Elle ſemble renoncer à ſes droits; & celui qui eſt frappé n'attend guéres de ſecours que des perſonnes qu'une extrême avarice, ou qu'une charité ſurabondante pouſſent aveuglément dans les dangers. Ainſi

on s'étonna dans le monde que M. le Premier Président eût donné les mains à cette députation, & que M. son Fils l'eût acceptée. Mais de pareilles réflexions ne se faisoient point dans une Famille toujours dévoüée au bien public. M. de Lamoignon partit dès le lendemain de l'Arrêt. Il usa avec un succès merveilleux de l'autorité qu'on lui avoit confiée. Il se transporta par tout où sa présence paroissoit nécessaire; régla les différends que des entreprises réciproques avoient fait naître entre la plûpart des Officiers de Police, & ne revint que lorsque le mal & la crainte du mal fûrent entiérement dissipez.

A quelque tems de là M. de Lamoignon devenu Maître des Requêtes, ne se fit pas moins remarquer dans le Conseil. Il rapporta plusieurs fois devant le Roi; & lorsqu'après la mort

de M. le Chancelier Seguier, Sa Majesté voulut tenir le Sceau Elle-même, il fut un des Commissaires qu'Elle nomma pour y assister.

En 1674. il se trouva encore plus heureusement placé pour paroître tout ce qu'il étoit. Il eut une Charge d'Avocat Général. Il n'y en avoit alors que deux dans le Parlement, & elles étoient remplies par M. Bignon, & par M. Talon. Quel courage, quels talents ne falloit-il pas pour succéder à l'un, & pour se mettre à côté de l'autre ?

L'espérance publique ne fut pas trompée. M. de Lamoignon brilla dans une Place si difficile par ses fonctions; plus difficile encore par la gloire que ses Prédécesseurs y avoient acquise.

Nous serions obligez de parler ici de presque toutes les grandes affai-

res qui ont été agitées au Palais pendant vingt-cinq ans, si nous voulions marquer celles qui ont fait un honneur particulier à M. de Lamoignon. Il suffit peut-être d'en rappeller une qui se présenta des premiéres : cette Cause fameuse, à l'occasion de laquelle le Parlement, sur les remontrances du nouvel Avocat Général, abolit pour jamais l'épreuve incertaine & honteuse *, qui, depuis plus d'un siécle, décidoit publiquement de la validité des mariages.

* le Congrès.

Quand il s'agissoit ainsi de venger l'honnêteté publique de certains usages bizarres, ou de défendre l'innocence contre les détours d'une cabale artificieuse & puissante, M. de Lamoignon se surpassoit lui-même. Il ne faisoit pas de simples Plaidoyers, où après avoir rapporté les moyens des Parties, il se contentât de faire

valoir ceux de la Juſtice par de ſages Concluſions. C'étoient ſur chaque matiére des Traitez complets, où le Juriſconſulte, l'Hiſtorien, l'Orateur, ſouvent même le Théologien & le Naturaliſte pouvoient trouver dequoi ſe ſatisfaire.

Il avoit l'eſprit facile, juſte, pénétrant; des expreſſions vives & heureuſes; une mémoire qui tenoit du prodige, & toute l'éloquence du corps que la nature peut donner par la repréſentation, par le geſte, & par la voix. On l'écoutoit avec plaiſir, lors même que ne parlant que de procédures & de formalitez, il dévelopoit à la Juſtice la chicane la plus épineuſe. Mais quand aux ouvertures du Parlement, il prononçoit ces Diſcours graves, deſtinez à maintenir l'ordre & la diſcipline du Barreau, les Magiſtrats ſe trouvoient preſque

déplacez par le concours extraordinaire des Auditeurs de tout genre. Dans cette foule on remarquoit une infinité de Copiſtes. Les Harangues de M. de Lamoignon ſe répandoient enſuite. On les imprimoit : & quelque différence qu'il y eût entre les copies & les originaux, trois ou quatre traits heureuſement conſervez ſuffiſoient pour les faire recevoir avidement du public.

Si, au milieu de tant d'occupations, on eût ſouhaité d'autres preuves du commerce que M. de Lamoignon entretenoit toujours avec les Lettres ; une ample Bibliothéque, des ſuites nombreuſes de Médailles, des Sçavans même retirez chez lui, l'élite des gens de lettres raſſemblez à Baſville tous les Automnes, le nom enfin de M. de Lamoignon mis à la tête d'un grand nombre d'Ouvrages

considérables ; tout auroit parlé en sa faveur. Mais on sçavoit assez que la justice & les Sciences étoient depuis long-tems comme naturalisées dans sa maison ; & l'on ne demande guéres des preuves qu'à ceux qui ont besoin d'en faire.

L'esprit de conciliation & de ménagement étoit encore du caractére particulier de M. de Lamoignon. La confiance des personnes de la premiére qualité, lui avoit érigé un Tribunal doméstique, où il terminoit plus d'affaires qu'au Palais, & où il avoit souverainement acquis l'art de pacifier les familles divisées par des intérêts différens, ou par des conseils dangereux.

Au commencement de l'année 1690. le Roi donna à M. de Lamoignon l'agrément d'une Charge de Président à Mortier : mais l'amour du

travail le retint encore 8. ans entiers dans le Parquet; & il ne profita de la grace du Prince, que lorſque ſa ſanté & les inſtances de ſa Famille ne lui permirent plus de fuir un repos honorable. Les Lettres, qui eûrent alors de nouveaux droits ſur ſa perſonne, le livrérent à cette Académie à la premiére occaſion qui ſe préſenta d'y remplacer un Académicien Honoraire. Ce fût en 1704. à la mort de M. le Duc d'Aumont.

M. de Lamoignon s'attacha volontiers à une Compagnie dont il avoit toujours eſtimé les travaux; & ſon aſſiduité aux Aſſemblées, détermina le Roi à nous le donner pour Préſident pendant l'année 1705. Nous n'oublierons jamais la maniére noble & agréable avec laquelle il en fit les fonctions. Il diſcutoit une difficulté littéraire preſque auſſi facile-

ment qu'il eût fait un point de Jurisprudence ; & lorsqu'il parloit de la dignité de ces monumens qui ont transmis jusqu'à nous la mémoire des grands Hommes, il en parloit avec une certaine élévation, qui, sans qu'il y pensât, marquoit assez l'intérêt qu'il y devoit prendre.

Comme sa santé devenoit tous les jours plus foible, il remit en 1707. sa Charge de Président à Mortier à M. de Lamoignon son Fils aîné, & le Roi lui accorda des Lettres de Président Honoraire. Une langueur qui depuis plus de deux ans résistoit à tous les remédes, l'emporta enfin le 7. d'Août dernier, âgé de 65. ans, 1709.
un mois & quelques jours.

Il étoit issu d'une des plus nobles & des plus anciennes Maisons du Nivernois, qui après s'être distinguée dans les Emplois militaires, même

avant le regne de S. Louis, commença sous Henry II. à entrer dans les premiéres Dignitez de la Robbe, où elle a depuis toujours soutenu la gloire qu'elle avoit acquise par les armes.

Il a laissé de Dame Marie Voisin son Epouse, deux Fils dignes de leur naissance, l'un Président à Mortier, l'autre Avocat Général; & deux Filles, dont l'aînée est Madame la Premiére Présidente de la Chambre des Comptes; la seconde a épousé M. de Maniban, Président à Mortier au Parlement de Toulouse.

Le naturel généreux & bienfaisant de M. de Lamoignon lui avoit attiré un grand nombre d'amis de toutes les conditions; & l'intérêt qu'il prenoit à ce qui leur arrivoit d'agréable ou d'avantageux, les lui attachoit tous les jours plus fortement.

Il étoit plein de tendresse pour sa

Famille ; & ne pouvant plus lui faire d'autre bien que de s'employer lui-même à diminuer le chagrin qu'elle devoit avoir de le perdre, il fut occupé dans les derniers momens de sa vie, ou à lui dire tout ce que l'on peut imaginer de plus consolant sur cette séparation nécessaire, ou à lui en cacher les approches. La veille même de sa mort, écrivant à M. de Basville son Frere, il se contenta de lui marquer en ces termes l'état où il se voyoit : *Vous sçaurez dans peu ma destinée.* Et la derniére fois qu'il parla à Madame de Lamoignon, après l'avoir remerciée de tous les soins qu'elle avoit eûs de lui pendant sa maladie, il se tourna vers son Confesseur, & prononça ces paroles : *Dilecta uxor, æternùm Vale ;* affectant de parler en latin, & de porter ses regards d'un autre côté, pour ne

la pas accabler de douleur par ce dernier adieu. Enfin, il n'a jamais fait voir plus de fermeté, plus de grandeur d'ame, que dans ces tristes instans où les vertus d'emprunt disparoissent, & où la plûpart des hommes se dégradent eux-mêmes.

CATALOGUE DES OUVRAGES imprimez de M. DE LAMOIGNON.

1°. *Plusieurs Harangues prononcées aux ouvertures du Parlement, lorsqu'il étoit Avocat Général, & imprimées dans les Recueils du tems; outre plusieurs de ses Plaidoyers, dont on trouve les Extraits dans les Journaux des Audiences & du Palais.*

2°. *Lettre sur la mort du P. Bourdaloue, imprimée à la fin du troisiéme Volume de ses Sermons pour le Carême.*

ELOGE
DE M. CORNEILLE.

THOMAS CORNEILLE naquit à Roüen, le 20. d'Août 1625. de Pierre Corneille, Avocat du Roi à la Table de Marbre, & de Marthe le Pesant, fille d'un Maître des Comptes, de qui sont aussi descendus Messieurs le Pesant de Boisguilbert, dont l'un est Conseiller en la Grand'-Chambre du Parlement de Roüen, l'autre Lieutenant Général, & Président au Présidial de la même Ville.

1710. Assemblée publique d'après Pâques.

Le jeune M. Corneille fit ses classes aux Jésuites; & il y a apparence qu'il les fit bien. Ce que l'on sçait de plus particulier, c'est qu'étant

en Rhétorique il composa en Vers latins une Piéce que son Régent trouva si fort à son gré, qu'il l'adopta, & la substitua à celle qu'il devoit faire représenter par ses Ecoliers pour la distribution des Prix de l'année. Quand il eût fini ses études, il vint à Paris, où l'exemple de Pierre Corneille son aîné le tourna du côté du Théatre ; exemple, qui pour être suivi, demandoit une affinité de génie que les liaisons du sang ne donnent point, & que l'on ne compte guéres entre les titres de famille.

Son début fut heureux;&*Timocrate*, une de ses premiéres Tragédies, eut un si grand succès, qu'on la joüa de suite pendant six mois. Le Roi vint exprès au Marais pour en voir la représentation:& le zéle de quelques amis de M. Corneille alla jusqu'à lui vouloir persuader d'en rester là, comme

s'il n'y avoit eû rien à ajouter à la gloire qu'il avoit acquise, ou qu'il eût beaucoup risqué à la vouloir soûtenir par de nouvelles productions. Mais *Laodice*, *Camma*, *Darius*, *Annibal*, & *Stilicon* qu'il donna ensuite, ne reçûrent pas moins d'applaudissemens que *Timocrate*, & ce fut sans doute avec justice, puisque Pierre Corneille lui-même disoit qu'il auroit voulu les avoir faites. Il n'y avoit alors que M. Corneille dont nous parlons, qui pût mériter la jalousie de son Frere, & il n'y avoit peut-être que ce Frere qui fût assez généreux pour l'avoüer.

De ce Tragique sublime, M. Corneille passa à des caractéres, qui plus naturels ou plus à la portée de nos moeurs, quoique toujours héroïques, n'avoient cependant pas encore été placez sur la Scéne Françoise. *Aria-*

ne & *le Comte d'Essex* écrits dans ce goût, enlevérent tous les suffrages dès qu'ils parurent : & le Public que l'on accuse de se rétracter si aisément, ne s'est pas même refroidi après trente à quarante ans d'examen. *Ariane* & *le Comte d'Essex* sont toujours demandez ; on en sçait les plus beaux endroits par cœur , ils plaisent comme s'ils avoient le mérite de la nouveauté ; on y verse des larmes, comme s'ils avoient encore l'avantage de la surprise.

Le Comique prit aussi des beautés singuliéres entre les mains de M. Corneille. Il commença par mettre au Théatre quantité de Piéces Espagnoles, dont on ne croyoit pas qu'il fût possible de conserver l'esprit & le sel, si on vouloit les dégager des licences & des fictions qui leur sont particuliéres, & que notre

Scéne n'admet point. De ce Comique ingénieux, mais outré, il a sçû, dans l'*Inconnu*, & dans plusieurs autres Piéces, revenir à un Comique simple, instructif & gracieux qui les a déja presque fait survivre au siécle qui les a vû naître.

Il s'exerça encore à la Poësie chantante, & nous avons de lui trois Opéra qui ne le cédent à aucun Ouvrage de ce genre.

Les Oeuvres Dramatiques de M. Corneille sont imprimées en recüeil suivant l'ordre des temps. On en a fait plusieurs Editions à Paris, en Province & dans les Pays étrangers. Celles de Paris sont des années 1682. 1692. & 1706. Cette derniére, qui est la plus exacte, est aussi la plus ample; mais elle le seroit bien davantage, si M. Corneille y avoit voulu joindre tout ce qu'on sçait

qu'il a fait paroître ſous d'autres noms. Ce Recüeil ne laiſſe pas d'être immenſe, & le cours d'une auſſi longue vie que la ſienne, ſemble à peine y avoir pû ſuffire. Quarante Piéces de Théatre, au moins, n'ont cependant emporté qu'une petite partie de ſon temps ; & ce qui eſt peut-être encore plus heureux, il n'y a preſque donné que celui de ſa jeuneſſe.

La traduction de quelques Livres des Métamorphoſes & des Epîtres héroïques d'Ovide, venoit d'acquérir à M. Corneille ce qui lui reſtoit à prétendre des honneurs de la Poëſie, quand il perdit ſon illuſtre Frere, le grand Corneille ; car pourquoi ne le nommerions-nous pas avec le public, le grand Corneille dans l'Eloge d'un Frere qui s'étoit lui-même fait une douce habitude de l'appeller ainſi ?

La mort d'un frere, quand elle n'eſt pas prématurée, ne touche la plûpart des hommes que par un triſte retour ſur eux-mêmes. Ils meſurent l'intervalle, ils ſupputent les momens qu'ils croyent leur reſter; ce calcul les effraye; & la nature qui ſuit toûjours ſes foibleſſes, mais qui eſt ſouvent habile à les couvrir, met ſur le compte de la tendreſſe une douleur cauſée par l'amour propre. Il n'en étoit pas ainſi de ceux dont nous parlons. Outre que Pierre Corneille étoit de vingt ans plus âgé que ſon frere, il y avoit entre eux la plus parfaite union que l'on puiſſe imaginer; union qui les a quelquefois confondus aux yeux de leurs contemporains, & qui impoſera d'autant plus à la poſtérité, qu'elle aura de nouveaux ſujets de s'y méprendre.

Une eſtime réciproque, des inclinations & des travaux à peu près ſemblables, les engagemens de la fortune, ceux même du hazard, tout ſembloit avoir concouru à les unir. Nous en rapporterons un exemple qui paroîtra peut-être ſingulier. Ils avoient épouſé les deux ſœurs en qui ſe trouvoit la même différence d'âge qui étoit entre eux. Il y avoit des enfans de part & d'autre, & en pareil nombre. Ce n'étoit qu'une même maiſon, qu'un même domeſtique. Enfin après plus de vingt-cinq ans de mariage, les deux freres n'avoient pas encore ſongé à faire le partage des biens de leurs femmes; biens ſitués en Normandie, dont elles étoient originaires comme eux; & ce partage ne fut fait que par une néceſſité indiſpenſable à la mort de Pierre Corneille.

L'Académie Françoise, à qui la perte de ce grand homme fut également sensible, crut ne la pouvoir mieux réparer que par le choix d'un frere qui lui étoit cher, & qui marchoit glorieusement sur ses traces. On eût dit qu'il s'agissoit d'une succession qui ne regardoit que lui. Il fut élû tout d'une voix, & cet honneur qui sembloit achever le paralléle des deux freres, fut seul capable de suspendre les larmes de M. Corneille. On ne peut marquer plus de reconnoissance, ni la marquer plus éloquemment qu'il le fit dans le discours qu'il prononça le jour de sa Réception. Mais ce qui reléve infiniment le mérite de cette journée, c'est la maniére dont M. Racine, alors Directeur de l'Académie, répondit à ce Discours. Après avoir décrit cette espéce de cahos où se trou-

principal caractére de son esprit ; étoit entré tout d'un coup, & avec tant de précision dans ce détail épineux de particules & de constructions, que l'on peut en quelque sorte appeller l'anatomie du langage.

Le succès de cette entreprise le conduisit à quelque chose de plus grand. L'Académie Françoise faisoit imprimer son Dictionnaire, où elle n'avoit pas jugé à propos de rapporter les termes des Arts & des Sciences, qui, quoique plus ignorez que les simples termes de la langue, demandoient au fonds une discussion qui étoit moins de son objet. M. Corneille se chargea d'en faire un Dictionnaire particulier en maniére de Supplément, & y travailla avec une telle assiduité, qu'il parut en 1694. en même temps que celui de l'Académie, quoiqu'il fût de même en

deux volumes *in-folio*. Le public les a reçûs avec une égale reconnoiſſance, & les mettant toujours à la ſuite l'un de l'autre, il s'explique aſſez en faveur de M. Corneille pour nous diſpenſer d'en dire davantage.

Trois ans après, c'eſt-à-dire, en 1697. il donna une traduction en Vers des quinze Livres des Métamorphoſes, dont il n'avoit autrefois publié que les ſix premiers. De tous les Ouvrages qui nous reſtent des anciens Poëtes, il n'y en a point dont la matiére ſoit plus diverſifiée, & dont l'utilité ſoit plus connuë. Auſſi preſque toutes les nations ſe ſont empreſſées à le traduire. Les Grecs mêmes n'ont pas dédaigné de le mettre en Vers dans leur langue. Mais Ovide qui s'arrête volontiers ſur les endroits de la Fable qui préſentent des images riantes à la poëſie, paſſe

légérement ſur beaucoup de circonſtances que perſonne peut-être n'ignoroit de ſon temps, & que très-peu de gens ſçavent aujourd'hui. M. Corneille y a ſuppléé par le Commentaire du monde le plus ingénieux. Il a inſéré dans ces ſortes d'endroits quelques Vers ſurnuméraires, qui répandant un nouveau jour dans la fable, en continuent ſi bien le ſens, qu'on a peine à s'appercevoir qu'ils y ſont ajoutez. C'eſt là le premier avantage. Voici le ſecond. Ces Vers ſont imprimez d'un caractére différent, & on peut les paſſer ſans interrompre la liaiſon naturelle de ce qui précéde & de ce qui ſuit. Ainſi, il y a des notes pour ceux qui en ont beſoin ; c'eſt une traduction ſimple pour les autres, & un agrément particulier pour tous.

Quand il plut au Roy d'augmen-

ter par un nouveau Réglement, l'Académie des Inſcriptions, Mr. Corneille y fut appellé comme un ſujet des plus utiles & des plus zélez. Il l'étoit en effet. Son âge déjà fort avancé ne l'empêchoit point de ſe rendre trés réguliérement aux Aſſemblées. Bientôt après il perdit la vûë, & un accident ſi fâcheux ne diminua rien de ſon aſſiduité. D'autres infirmités ſuccédant inſenſiblement à la perte de ſes yeux, on le déchargea des travaux de l'Académie, dont l'entrée, le droit de ſuffrage, & toutes les autres prérogatives lui furent conſervées ſous le titre de Vétéran.

M. Corneille, tout aveugle qu'il étoit, & accablé ſous le poids des années, ne laiſſa pas de faire encore d'heureux efforts en faveur du Public; il lui donna d'abord les nou-

velles Obſervations de l'Académie Françoiſe ſur Vaugelas, qu'il avoit exactement recüeillies. Il mit enſuite ſous la Preſſe ſon grand Dictionnaire Géographique qui l'occupoit depuis quinze ans, & qui n'a été achevé d'imprimer qu'un an avant ſa mort. Ce Recüeil, qui eſt en trois volumes *in-folio*, eſt le plus ample que nous ayions en ce genre. Il contient non-ſeulement une infinité d'articles que l'on chercheroit en vain dans les autres Dictionnaires, mais on y trouve de plus dans les articles communs, des circonſtances & des particularitez qui les rendant beaucoup plus étendus, les rendent auſſi beaucoup plus curieux. Il en corrigea lui-même toutes les épreuves. Il avoit dreſſé exprès un Lecteur dont il s'étoit rendu la prononciation ſi familiére, qu'à l'entendre lire, il jugeoit par-
faitement

faitement des moindres fautes qui s'étoient glissées dans la ponctuation ou dans l'ortographe.

Dès que l'impression de cet Ouvrage fût achevée, M. Corneille se retira à Andely petite ville de Normandie où il avoit du bien. Il y mourut la nuit du 8. au 9. du mois de 1709.
Décembre dernier, âgé de quatre-vingt-quatre ans, trois mois & quelques jours.

Il avoit joui toute sa vie, si l'on en excepte les cinq ou six derniéres années, d'une santé égale & robuste, malgré son application continuelle au travail. Il est vrai que personne ne travailloit avec tant de facilité. On dit qu'*Ariane* sa Tragédie favorite ne lui avoit coûté que dix-sept jours, & qu'il n'en avoit donné que vingt-deux à quelques autres. Il étoit d'une conversation aisée, ses ex-

pressions vives & naturelles la rendoient légere sur quelque sujet qu'elle roulât. Il avoit conservé une politesse surprenante jusques dans ces derniers temps où l'âge sembloit devoir l'affranchir de beaucoup d'attentions ; & à cette politesse, il joignoit un cœur tendre qui se livroit aisément à ceux qu'il sentoit être du même caractére.

Pénétré des vérités de la religion, il en remplissoit les devoirs avec la derniere éxactitude, mais sans aucune affectation. Très-sincérement modeste, il n'avoit jamais voulu profiter des occasions favorables de se montrer à la Cour ni chez les Grands ; & toujours empressé à loüer le mérite d'autrui, on l'a vû plusieurs fois se dérober aux applaudissemens que le sien lui attiroit. Il aimoit sur toutes choses une vie tranquille,

quelque obscure qu'elle pût être; bienfaisant d'ailleurs, généreux, libéral même dans la plus médiocre fortune. Tous ceux qui l'ont connu le regrettent comme si la mort l'eût enlevé à la fleur de son âge, car la vertu ne vieillit point.

CATALOGUE DES OUVRAGES de M. THOMAS CORNEILLE.

1. *Les Engagemens du hazard*, COMEDIE, 1651.
2. *Le Feint Astrologue*. COM. 1651.
3. *Dom Bertrand de Cigarral*. COM. 1653.
4. *L'Amour à la mode*, COM. 1653.
5. *Le Berger extravagant*, COM. 1654.
6. *Le Charme de la Voix*, COM. 1655.
7. *Le Geolier de soi-même*, COM. 1657.
8. *Timocrate*, TRAGEDIE, 1657.
9. *Les Illustres Ennemis*, COM. 1658.

10. *La Mort de l'Empereur Commode*, TRAG. 1659.
11. *Darius*, TRAG. 1659.
12. *Stilicon*, TRAG. 1660.
13. *Le Galant doublé*, COM. 1660.
14. *Camma Reine de Galatie*, TRAG. 1661.
15. *Maximian*, TRAG. 1662.
16. *Pyrrhus Roi d'Epire*, TRAG. 1665.
17. *Persée & Demetrius*, TRAG. 1665.
18. *Antiochus*, TRAG. COM. 1666.
19. *Laodice*, TRAG. 1668.
20. *Le Baron d'Albikrac*, COM. 1668.
21. *La Mort d'Annibal*, TRAG. 1670.
22. *La Comtesse d'Orgueil*, COM. 1671.
23. *Ariane*, TRAG. 1672.
24. *Theodat*, TRAG. 1674.
25. *La Mort d'Achille*, TRAG. 1674.
26. *Circé*, TRAG. 1675.
27. *D. Cæsar d'Avalos*, COM. 1676.
28. *L'Inconnu*, COM. 1677.
29. *Le Comte d'Essex*, TRAG. 1678.
30. *Le Festin de pierre*, COM. 1683.

31. *Bradamante*, TRAG. 1696.

Toutes ces Piéces ont été recueillies, excepté les deux dernieres, en 1682, en 1692, & en 1706. en 5. vol. in-12. *Et depuis elles ont été toutes recueillies en 1738.*

AUTRES OUVRAGES DU MESME AUTEUR.

32. *Bellerophon*, OPERA, 1679.

33. *Medée*, OPERA, 1694.

34. *Les quatre premiers Livres des Metamorphoses d'Ovide, traduits en vers François.* Paris, 1669. in-12.

35. *Les Métamorphoses d'Ovide, mises en vers François.* Paris, 1697. 3. vol. in-12.

36. *Piéces choisies d'Ovide, traduites en vers.* Paris, 1670. in-12. C'est une traduction des Epîtres Heroïques.

37. *Discours prononcé à sa réception à l'Académie Françoise, le 2. Janvier* 1685. Paris, 1685, in-4o.

38. *Réponse à M. de Fontenelle, à sa réception à l'Académie Françoise le* 5.

Mai 1691. Ibid. 1691. in-4o. & réimprimée dans les Recueils de l'Académie Françoise, & à la fin de ses Piéces de Théâtre.

39. *Remarques de M. de Vaugelas sur la Langue Françoise; avec des Notes.* Paris 1687. 2. vol. in-12.

— *Les mêmes.* Ibid. 1738. 3. vol. in-12.

40. *Observations de l'Académie Françoise sur les Remarques de M. de Vaugelas, (recueillies par Th. Corneille.)* Paris, 1704. in-4°.

— *Les mêmes.* La Haye, 1705. 2. vol. in-12.

41. *Dictionnaire des Arts & des Sciences.* Paris, 1694. 2. vol. in-fol.

— *Le même, seconde Edition.* Ibid. 1732. 2. vol. in-fol.

42. *Dictionnaire Universel, Géographique & Historique.* Paris, 1708. 3. vol. in-fol.

ELOGE
DE M. DESPREAUX.

NICOLAS BOILEAU Sieur Despreaux naquit à Paris, le premier jour de Novembre 1636. & fut le onziéme des enfans de Gilles Boileau Greffier de la Grand-Chambre, homme célébre par sa probité & par son expérience dans les affaires. Il fut élevé jusqu'à l'âge de sept à huit ans dans la maison de son pere, qui parcourant quelquefois les différens caractéres de ses enfans, & surpris de l'extrême douceur, de la simplicité même qu'il croyoit remarquer en celui-ci, disoit ordinairement de lui, par une espéce d'opposition aux autres, *que*

1711. Assemblée publique d'après Pâques.

c'étoit un bon garçon qui ne diroit jamais mal de personne.

Il fit ses premieres études au collége d'Harcourt, où il achevoit sa quatriéme, lorsqu'il fut attaqué de la pierre; il fallut le tailler, & l'opération, quoique faite en apparence avec beaucoup de succès, lui laissa cependant pour tout le reste de sa vie une très-grande incommodité. Dès qu'il fut en état de reprendre ses exercices, il alla en troisiéme au collége de Beauvais sous M. Sevin, qui enseignoit cette classe depuis près de cinquante ans, & qui passoit pour l'homme du monde qui jugeoit le mieux de l'esprit des jeunes gens. Les le Maîtres, les Gaultiers, les Patrus avoient étudié sous lui, & dès-lors il leur avoit prédit la gloire qu'ils acquerroient un jour dans le barreau, s'ils vouloient s'y attacher;

Il fut auſſi le premier qui reconnut dans ſon nouveau diſciple un talent extraordinaire pour les vers, & qui crût pouvoir aſſûrer ſans reſtriction qu'il ſe feroit par-là un nom fameux, perſuadé que quand on eſt né Poëte, il faut abſolument l'être.

Ce qui déceloit le génie & le goût de M. Deſpreaux pour la Poëſie, c'étoit moins les vers qui lui échappoient de tems à autre, qu'une lecture aſſiduë des Poëtes & des Romans qu'il pouvoit déterrer. On le ſurprenoit quelquefois au milieu de la nuit ſur ces livres favoris ; & ce qui arrive encore moins dans les Colléges, on étoit ſouvent obligé de l'avertir aux heures des repas, quoique la cloche deſtinée à cet uſage fût préciſément attachée à la fenêtre de ſa chambre. Mais ce qui mérite ſans doute une attention particu-

liére, c'eſt que cet amour des Romans, que lui-même a depuis appellé une fureur, loin de lui gâter l'eſprit par un amas confus d'idées bizarres, ſemble n'avoir ſervi qu'à lui inſpirer une critique plus exacte, & à lui fournir des traits plus vifs contre le ridicule. Tant il eſt vrai qu'en fait de lecture, il n'y a point de régle générale, & qu'il y a des choſes qu'il eſt quelquefois dangereux de lire, & qu'il eſt cependant bon d'avoir lûes.

Quand M. Deſpreaux eut fini ſon cours de Philoſophie, il étudia en Droit, & ſe fit recevoir Avocat. Rien ne paroiſſoit lui mieux convenir; il joignoit à beaucoup de vivacité & de pénétration, un jugement ſûr, une élocution facile, & une mémoire des plus heureuſes. Il y avoit d'ailleurs près de trois ſiécles

que sa famille faisoit honneur à cette profession, & il tenoit encore au Palais par mille autres endroits :

Dialogue des Avocats de Loisel. p. 494.

Fils, Frere, Oncle, Cousin, Beau-frere de Greffier. Epit. 5.

Mais l'inclination, c'est-à-dire, le premier de tous les talens, lui manquoit. Ainsi se trouvant chargé d'une premiére Cause, loin de s'en instruire, il ne songea qu'aux moyens de s'en défaire honnêtement, & il y réussit, de maniére que le Procureur retirant ses sacs, le soupçonna d'y avoir découvert une procédure peu réguliére, & dit en sortant que ce jeune Avocat iroit loin. M. Despreaux, qui de son côté croyoit avoir échapé à un grand péril, résolut de ne s'y plus exposer, & regardant la Sorbonne comme l'antipode du Palais, il ne lui en fallut pas davantage pour le déterminer à y faire un

cours de Théologie; mais il ne pût soutenir long-tems les leçons d'une scholastique épineuse & subtile; il s'imagina que pour le suivre plus adroitement, la Chicane n'avoit fait que changer d'habit, & devenu maître absolu de son sort par la mort de son pere, il se livra tout entier à son génie poëtique.

C'est dans le sein de cette nouvelle liberté qu'il composa la plûpart de ses Satires. Il se contentoit au commencement de les lire à ses amis particuliers, & quelqu'applaudissement qu'il en reçût, on ne pouvoit l'obliger à les rendre publiques; il souffrit même assez long-tems avec une patience, qui a quelque chose d'héroique dans un Auteur, les mauvaises copies que l'on en répandoit dans le monde: mais sa constance l'abandonna à la vûe d'une édition

pleine de fautes, & où, pour surcroît de chagrin, on avoit encore mis sous son nom une ou deux piéces supposées. Des enfans si défigurez réveillérent la tendresse de leur pere, & l'obligérent à faire de bonne grace ce que l'on faisoit déja malgré lui. Ses Satires furent donc imprimées de son aveu, d'abord séparément, & ensuite dans un recueil qui en comprenoit huit.

Préface de l'édition de 1666.

Jamais livre n'excita un plus grand tumulte sur le Parnasse: la nation des Poëtes, qui prend feu aisément, & qui n'entend pas raillerie sur ses ouvrages, fondit de toutes parts sur le nouvel Auteur, avec des critiques & des libelles sans nombre. M. Despreaux se défendit tranquillement par l'exemple de Lucilius, par celui d'Horace, de Perse, de Juvenal, de Virgile même, le sage, le discret

Virgile ; & pour raſſûrer en quelque ſorte ceux qui ne le blâmoient que parce qu'ils croyoient en général que toute ſatire eſt blamable,il compoſa la neuviéme, où ſous l'ingénieuſe apparence d'une réprimande ſévére à ſon Eſprit, il prouve de cent maniéres que ſans bleſſer l'Etat ni ſa conſcience, on peut trouver de méchans vers méchans,& s'ennuyer de plein droit à la lecture de certains livres.

Après cela il n'oppoſa plus à ſes adverſaires qu'une vanité d'un genre fort ſingulier. Il s'aviſa de ſe faire une eſpéce de trophée des *écrits* que l'on publioit contre lui, de les ramaſſer avec plus de ſoin que d'autres ne recueillent les louanges qu'on leur donne, & de les envoyer à ſes amis, qui à la fin fatiguez du nombre & de l'extravagance de la plû-

part de ces ouvrages, l'accuſoient preſque d'en avoir lui-même fait une partie pour rendre l'autre plus mépriſable, à l'exemple de quelques-uns de ces Ecrivains qui croyoient avoir trouvé le ſecret de décrier entiérement les Satires de M. Deſpreaux, en lui en attribuant de fort mauvaiſes qui étoient de leur façon. L'Abbé Cotin.

La réputation naiſſante de M. Deſpreaux ne fut pas la ſeule choſe qui le dédommagea de la haine de quelques Auteurs : ces Satires mêmes, ſource de tant de plaintes, lui firent des amis, & des amis illuſtres, entre leſquels il eut le bonheur de compter M. le Premier Préſident de Lamoignon. Ce ſage & ſçavant Magiſtrat, dont l'amitié étoit la meilleure de toutes les apologies, loin d'être effrayé du nom de Satire que portoient les Ouvrages de M. Deſ-

preaux, & où en effet il n'y avoit guéres que des vers & des livres attaquez, fut charmé d'y trouver ce sel, ce goût précieux des Anciens; plus charmé encore de voir comment il avoit soumis aux loix d'une pudeur scrupuleuse, un genre de poësie, dont la licence avoit jusqu'alors fait le principal caractére. Mais s'il admira sa retenuë dans les matiéres les plus délicates, il n'estima pas moins son attention à distinguer toujours dans la même personne l'honnête homme d'avec le poëte insipide, & le bon citoyen d'avec le mauvais auteur.

M. Bayle dans sa *République des Lettres*, & M. Spanheim dans sa Préface sur la Satire *des Césars de l'Empereur Julien*, ont donné mille éloges à cette circonspection de M. Despreaux, & n'ont pas hésité de

dire

dire que par lui la France l'emporte pour la Satire ſur toutes les Nations, & qu'elle en diſpute même la gloire à l'ancienne Rome.

Nous croyons qu'il eſt inutile de vouloir ici donner au Public une idée plus particuliére des Satires de M. Deſpreaux : qu'ajouterions-nous à l'idée qu'il en a déja ? Devenuës l'appui ou la reſſource de la plûpart des converſations, combien de maximes, de proverbes ou de bons mots ont-elles fait naître dans notre langue, & de la nôtre, combien en ont-elles fait paſſer dans celle des étrangers ? Il y a peu de Livres qui ayent plus agréablement éxercé la mémoire des hommes, & il n'y en a certainement point qu'il fût aujourd'hui plus aiſé de reſtituer, ſi toutes les copies & toutes les éditions en étoient perduës.

L'Art Poëtique ſuccéda aux neuf Satires ; & il étoit juſte qu'après avoir fait ſentir le ridicule ou le faux de tant d'ouvrages, M. Deſpreaux donnât des régles pour éviter l'un & l'autre, & pour porter la poëſie à ce point de perfection qui la fait appeller le langage des Dieux. Il ne ſuffiſoit pas pour cela de renouveller les préceptes qu'Horace donna de ſon tems ſur la même matiére ; notre poëſie beaucoup plus variée que celle des Latins, a pris différentes formes qui leur étoient inconnuës : ainſi la ſageſſe antique ne fourniſſoit que des conſeils généraux, le caprice moderne demandoit des leçons qui lui fuſſent propres, & cette union étoit le chef-d'œuvre de l'art.

Tout le monde ſçait comment M. Deſpreaux y a réüſſi : ſon Art Poëtique, amas prodigieux de régles

& d'éxemples, eſt lui-même un Poëme excellent, un Poëme agréable, & ſi intéreſſant, que quoiqu'il renferme une infinité de choſes qui ſont particuliéres à la Langue, à la Nation & à la Poëſie Françoiſe, il a trouvé en Portugal un traducteur du premier ordre dans la perſonne de M. le Comte d'Ericeyra.

M. le Premier Préſident de Lamoignon engagea bientôt M. Deſpreaux dans un travail d'une autre eſpéce. Un Pulpitre placé & déplacé, avoit extrêmement brouillé le Chantre & le Tréſorier d'une des premiéres Egliſes de Paris, & commençoit à devenir entr'eux la matiére d'un procès fort ſérieux, quand M. de Lamoignon trouva un ſage tempérament pour les accorder. Ce Magiſtrat faiſant un jour le récit de l'affaire dans une compagnie où étoit

M. Despreaux, lui dit que les Poëtes se vantoient souvent de pouvoir faire un grand & bel Ouvrage sur la pointe d'une aiguille, ou sur le pied d'une mouche; qu'un Lutrin étoit un sujet bien plus magnifique, & que jamais les Muses n'auroient une si belle occasion de montrer leur adresse. M. Despreaux sur qui tous les yeux étoient ouverts, crût que pour l'honneur de la Poësie, il falloit soutenir la thése, & de parole en parole le défi se forma. Cependant il comptoit en être quitte pour un simple plan qui feroit assez juger du succès avec lequel la matiére pouvoit être traitée, il y ajoûta même un début de trente à quarante vers, comme un gage plus certain de l'éxécution; mais il lui eût été plus facile de manquer absolument de parole, que de ne la tenir qu'à moitié. M. de La-

moignon fut frappé de ce qu'il ne faiſoit qu'entrevoir ; & pour convaincre tout le monde, il feignit de n'être pas convaincu ; de ſorte que c'eſt à ſon ingénieuſe obſtination que le Public eſt redevable des ſix Chants qui compoſent le Poëme intitulé *le Lutrin.* On ne s'étonnera pas ſi nous ne diſons rien de plus de cet ouvrage, & ſi nous paſſons de même fort légérement ſur tous ceux de M. Deſpreaux ; nous ne ſerions engagez à en parler aujourd'hui que pour les faire connoître, & il n'y a rien de plus connu.

Celui qui l'eſt peut-être le moins, parce que la matiére n'en eſt pas également à la portée de tout le monde, c'eſt ſa Traduction du *Sublime de Longin ;* mais le nombre des lecteurs ſe trouve merveilleuſement réparé par la qualité des ſuffrages ;

car les plus habiles critiques sont convenus que cette Traduction doit être regardée comme un parfait modéle ; & qu'en conservant à l'ancien Rhéteur toute la simplicité de son style didactique, il a si heureusement fait valoir les grandes figures dont il traite, qu'il semble avoir moins songé à les traduire, qu'à donner aux écrivains de sa nation un Traité *du Sublime*, qui pût leur être utile. Et le moyen d'en douter, quand on voit qu'il s'est fait depuis un plaisir de joindre à ses remarques sur Longin celles de M. Dacier & de M. Boivin, quoiqu'il y en ait plusieurs, sur tout dans celles de M. Dacier, qui sont formellement opposées aux siennes.

Le nom de M. Despreaux ne tarda pas à être porté à la Cour : les Princes & les Seigneurs les plus qualifiez s'empressérent à lui donner

des marques de leur estime, & il fut enfin connu du Roi même. M. Despreaux eût l'honneur de lui réciter quelques chants du Lutrin, & d'autres piéces qui n'avoient pas encore parû; & on lui a souvent oüi dire que Sa Majesté lui avoit alors fait répéter plusieurs fois ces vers de sa premiére Epître.

Tel fut cet * Empereur, sous qui Rome adorée
Vit renaître les jours de Saturne & de Rhée:
Qui rendit de son joug l'Univers amoureux:
Qu'on n'alla jamais voir sans revenir heureux;
Qui soupiroit le soir, si sa main fortunée
N'avoit par ses bienfaits signalé la journée.

* Tite.

M. Despreaux ne pouvoit rien trouver de plus propre à surprendre la modestie d'un Prince ennemi des loüanges les mieux méritées, que de les donner devant lui à un autre Prince si célébre dans l'histoire par les mêmes vertus.

Le Roi justifia dans le moment, & sans y penser, l'heureuse application des vers de M. Despreaux : Sa Majesté lui donna une pension considérable, & lui fit en même temps expédier un privilége en commandement pour l'impression de toutes ses piéces, avec cette clause à jamais remarquable, *qu'Elle vouloit procurer au Public, par la lecture de ces Ouvrages, la même satisfaction qu'Elle en avoit reçûë.* Mais ce qui, selon le cœur de M. Despreaux, mit le comble aux bienfaits du Prince, ce fut la glorieuse commission d'écrire son histoire.

L'Académie Françoise ne crut pas qu'un homme destiné à parler de si grandes choses, dût être formé dans une autre école : elle se hâta de lui ouvrir ses portes, & M. Despreaux y signala son entrée par un

Discours plein de la reconnoissance la plus éloquente. Un petit nombre d'hommes choisis dans cette même Académie, composoit alors celle des Inscriptions, où l'on commençoit à travailler au Livre des *Médailles sur les principaux événements du Regne de Louis le Grand*, qui parut en 1702. & dés que M. Despreaux fut associé à ce travail, il y contribua avec son zéle ordinaire pour tout ce qui regardoit l'intérêt de sa Patrie, ou la gloire de son Maître.

Le Réglement de 1701 qui a donné une forme toute nouvelle à l'Académie des Inscriptions, y conserva à M. Despreaux le rang de Pensionnaire; & il en a fort éxactement rempli les devoirs jusqu'au commencement de l'année 1706. qu'une surdité entiére & une santé

fort affoiblie, l'obligérent à demander le titre de Vétéran. Le reste de sa vie n'a été, à proprement parler, qu'une retraite, dont la ville & la campagne ont partagé le loisir. Peu répandu dans le grand monde, qu'il n'avoit jamais trop aimé, & content d'un certain nombre d'amis, dont il faisoit toujours les délices, il a tranquillement attendu la mort que lui annonçoient chaque jour des douleurs aiguës, des évanoüissements & une fiévre presque habituelle; elle l'emporta enfin le treiziéme de Mars dernier, âgé de soixante & quatorze ans & quelques mois.

Tout ce qui caractérise la mort des Justes, a accompagné celle de M. Despreaux: une piété sincére, une foi vive, & une charité si grande, qu'elle ne lui a presque fait recon-

noître d'autres héritiers que les pauvres ; mais nous ſommes heureux de ne pas trouver ici de quoi faire valoir en lui ces circonſtances autant qu'elles vaudroient peut-être, dans un ſujet où la différence des temps fourniroit de ces traits du ſiécle que l'on ne ſçauroit effacer avec trop de ſoin. Une fin exemplaire a été dans M. Deſpreaux la ſuite naturelle d'une vie toujours ſage & toujours chrétienne.

Jamais homme ne fut plus pénétré que lui de cette crainte ſalutaire, que l'on ne connoît preſque plus que ſous le nom de délicateſſe de conſcience : en voici une preuve qu'il y auroit de l'injuſtice à ſupprimer. Dans le temps que l'averſion du Palais tourna M. Deſpreaux du côté de la Sorbonne, on lui conféra un Bénéfice, & il en joüit pendant huit ou

neuf ans. Au bout de ce temps-là ; comme il se sentoit tous les jours moins de disposition à l'Etat Ecclésiastique, il quitta le Bénéfice, qui étoit un Prieuré simple ; & poussant le scrupule du désintéressement au point de ne pas même vouloir s'en faire un ami dans le monde, il le remit entre les mains du Collateur, qui étoit un saint Prélat : il fit plus, il supputa à quoi se montoit tout ce qu'il en avoit reçû, & l'emploia en différentes œuvres de piété, dont la principale fut le soulagement des pauvres du Lieu. Le récit d'une action si édifiante tiendroit bien sa place dans la vie d'un Solitaire, ou d'un illustre Pénitent.

A l'égard de son respect pour la Religion, ce qui n'est pas à oublier dans l'éloge d'un Poëte, M. Despreaux ne s'est pas contenté de le

marquer d'une maniére éclatante dans son Epître *sur l'Amour de Dieu ;* il a porté ce respect jusques dans ses Satires, saisissant toûjours avidement l'occasion d'attaquer le badinage des impies, les jeux de l'athéïsme & le langage des libertins, lors même qu'il sembloit n'avoir à faire qu'à ses ennemis ordinaires, c'est-à-dire au galimathias, à l'enflûre, ou à la bassesse du style poëtique.

Les qualitez particuliéres du cœur & de l'esprit, qui rendent un homme souhaitable dans la société, achevoient de former le caractére de M. Despreaux. Il employoit plus volontiers pour autrui que pour lui-même, le crédit que son mérite lui avoit acquis. Il ne pardonnoit pas seulement les injures qu'il avoit reçûës, il se réconcilioit encore de bonne grace, pour peu qu'on le recherchât, com-

me on ſçait qu'il a fait avec M. Perrault, après toute la vivacité de leur diſpute ſur *la Préférence des Anciens & des Modernes.*

Sans l'avoir vû, on devenoit ſon ami par l'eſtime publique, ou par de bons Ouvrages, & il y avoit même autant de fonds à faire ſur cette amitié, que ſur celle que d'autres liaiſons pouvoient avoir formée ; il en faut rapporter un exemple ſingulier.

Le célebre M. Patru ſe trouvoit, à la honte de ſon ſiécle, réduit à vendre ſes Livres, la plus agréable, & preſque la ſeule choſe qui lui reſtoit. M. Deſpreaux apprit qu'il étoit ſur le point de les donner pour une ſomme aſſez modique, & il alla auſſi-tôt lui offrir près d'un tiers davantage ; mais l'argent compté, il mit dans ſon marché une nouvelle condition qui

étonna fort M. Patru, ce fut qu'il garderoit ses livres comme auparavant, & que sa bibliothéque ne seroit qu'en survivance à M. Despreaux. Il ne fut pas moins généreux envers M. Cassandre, auteur d'une excellente Traduction de *la Rhétorique d'Aristote*, & sa bourse fut encore ouverte à beaucoup d'autres; car la vûë d'un homme de Lettres qui étoit dans le besoin, lui faisoit tant de peine, qu'il ne pouvoit s'empêcher de prêter de l'argent, même à Liniére, qui souvent alloit du même pas au premier endroit du voisinage faire une chanson contre son créancier.

Nous ne finirions pas, si nous voulions ainsi nous arrêter sur tout ce qui marquoit dans M. Despreaux l'homme de bien inséparable de l'homme d'esprit, & le sage toûjours uni avec le Poëte. Un mérite trans-

cendant l'avoit fait joüir de bonne heure de toute sa réputation ; & il n'y a plus que l'impossibilité de le remplacer, qui puisse ajouter de nouveaux traits à son éloge.

CATALOGUE DES OUVRAGES imprimez de M. BOILEAU DESPREAUX.

1. *Discours au Roi. Douze Satyres. Douze Epîtres. L'Art Poëtique en quatre Chants. Le Lutrin, Poëme heroï-comique en six Chants. Odes, Epigrammes & autres Poësies, avec un Discours sur l'Ode.*

2. *Traité du Sublime, traduit du grec de Longin, avec le texte grec & des notes.* Paris, 1694. in-12.

—— La même Traduction a été réïmprimée dans le recueil de ses Ouvrages, augmentée de douze Réflexions critiques.

3. *Les*

3. *Les Héros de Roman, Dialogue, avec un Discours préliminaire.*
4. *Arrêt Burlesque donné en la Grand'-Chambre du Parnasse en faveur des Maîtres-ès-Arts, Médecins, & Professeurs de l'Université de Stagire, au pays des Chiméres, pour le maintien de la Doctrine d'Aristote.*
5. *Discours sur la Satyre.*
6. *Remerciement à MM. de l'Académie Françoise, prononcé le 3. Juillet 1684. à sa réception dans ladite Académie.*
7. *Discours sur le Style des Inscriptions.*
8. *Dissertation sur la* Joconde, *en* 1663.
9. *Lettres diverses.*
10. *Epitaphe de M. Racine, en Latin & en François.*

On a fait un grand nombre d'Editions de la plûpart de ces Piéces, séparément ou en recüeil. La plus considérable de ces Editions est celle *d'Amsterdam* 1718. *en* 2. *vol. in-folio*, ornée de figures gravées par Bernard Picard. La derniére de toutes est celle de Paris 1735. en 2. *vol. in-*12.

ELOGE DE M. OUDINET.

1712. Assemblée publique d'après Pâques.

MARC, ANTOINE OUDINET naquit à Reims sur la fin de l'année 1643. Sa famille étoit originaire de Cambray, & ses Ancêtres avoient presque tous fait profession des Armes. Nicolas Oudinet son pere fut le premier qui transporta son domicile & sa fortune en Champagne, où renonçant absolument au métier de la guerre, il ne songea qu'à faire valoir son bien; & ce fut apparemment l'exemple d'une vie si différente qui tourna M. Oudinet le fils du côté du Barreau : car nous voyons même dans les familles ordinaires, que le passage de l'Epée à la Robe ne se fait

pas à beaucoup près auſſi vîte, que celui de la Robe à l'Epée.

Le jeune M. Oudinet étudia juſqu'en Rhétorique au Collége des Jéſuites à Reims, & il y brilla ſur-tout par l'étenduë & la facilité de ſa mémoire. Son Régent voulant un jour en juger par une épreuve certaine, le chargea d'apprendre par cœur un des Livres de l'Enéïde à ſon choix, pour le réciter publiquement à la fin de la ſemaine. Le jour venu, M. Oudinet propoſa de tirer ce livre au ſort, parce que dans la crainte qu'on le ſoupçonnât d'avoir eû quelque avance, ou peut-être trop de tems pour un Livre particulier, il avoit appris l'Enéïde entiére.

Au ſortir de ſa Rhétorique, il vint paſſer cinq ou ſix années à Paris; il s'y appliqua à l'étude de la Philoſophie & du Droit; il ſe fit recevoir

Avocat au Parlement, & y plaida plusieurs fois avec succès.

A son retour à Reims, il se livra tout-à-fait à la Plaidoirie, où il acquit bientôt assez de réputation pour sentir le poids de son état. Le nombre des affaires qui se présentoient, commença à l'importuner; d'abord il résolut de ne se charger que des plus distinguées, & parmi celles-là il voulut encore dans la suite choisir les plus justes. On gagne certainement du loisir à moins, dans le siécle où nous sommes; & comme il y auroit peu de procès, si chacun cherchoit ainsi à se faire justice dans ses propres affaires, il y auroit encore moins d'Avocats, s'il falloit être si difficile sur celles d'autrui.

M. Oudinet, dont heureusement la petite fortune étoit assûrée d'ailleurs, ne manqua pas de trouver dans

cette délicatesse un azyle contre les embarras de sa profession. Il eut tout le tems de bien apprendre les Loix qu'il s'étoit jusques-là contenté de citer, & en cessant presque de parler publiquement en Jurisconsulte, il commençoit, disoit-il, à le devenir en effet.

Ce ne fut pas pour lui une étude infructueuse, elle lui valût la premiére Chaire vacante de Professeur en Droit dans l'Université de Reims; & il la remplissoit actuellement, quand M. Rainssant commis à la garde des Médailles du Cabinet du Roi, l'engagea à venir partager ce soin avec lui. M. Rainssant & M. Oudinet étoient parents, & la vocation pour les Médailles leur étoit venuë en même tems & par le même hazard.

Un Fermier de M. Oudinet le

pere trouva en labourant la terre une grande Urne pleine de Médailles de bronze : ce fut une merveilleuse occupation pour nos deux jeunes gens; c'étoit à qui en déchifreroit mieux les Légendes, à qui en expliqueroit mieux les Types : tout leur étoit nouveau, & tout par conséquent piquoit leur curiosité.

M. Rainssant devenu Médecin, & M. Oudinet Avocat, ne perdirent pas dans ces différentes routes le goût qu'ils avoient pris ensemble pour la connoissance des Médailles, mais tandis que l'un la cultivoit à Paris avec tout l'avantage qu'y donnent le commerce des Sçavans & la vûe d'un grand nombre de Cabinets, l'autre n'avoit dans sa Province que le secours des Livres. Enfin M. Rainssant fut chargé du Cabinet du Roi, & comme il y avoit beaucoup

à travailler par rapport au Catalogue & à l'arrangement des ſuites, il ſongea auſſitôt à M. Oudinet pour le ſoulager. M. Rainſſant mourut quelques années après, & M. Oudinet alla dans le moment porter les clefs du Cabinet à M. le Marquis de Louvois. Ce Miniſtre, de qui il étoit déja fort connu, lui dit de les garder, qu'il ſçavoit qu'elles étoient en bonnes mains, & il ne fut pas long-temps ſans lui procurer l'agrément du Roi pour la même place.

Il n'eſt pas poſſible de rendre compte de tout ce que M. Oudinet y a fait pendant vingt-deux ans; il faudroit pour cela comparer l'état où il a trouvé le Cabinet, & celui où il vient de le laiſſer; encore ne jugeroit-on qu'imparfaitement de l'ordre qu'il y a mis, & des découvertes qu'il y a faites. Ce ſont des travaux

toûjours renaiſſants, qui augmentent à meſure que l'on approche d'une certaine perfection, & qui coûtent d'autant plus que rien ne les annonce : ſemblables à ces prodigieux remuëments de terre, qui, après un temps & des peines infinies, produiſent enfin des beautés, que bien ſouvent on ne remarque pas, ou que l'on met preſque toujours ſur le compte de la nature.

Le Roi, à qui l'éxactitude & l'application de M. Oudinet n'échapoient pas, ajouta à ſes appointemens ordinaires une penſion de cinq cens écus ; & un jour que Sa *Majeſté* faiſoit voir elle-même ſon Cabinet au feu Roi d'Angleterre Jacques II. ce Prince lui ayant demandé ſi l'emploi de M. Oudinet n'étoit pas une charge conſidérable dans ſa Maiſon, le Roi lui répondit que ce n'étoit

pas une charge, mais qu'en voyant M. Oudinet, on jugeoit bien que c'étoit une place qui ne ſe donnoit qu'au mérite.

Il fut nommé Aſſocié à l'Académie lors du renouvellement de 1701. & quoiqu'il vînt rarement à Paris, qu'il eût aſſez d'occupation ailleurs, & qu'il commençât à être dans un âge avancé, ſon nom ne fut pas pour notre liſte un ornement ſtérile. La qualité d'Académicien lui arracha de tems à autre de petits ouvrages eſtimables ſans doute par eux-mêmes, plus précieux encore en ce que ce ſont peut-être les ſeuls qui nous reſtent de lui.

Le premier roule ſur l'origine du nom de *Médaille*. Choſe aſſez bizarre, qu'entre tant d'Auteurs qui ont écrit ſur les Médailles, aucun ne ſe ſoit aviſé de traiter à fonds

cette queſtion préliminaire, & qu'un nom généralement reçû dans tous les endroits du monde où la curioſité de ces monuments a été portée, ſoit ſi peu connû dans ſon origine. Après l'avoir recherché avec art chez les Hébreux, chez les Grecs & les Latins, chez les Arabes, chez les Eſpagnols & les Italiens, il la découvre naturellement dans la conformité de ces deux mots *Métal* & *Médaille*, & il la fortifie par les éxemples ſi fréquents du changement de *D.* en *T.* & de *T.* en *D.* dans toutes les langues.

Une ſeconde Diſſertation de M. Oudinet regarde les Médailles d'Athènes & de Lacédémone, Républiques fameuſes, qui ſe ſont diſputé l'Empire de la Gréce juſqu'à ce qu'elles ayent paſſé l'une & l'autre ſous celui des Romains; ſes pre-

miéres réfléxions tombent ſur le culte des deux peuples. Minerve ſi révérée dans l'Attique eſt toujours repréſentée ſur les Médailles d'Athènes ; Caſtor & Pollux paroiſſent ſur tous les revers de celles de Lacédémone. Jupiter eſt quelquefois aſſocié à Minerve dans les monnoyes des Athéniens. Hercule ſe trouve auſſi quelquefois joint aux Dioſcures dans celles de la Laconie. M. Oudinet remarque enſuite que nous avons quantité de Médailles d'Athènes en argent, & que les Lacédémoniens, fidelles obſervateurs des loix de Lycurgue, ne nous en ont laiſſé qu'en bronze. Que les premiers devenus ſujets de Rome, ont porté le joug avec fierté, & n'ont jamais frappé de monnoyes au coin des Empereurs ; au lieu que les autres plus flatteurs, ou plus ſenſibles

aux bontés de leurs nouveaux maîtres, n'ont pas hésité à leur donner cette marque publique de leur soumission ou de leur reconnoissance.

Enfin, nous avons dans un troisiéme ouvrage de M. Oudinet, des observations singuliéres sur deux grandes & belles Agathes, qui, avant que de passer au Cabinet du Roi, avoient été conservées pendant près de 700. ans dans une Eglise célébre comme de très anciens monuments de nôtre religion. La premiére qui représente Jupiter & Minerve aux deux côtez d'un Olivier, avec une Choüette, un Serpent & quelques autres animaux en bas dans une espéce d'exergue, passoit pour la description du Paradis terrestre & l'histoire du péché d'Adam. L'attitude & le petit manteau de Jupiter, le casque & la ro-

be à longs plis de Minerve, rien n'avoit pû déſiller les yeux dans un temps où l'on s'approprioit ſans examen les monuments du Paganiſme, ſurtout quand ils étoient de quelque prix. Une pieuſe ignorance avoit achevé de conſacrer celui-ci, en écrivant ſur le bizeau de la pierre ce verſet du troiſiéme Chapitre de la Géneſe: *La femme conſidéra que le fruit de cet arbre étoit bon à manger, qu'il étoit beau & agréable à la vûë.*

L'autre Agathe, qui, ſuivant l'opinion commune, repréſentoit S. Jean l'Evangéliſte enlevé par un Aigle, & couronné par un Ange, eſt un monument de l'apothéoſe de Germanicus que couronne la Victoire. Il tient de la main droite un bâton augural, que le peuple prenoit pour une croſſe, & de la gauche il

soûtient une corne d'abondance, que l'on disoit être un symbole de l'Evangile prêt à se répandre sur toute la terre.

Peut-être conservons-nous encore dans beaucoup d'Eglises, de semblables restes de l'histoire & de la religion payenne, de ces vases d'or & d'argent des Egyptiens que la simplicité de nos peres a comme érigez en Reliques. Mais, pour ne rien hazarder dans les décisions d'une espéce si délicate, il ne suffiroit pas d'être aussi exercé sur ces matiéres que le pouvoit être M. Oudinet, il faudroit encore se sentir comme lui un fonds de Christianisme supérieur à toutes les conjectures; car sa foi étoit inébranlable, sa piété, sans avoir rien de farouche, étoit des plus exactes & des plus vives: & dans un lieu où la plûpart des gens ne cessent de se

contraindre pour paroître meilleurs qu'ils ne ſont, il auroit quelquefois voulû ne pas paſſer pour auſſi bon qu'il étoit.

Il avoit eu, un an ou deux avant ſa mort, une légere attaque d'apopléxie, & il n'en vouloit pas convenir, comme ſi cet aveu eût en quelque ſorte hâté le retour d'un mal qui ne pardonne guéres. Mais, trop chrétien pour s'étourdir lui-même ſur le danger, il vivoit dans cette défiance ſalutaire qui ſanctifie chaque jour de la vie, comme s'il en devoit être le dernier. L'apopléxie revint en effet, & l'emporta ſubitement le matin du 12. Janvier de cette année, à l'âge de 68. ans & quelques mois. Il avoit communié la veille.

Entre les différents ſujets de cette Académie que M. l'Abbé de Louvois a préſentez au Roi pour le

remplacer dans la garde des Médailles du Cabinet, Sa Majesté a choisi M. Simon, & elle a continué la pension de M. Oudinet à sa famille, avec des marques d'estime & de bonté, seules capables de la consoler, & de faire dignement l'éloge du défunt.

CATALOGUE DES OUVRAGES DE M. OUDINET.

1. *Conjectures sur l'origine du nom de Médaille*, dont il est fait mention dans les Registres de l'Académie de 1702. & cité dans son Eloge.
2. *Réflexions sur les Médailles d'Athènes*, dont l'Extrait se trouve dans l'Histoire de l'Académie, Tom. I. Pag. 219.
3. *Réflexions sur les Médailles de Lacédémone*, Ibid. pag. 227.
4. *Remarques sur une Agathe du Cabinet*

du

du Roi, qui représente Jupiter *& Minerve sous un Olivier*, Ibid. pag. 273.

5. *Remarques sur deux autres Agathes du même Cabinet, dont l'une est l'apothéose de Germanicus, & l'autre représente ce même Prince avec sa femme Agrippine, sous la figure de Cerès & de Triptoleme*, pages 276. & 278.

6. *Dissertation sur les trois Médailles d'Hermontis, de Mendez & de Jotapé, dédiée à MM. de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres.*

Cet Ouvrage posthume se trouve dans les Mémoires de Littérature & d'Histoire, recueillis par le P. Des Molets, *Tome IV. premiere Partie.*



ELOGE DE M. L'ABBE' TALLEMANT.

1712. Assemblée publique d'après la S. Martin.

PAUL TALLEMANT naquit à Paris le 18 de Juin 1642. de Gédéon Tallemant Maître des Requêtes, & de Marie du Puget de Montoron, fille de M. de Montoron Receveur Général des Finances.

Il se trouva lié de fort bonne heure avec tout ce qu'il y avoit de plus distingué à la Cour & à la Ville par l'esprit, le goût, ou la politesse : tout cela même se trouvoit rassemblé de bien des maniéres dans sa propre famille. Il étoit proche parent de M. de la Serre l'Historiographe, de qui nous avons beaucoup d'Ouvra-

ges, du docte Pomeuse mort Evêque de Marseille, de l'Abbé Tallemant qui a traduit *les Vies de Plutarque*, & *l'Histoire de Venise du Procurateur Nani*, de Madame Pélissari & de Madame de la Sabliére, si célébres l'une & l'autre par la délicatesse & l'élévation de leur génie.

D'ailleurs M. Tallemant le Pere, qui vivoit en grand Seigneur, se faisoit un mérite particulier d'obliger les gens de Lettres; il en avoit toujours quelqu'un de logé chez lui, il donnoit des Pensions à d'autres, & les recevoit tous honorablement.

M. de Montoron Pere de Madame Tallemant, surpassoit encore son Gendre dans ces sortes de libéralitez, & les dédicaces pleuvoient autour de lui.

M. l'Abbé Tallemant ne pouvoit donc manquer d'être dans un agréa-

ble commerce avec les Sçavants, & il avoit un naturel trop heureux pour y être inutilement.

Une certaine idée de galanterie avoit beaucoup de part à l'esprit de ce tems-là. On ne vouloit presque que de petites Poësies tendres, ou de grands sentiments enchassez dans des avantures qui ne finissoient point. En un mot, le regne des *Opera* commençoit & l'on étoit dans la fureur des Romans. Ces impressions à la mode saisirent M. l'Abbé Tallemant avec tout l'avantage que leur donnoient sa jeunesse & sa vivacité. Il brilla d'abord par de petits vers, par des Idyles & des Pastorales, puis par des Opéra en forme, qui trouvérent des Musiciens, & qui furent représentez avec succès dans des Maisons particuliéres. A ces ouvrages Lyriques, succéda une piéce mêlée

de Prose & de Vers qui avoit pour titre *le Voyage de l'Isle d'Amour* ; allégorie ingénieuse, où sous la forme d'un voyage ordinaire, on décrit tout le chemin que fait faire une passion aveugle, les piéges qu'elle tend sur la route, le peu de sûreté qu'on trouve dans ses gîtes, & les différents écueils qui se présentent au bout de la carriére. Quoiqu'il eût à peine dix-huit ans quand il composa cette piéce, & qu'elle eût le suffrage de tous ses amis, son dessein n'étoit pas de lui faire voir le jour : elle le vit cependant, & ce fut par un de ces larcins dont les particuliers se font souvent honneur, & dont le Public s'approprie toujours la restitution.

L'Académie Françoise ouvrit bientôt les yeux sur un sujet de ce mérite ; il n'avoit que vingt-deux à vingt-trois

ans, quand elle le choisit pour remplacer Mr. Gombaud Poëte célébre. Ainsi dans un tems où il n'auroit pû, sans dispense d'âge, aspirer à la moindre Magistrature du Royaume, il se vit placé d'une commune voix entre les oracles de la Nation.

La fortune ne suivit pas l'exemple des Muses ; M. l'Abbé Tallemant né dans le sein de l'opulence, élevé dans le grand monde, & parvenu au comble des honneurs de l'esprit, perdit tout à la fois, son Pere, son Grand-pere, & avec eux la double espérance d'un gros patrimoine.

M. Tallemant avoit absorbé le fonds de plus de cent mille livres de rente par sa profusion dans les Intendances, & par les grosses pertes qu'il avoit faites au jeu contre le Cardinal Mazarin. M. de Montoron de son côté, avoit dissipé des riches-

ses immenses avec la même facilité qu'il les avoit acquises, & peu de temps avant sa mort, la Chambre de Justice avoit soigneusement recherché ce que sa magnificence n'avoit pas encore épuisé.

Madame Tallemant eut peine à trouver dans le débris de ces deux successions, de quoi subsister avec une famille de cinq enfans. Leur établissement l'embarrassoit, car ils n'en avoient aucun; cependant quand ses amis la mettoient sur cette matiére, heureusement en voilà un de pourvû, disoit-elle, en parlant de l'Abbé, parce qu'il étoit de l'Académie Françoise. La proposition n'étoit pas tout-à-fait dans les régles d'une exacte Logique, mais dans la suite elle se trouva heureusement justifiée pour l'honneur des Lettres.

M. l'Abbé Tallemant se livra de

bonne grace au caprice du ſort ; & loin que ſon eſprit en parût abbattu, ſa réputation naiſſante croiſſoit tous les jours par mille petits ouvrages, & ſur tout par des diſcours Académiques très-éloquents. Un des premiers fut *l'Eloge funébre de M. le Chancelier Séguier*, ce grand Magiſtrat, qui après la mort du Cardinal de Richelieu fut ſeul capable d'eſſuyer les larmes de l'Académie, & de lui donner pendant près de trente années une retraite digne d'elle.

On ſçait qu'au milieu de ce nouveau deüil, le Roi jetta un regard favorable ſur les Muſes errantes ; & que voulant ſe charger immédiatement de leur protection, il commença à les loger dans ce Palais ; mais tout le monde ne ſçait pas que M. l'Abbé Tallemant, qui venoit de faire éclater les regrets de l'Acadé-

mie sur la perte du Chancelier Séguier, fut aussi le premier à signaler sa reconnoissance envers le nouveau Protecteur. Il le fit par un grand nombre de Panégyriques, dont *le progrès des Arts & des Sciences*, *les Conquêtes de Hollande* & *la Paix de Nimégue* lui fournirent tour à tour le sujet.

Comme il choisissoit ordinairement pour ces sortes d'actions, des jours où le Public étoit admis aux Assemblées, le bruit s'en répandit au loin & excita la curiosité de M. Colbert, qui, charmé des talents du jeune Académicien, plus touché encore de son attachement pour le Prince, lui tendit les bras, s'intéressa aux malheurs de sa famille, & lui donna enfin une place dans l'Académie des Inscriptions avec une Pension de cinq cens écus.

M. l'Abbé Tallemant fut aussitôt d'un grand secours à cette Compagnie. Ce fut lui qui concerta avec M. le Brun le dessein des Tableaux de la grande Gallerie de Versailles; il y ajouta des Inscriptions qui ont éprouvé depuis divers changements. On le chargea ensuite de la Description de presque toutes les Maisons Royales, & il en avoit déja fait plusieurs quand M. Colbert mourut. Que ne perdit-il point en particulier à la mort d'un Ministre si nécessaire à l'Etat? Outre la Pension dont nous venons de parler, & les gratifications qu'il y avoit jointes de temps en temps, M. Colbert avoit eu soin de faire étayer cette petite fortune Académique par un bénéfice assez considérable; il lui avoit encore procuré la charge d'Intendant des Devises, vacante par la mort de M. Desfon-

taines, & l'avoit même proposé au Roi pour l'envoyer à Rome en qualité d'Auditeur de Rote. Aussi, M. l'Abbé Tallemant ne se contenta pas de gémir en secret sur la perte de son illustre bienfaicteur, il consacra à sa mémoire un Eloge funébre, que rendront à jamais précieux ces traits inimitables que la douleur prête quelquefois à l'éloquence.

Les Recueils de l'Académie Françoise nous offrent à peu près dans le même temps, deux autres Discours de M. l'Abbé Tallemant.

Dans le premier qui roule *sur l'Utilité des Académies*, il établit d'abord par des exemples tirez des siécles d'Alexandre & d'Auguste, que la destinée des Lettres suit ordinairement celle des Empires, & de-là il passe à une longue énumération des avantages que l'Académie Fran-

çoise a sur toutes celles qui l'ont précédée.

Dans l'autre Discours, il traite la question, sçavoir, *si les Inscriptions de nos Monuments publics doivent être Françoises ou Latines*. Question déja fameuse par le nombre des écrits, & par la qualité des adversaires. Le Pere Lucas Jésuite avoit renouvellé la dispute par une Harangue où il décidoit pour les Inscriptions Latines. M. l'Abbé Tallemant généreux défenseur du sentiment opposé, laissant à part ce que M. Charpentier & quelques autres avoient déja dit en faveur du François, ne s'attache dans sa réponse qu'à confondre les Latins par les Latins mêmes, par Cicéron & par Horace. Ils étoient, dit-il, l'un & l'autre dans le même cas que nous sur la préférence de leur Langue : la plûpart des

Sçavans de leur tems n'estimoient & ne vouloient que des ouvrages Grecs. Cicéron s'éleve en plusieurs endroits contre ce goût qu'il appelle extravagant & bizarre : Horace s'en plaint à Auguste même ; un siécle si délicat écoute leurs plaintes, les suivans y applaudissent. Par quel caprice donc, ajoûte-t-il, voulons-nous trouver tant de raison dans le chagrin de ces grands hommes, & tant d'injustice dans le nôtre ?

La maladie, la constance & la guérison du Roi donnérent au commencement de 1687. une nouvelle matiére au zèle des Orateurs, & M. l'Abbé Tallemant accoûtumé à se distinguer entr'eux, fut un des plus heureux à déposer entre les mains de la Renommée les tendres allarmes de tout un peuple tremblant

aux pieds des Autels, pendant le cruel mal qui attaquoit la vie de ſon Prince, & les tranſports inoüis de ſa joye au retour d'une ſanté qui lui étoit ſi chére.

Son ardeur & ſa facilité à s'exercer ainſi ſur tous les grands événements qui avoient quelque rapport à la gloire de l'Etat ou à celle du Roi, n'étoit pas une choſe indifférente pour l'Académie des Inſcriptions. Comme on y travailloit ſans ceſſe ſur les mêmes matériaux, perſonne n'étoit plus capable de les mettre en œuvre, il ne s'agiſſoit plus que de les faire paſſer de la pompe des Panégyriques à la ſimplicité de l'Hiſtoire, & à l'élégante préciſion des Monuments. Auſſi, eut-on recours à lui pour tenir la plume dans cette Compagnie après la mort de M. de la Chapelle, c'eſt-à-dire, au

commencement de 1694. Tems où nos Académies mises depuis peu dans le département de Monsieur de Pontchartrain, alors Sécrétaire d'Etat, & aujourd'hui Chancelier, prirent enfin sous ses auspices cette forme brillante & solide que les tems les plus difficiles ont respectée.

Le Livre des *Médailles de l'Histoire du Roi*, dont à proprement parler, on n'avoit encore qu'un projet informe, fut poussé avec un succès qui étonnoit ceux mêmes à qui il étoit dû; & M. l'Abbé Tallemant après avoir autant contribué qu'aucun autre au fond de l'ouvrage, se chargea par surcroît, de presque tout le détail de l'impression. Détail pénible pour quiconque sçait connoître le prix de l'exactitude.

Cette impression étoit sur ses fins, quand le Réglement de 1701. aug-

menta considérablement le travail & le nombre des Académiciens. Les fonctions du Sécrétaire devinrent aussi beaucoup plus difficiles qu'elles ne l'étoient auparavant; mais ce nouveau poids fit honneur à M. l'Abbé Tallemant sans lui être à charge. Un homme supérieur à sa matiére, aime encore mieux l'embrasser dans toute son étenduë, que de se tenir toujours étroitement resserré dans quelqu'une de ses parties.

Ce fut alors que sous le nom d'*Eloge*, on commença à donner au Public une idée de la vie & des ouvrages de chaque Académicien que la mort nous enlevoit. Cette triste occasion de célébrer la mémoire de ses Confréres s'est présentée quatre ou cinq fois pendant qu'il a été en place; & peut-être que la maniére ingé-

nieuse

nieuse dont il décrivoit nos pertes, a souvent fait souhaiter qu'elles fussent plus fréquentes.

Cependant l'âge qui le gagnoit insensiblement, le détermina en 1706. à se démettre du Sécrétariat, & à se contenter du titre de Vétéran, qu'on lui accorda avec une distinction toute particuliére. Son amitié pour moi, & le soin qu'il avoit pris de me former, furent presque les seuls titres que l'on consulta en lui choisissant un successeur; ma reconnoissance en fait d'autant plus volontiers l'aveu, que c'est la premiére fois que les égards qu'on avoit pour lui, ont coûté quelque chose au Public.

Nous avons eû encore long-tems après cette espéce de retraite, le plaisir de voir M. l'Abbé Tallemant très-assidu, & toujours utile à nos

conférences : il ne l'étoit pas moins à celles de l'Académie Françoise, & ce fut lui, qui sur la fin de la même année 1706. y fit les honneurs de la réception de M. l'Abbé de Louvois, & de M. le Marquis de Saint Aulaire.

La Traduction des plus beaux Pseaumes de David, & celle de quelques Eglogues Latines de Mr. l'Evêque d'Avranches ont été les derniers fruits de son loisir ; mais de toutes ces Piéces, il n'en a paru qu'une seule, c'est celle qui a pour titre *Lampyris* ou le *Ver luisant*, & qui a été imprimée en 1709. On a trouvé les autres dans ses papiers, avec *des Maximes pour l'Eloquence, tirées de la Rhétorique d'Aristote*, *des Remarques de l'Académie sur quelques Odes de Malherbe, de Racan, de Maynard, Saint Amand, Gombaud &*

Malleville, & d'autres productions de toutes les espéces, dont on pourroit former un assez gros volume.

Cette liste des derniers Ouvrages de M. l'Abbé Tallemant m'en rappelle un que j'ai laissé bien en arriére dans l'ordre des dattes, mais qu'il falloit aussi mettre à part pour ébaucher au moins le caractére de son coeur, après avoir suffisamment marqué celui de son esprit. L'Ouvrage dont je parle, est l'*Eloge funébre de M. Perrault*, qu'il prononça dans l'Académie Françoise au mois de Janvier 1704.

M. Perrault avoit été l'homme de confiance sur qui M. Colbert se reposoit le plus du soin des Lettres & des beaux Arts. Attentif à remplir les vûes d'un Ministre si zélé, les graces se répandoient par son canal, sur tous ceux qui avoient un mérite

ou des talens diſtinguez, & plus occupé de leur fortune que de la ſienne propre, ſa maiſon ne déſempliſſoit point de gens qui lui faiſoient la Cour. Après la mort de M. Colbert tout changea de face pour M. Perrault; quelque uſage qu'il eût fait de ſa faveur, elle lui ſuſcita des envieux. Ceux même à qui il avoit été utile, devinrent ſes perſécuteurs, & il fut preſque réduit à compter encore pour ſes amis ceux qui ne faiſoient que le négliger. Vingt années de ſolitude terminérent ainſi la vie d'un homme qu'on auroit pû appeller malheureux, ſi au milieu des plus grands emplois, il n'avoit toujours regretté les douceurs d'une vie tranquille.

M. l'Abbé Tallemant ne crut pas avoir aſſez fait en réſiſtant avec éclat au torrent de l'ingratitude. La mort

de M. Perrault ranime le tendre souvenir des bons offices qu'il en a reçus, & son éloquence les couronne dès que son amitié n'a plus d'autre moyen de les reconnoître.

Quand on devient si vif pour des amis formez par le commerce du monde, que ne doit-on pas être naturellement pour sa famille ? Celle de M. l'Abbé Tallemant étoit originaire de la Rochelle, où elle avoit succé les erreurs de Calvin. M. Tallemant le Pere & un de ses freres étoient presque les seuls qui en eussent fait abjuration ; & le reste y seroit peut-être encore attaché, si après d'exactes & de fréquentes discussions, M. l'Abbé Tallemant n'avoit enfin eû le bonheur d'en arracher la plus grande partie aux préjugez de leur naissance. Dans cette vûe, il avoit étudié à fonds les matiéres de

Controverſe ; & pour rendre les fruits de cette étude d'une utilité plus générale, il en compoſa enſuite quantité de Sermons qu'il a prêchez il y a trente ou trente-cinq ans aux Carmelites du Boulloy & aux Nouvelles Catholiques, où il avoit ſouvent l'honneur de parler devant la Reine.

A ces qualitez eſſentielles, il joignoit toutes celles qui rendent un homme aimable dans la ſociété. Sa ſeule préſence inſpiroit une certaine gayeté, dont il n'étoit guéres poſſible de ſe défendre. Son eſprit dégagé de tout ce qui s'appelle embarras d'affaires, ſembloit en un moment aſſocier l'eſprit des autres à la même liberté & à la même indépendance. Il brilloit ſur-tout dans les parties d'un honnête plaiſir, par d'heureuſes ſaillies & par des *Impromptu*, dont

la force & les agrémens ont quelquefois fait des ouvrages durables ; & ce qu'il y a de plus merveilleux encore, c'eſt que cette fécondité & cet enjoüement l'ont ſuivi juſques dans un âge très-avancé.

Sa mort, qui arriva le 30 Juillet dernier, a été la ſuite d'une attaque d'apoplexie, contre laquelle ſon bon tempérament avoit lutté environ dix-huit mois. Il venoit d'entrer dans ſa ſoixante-onziéme année, & de ſon propre aveu, il en avoit paſſé plus de cinquante ſans avoir reſſenti la moindre incommodité, & ſans avoir pris, même par précaution, le plus ſimple remède. C'eſt avoir vêcu un ſiécle, s'il eſt vrai, que la Vie conſiſte moins à vivre long-tems qu'à ſe bien porter.

CATALOGUE DES OUVRAGES de M. l'Abbé TALLEMANT.

1. *Le Voyage de l'Isle d'Amour ; en prose & en vers.* Paris, 1663. in-12. Il a été réimprimé dans le *Recueil de quelques Piéces nouvelles & galantes*, Cologne, 1667. in-12.

2. *Discours prononcé en 1666. lorsqu'il fut reçu à l'Académie Françoise.* Dans les Recueils de la même Académie.

3. *Eloge funébre de Pierre Séguier Chancelier de France, prononcé dans l'Académie Françoise.* Paris, 1672. in-4. & réimprimé dans les Recueils de la même Académie.

4. *Panégyrique du Roi, prononcé le 25. Août* 1673. Ibid.

5. *Harangue au Roi à son retour de la prise de Mastric, prononcée le* 30. *Octobre* 1673. Ibid.

6. *Compliment à M. de Harlay Archevê-*

que de Paris, sur la dignité de Duc & Pair, où le Roi venoit de l'élever, 16. Avril 1674. Ibid.

7. *Discours sur l'utilité des Académies, prononcé le* 27. *Mai* 1675. Ibid.

8. *Discours pour répondre au Pere Lucas, qui soutenoit que les Monumens publics devoient avoir des Inscriptions Latines, prononcé le* 13. *Décembre* 1676. Ibidem.

9. *Panégyrique du Roi sur la Campagne de Flandres de* 1677. Ibid.

10. *Panegyrique du Roi sur la Paix, prononcé le* 25. *Août* 1679. Ibid.

11. *Eloge funébre de M. Colbert Contrôleur Général des Finances.* Ibid.

12. *Panégyrique sur l'heureux retour de la santé du Roi, prononcé le* 27. *Janvier* 1687. Ibid.

13. *Panégyrique du Roi, prononcé en* 1689. Ibid.

14. *Remarques & décisions de l'Académie Françoise, recueillies par M. L. T.*

(*M. l'Abbé Tallemant.*) Paris, 1698. in-12.

15. *Discours sommaire touchant la Vie de M. de Benserade.* A la tête de l'Edition des *Oeuvres de Benserade.* Paris, 1697. in-12.

16. *Eloge funébre de Charles Perrault, de l'Académie Françoise.* Paris, 1704. in-4. & réimprimé dans les Recueils de la même Académie.

17. *Réponse aux Discours de M. l'Abbé de Louvois, & de M. le Marquis de Saint Aulaire, à leur Réception à l'Académie Françoise.* Paris, 1706. in-4. & réimprimée dans les Recueils de la même Académie.

18. *Le Ver luisant*, Traduction d'une Eglogue de M. Daniel Huet, ancien Evêque d'Avranches, intitulée: *Lampyris.* Paris, 1709. in-12. Il avoit encore traduit quelques autres Eglogues du même Auteur; mais elles n'ont pas été imprimées.

19. *Les Eloges de M. le Duc d'Aumont, de M. Pavillon, de M. Duché, de M. Pouchard, & de M. Barat, de l'Académie des Inscriptions.* Dans le Tom. I. *des Mémoires de l'Académie.* Paris, 1717. in-4. & dans ce pr. Volume de l'Histoire de la même Académie, in-12.

20. On a imprimé quelques-unes *de ses Poësies* dans les *Recueils du tems.*

21. Il a eu beaucoup de part à la premiére édition de l'*Histoire de Louis XIV. par Médailles*, dont il a dirigé l'impression. Il en avoit fait la Préface, qui fut ensuite supprimée.

22. *Maximes pour l'Eloquence, tirées de la Rhétorique d'Aristote; des Remarques de l'Académie sur quelques Odes de Malherbe, de Racan, de Maynard, Saint Amand, Gombaud & Malleville.* Cet Ouvrage est resté manuscrit, de même que quelques autres productions de toute espéce.

Fin du premier Volume.

TABLE DU TOME PREMIER.

PREMIERE PARTIE.

SECONDE PARTIE.

ELOGES

DES ACADEMICIENS MORTS depuis le Renouvellement de l'Académie.

TABLE.

FIN DE LA TABLE du Tome premier.





